
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Huitième séance – Mardi 25 juin 2024, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Livia Zbinden, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, vice-président, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M^{me} Fabienne Aubry-Conne* (remplacée par *M. Roger Gaberell*), *M^{me} Léonore Baehler*, *M^{me} Corinne Bonnet-Mérier* (remplacée par *M. James Berclaz-Lewis*), *M. Simon Brandt*, *M. Bernard Delacoste* (remplacé par *M. Charles-Antoine Kuszli*), *M. Yves Herren*, *M^{me} Dorothee Marthaler Ghidoni* (remplacée par *M. François Mireval*), *M. Antoine Maulini*, *M. Alain Miserez* (remplacé par *M^{me} Oana Cotoi*), *M^{me} Dalya Mitri Davidshofer*, *M. Mathieu Romanens* (remplacé par *M. Jean Zahno*), *M. Kevin Schmid* et *M^{me} Delphine Wuest* (remplacée par *M. Marc Dalphin*).

Assistent à la séance: *M^{me} Christina Kitsos*, maire, *M^{me} Frédérique Perler* et *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

CONVOCAATION

Par lettre du 13 juin 2024, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour lundi 24 et mardi 25 juin 2024, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je vous annonce l'absence de M. Alfonso Gomez pour cette deuxième partie de soirée.

4. Questions orales.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Je vais répondre à quelques questions orales en commençant par celle de M^{me} Ana Maria Barciela Villar. Elle me demandait ce qu'il en était de l'enseigne de chocolat qui a ouvert une boutique à la place Bel-Air. Elle voulait savoir si les autorisations avaient été données pour l'occupation de l'espace public. Je peux confirmer que la boutique en question a reçu une autorisation du Service de l'espace public pour installer des procédés de réclame et des tentes sur le bâtiment voisin de la tour de l'Horloge. Tout cela a été préavisé favorablement par l'Office du patrimoine et des sites. Une demande a été déposée pour installer deux panneaux mobiles accolés à la façade de la boutique; ces objets seront prochainement autorisés également.

La question orale de M. François Mireval indiquait que des familles déploieraient la puissance du bruit des collecteurs de bouteilles. Je peux vous dire que les

benne de collecte pour le verre sont toutes équipées de systèmes d'atténuation du bruit, aussi bien les benne enterrées que les aériennes. Vous le savez, il y a des horaires de dépôts autorisés du lundi au samedi, de 7 h 30 à 22 h et les dimanches de 10 h à 18 h. Ces horaires sont alignés sur ceux du règlement sur la salubrité et de la tranquillité publiques. Différentes propositions de crédit sont en train d'être traitées pour permettre d'enfouir les écopoints aériens, ce qui contribue également à réduire petit à petit ces nuisances. Enfin, je précise que les contrôleurs de l'entité de gestion des incivilités font régulièrement des surveillances et sanctionnent les flagrants délits en lien avec le non-respect des horaires. Si vous voulez que ces contrôles soient plus efficaces, n'hésitez pas à nous indiquer où se passent ces problèmes, afin que l'on puisse essayer de les résoudre.

Concernant la plateforme de réservation en ligne du boulodrome de la Queue-d'Arve, M. Christo Ivanov demandait si on pouvait réserver le site plus de huit jours à l'avance. Pour les particuliers, il est vrai que ce n'est pas possible, parce qu'on veut éviter la surréservation et les annulations de dernière minute qui bloquent inutilement les terrains. En ce qui concerne les entreprises, il y a deux possibilités, deux types de réservation. Il y a d'abord la location ponctuelle d'une infrastructure, qui nécessite un délai qui va de dix jours à une année maximum avant la date souhaitée. C'est donc tout à fait possible pour les entreprises de le faire. Pour la location récurrente d'une infrastructure du Service des sports, il faut déposer une demande d'autorisation en février, avec réception de l'autorisation en juin pour la rentrée académique suivante.

J'ai encore une question orale – il y en avait beaucoup hier soir. M^{me} Laurence Corpataux me parlait de l'inquiétude des familles du quartier de l'Europe quant aux problématiques d'insécurité, notamment du côté de la place des Charmilles, devant l'espace de quartier Le 99. On m'a remonté qu'en avril dernier le chef du poste des Charmilles a eu une séance avec la responsable des espaces de quartier pour le Service social (SOC), afin de faire le point sur la fréquentation des jeunes et des divers accès au 99. A cette occasion, le SOC a informé la police municipale que la partie de l'esplanade qui se trouve devant le 99 sera prochainement transformée, notamment grâce à l'installation de mobilier urbain, afin que les jeunes puissent se retrouver.

Concernant l'engagement de la police municipale, depuis avril, des actions conjointes des polices municipale et cantonale sont planifiées à raison de deux fois par mois, du côté de la promenade de l'Europe pour différentes problématiques sécuritaires. Ce sera aussi l'occasion de surveiller la présence des scooters qui inquiètent les familles. Le message a donc bien été passé. Je peux en tout cas vous confirmer que les polices municipale et cantonale sont attentives à cette question, de même que le SOC de ma collègue, M^{me} Kitsos. Voilà, Madame la présidente, ce que je pouvais vous dire ce soir. Je vous remercie.

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. Je passe la parole à notre maire, M^{me} Christina Kitsos.

M^{me} Christina Kitsos, maire. Merci, Madame la présidente. Je voulais répondre à trois des questions qui m'ont été adressées.

Je commence par celle de M. James Berclaz-Lewis, qui concerne l'abri de la Protection civile (PCi) de la Maison de quartier (MQ) des Pâquis. Cet abri va être réaffecté à sa fonction de protection civile, ce qui entraîne l'arrêt des activités musicales. Ces cours de musique font partie des prestations complémentaires proposées par la MQ jusqu'à maintenant. Il faut cependant relever que délivrer de tels cours n'est pas la mission première des MQ, même s'il est évidemment essentiel d'avoir ce type d'offres dans les différents quartiers de la ville de Genève. Toutefois, étant donné qu'on a l'obligation de remettre cet abri PCi, on doit trouver de nouveaux lieux pour accueillir ces cours. Malheureusement, que ce soit la salle du Môle ou différents locaux en gestion accompagnée, on a réalisé qu'ils ne répondaient pas aux contraintes, notamment en termes de nuisances sonores. Le Service de la jeunesse est en train d'identifier d'autres lieux avec les responsables de ces cours de musique. Il est vrai que jusqu'à maintenant on n'a pas encore trouvé de solution. Vous savez que c'est l'une des difficultés en ville de Genève: la plupart des lieux sont saturés et on mutualise déjà énormément. C'est donc très difficile de trouver de nouveaux lieux. On va cependant continuer nos recherches et j'espère qu'on trouvera un local pour ces cours.

Je voulais aussi répondre à la question de M^{me} Brigitte Studer à propos de la Source bleue. Je pense que vous avez dû le voir notamment dans les médias. Ce que je peux vous dire, c'est que récemment – en avril ou en mai, je crois –, la direction de l'Office médico-pédagogique (OMP), office rattaché au Département de l'instruction publique, de la jeunesse et de la formation, a pris contact avec nous pour échanger sur la Source bleue située dans l'école des Pâquis. Il y en a en effet une deuxième qui se trouve aux Libellules. Cette rencontre a eu lieu avec le Service de la petite enfance de mon département. L'OMP nous a signifié sa volonté que ce programme soit intégré dans le dispositif de la Ville de Genève.

Je peux vous dire que, pour nous, ce dispositif est vraiment utile, qu'il est essentiel, qu'il a fait ses preuves en termes de cohésion sociale et d'aide à la parentalité et qu'il favorise le développement des enfants. On sait que les familles sont très attachées à ce lieu et qu'elles le fréquentent très assidûment. D'ailleurs, le fait d'agir auprès des familles et des enfants entre 0 et 6 ans permet de mener les actions de prévention qui font partie des priorités de la Ville de Genève.

La question de M^{me} Studer concerne surtout les aspects thérapeutiques: des ressources humaines de type logopédistes, psychologues, etc., sont en effet ratta-

chées à ce dispositif. Au sein de la municipalité, nous n'avons pas ces fonctions ni d'expertise sur ces questions, puisque c'est vraiment une compétence cantonale. Nous allons donc devoir échanger avec le Canton – je suis en tout cas disposée à le faire – pour voir s'il est possible d'avoir une convention: nous pourrions par exemple prendre en charge le volet éducatif préventif tandis que le Canton continuerait avec des interventions d'ordre thérapeutique, quand c'est nécessaire.

Enfin, je tiens à dire que je regrette que le Canton prévoie de baisser les impôts d'un côté et que, de l'autre, il y ait des coupes dans ce type de dispositifs. En effet, je pense que le socle le plus important pour notre démocratie est constitué de l'éducation, de la formation et de la culture – comme le soulevait d'ailleurs Cynthia Fleury, lors de sa conférence (*ndlr: conférence publique du 19 juin, «Dignité, vulnérabilité, démocratie. Comment fabriquer collectivement une vie digne pour toutes et tous?», donnée par M^{me} Fleury, philosophe et psychanalyste, et organisée par le département de la cohésion sociale et de la solidarité*). C'est vraiment dangereux de couper dans ce type de dispositif, parce que ça aura des impacts non seulement aujourd'hui mais aussi dans le futur. Ces problématiques et les politiques d'urgence qui en découlent coûteront invariablement plus cher que les politiques de prévention, raison pour laquelle il faut vraiment que la prévention soit une volonté politique. Je pense donc qu'il est très, très important de maintenir ce type de dispositif en Ville de Genève. De ce fait, nous allons échanger avec le Canton et on verra si on arrive à trouver un accord. (*Applaudissements.*)

Voici enfin ma réponse à une autre question de M^{me} Brigitte Studer, qui date de la dernière plénière et qui concerne l'arrivée à Genève de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN). Nous avons eu des séances de coordination tripartites entre la Confédération, le Canton et la Ville de Genève. Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) nous a indiqué que la Suisse avait reçu une demande officielle de l'OTAN pour ouvrir un bureau de liaison en fin d'année 2023. Le Conseil fédéral a donné son aval de principe pour l'ouverture d'un tel bureau. C'est le DFAE qui est chargé d'élaborer les prochaines étapes en collaboration avec l'OTAN.

Je voulais rappeler que ce bureau ne constitue pas un bureau bilatéral de l'Alliance avec la Suisse officielle, mais un bureau de liaison de l'OTAN avec les organisations internationales et non gouvernementales basées à Genève. Cela fait quand même une différence puisque cela signifie que le rôle de la Suisse se limite à celui qu'on lui connaît déjà, c'est-à-dire celui d'Etat hôte. C'est ce que je voulais préciser.

Toutefois, en tant que Ville de Genève, on a évidemment toujours envie de favoriser le dialogue, les droits humains et la paix, et c'est en ce sens-là que nous œuvrons au sein du Conseil administratif. Ce que je vous ai donné, c'est la position de la Confédération. Merci de votre attention.

5. Démission du Conseil municipal.

La présidente. Nous avons reçu la lettre de démission de M^{me} Monica Granda du Conseil municipal. M^{me} Charlotte Meierhofer prêtera serment en tant que titulaire le mercredi 3 septembre 2024. Pour l'instant, lecture va vous être faite de cette correspondance. Je prie M^{me} Yasmine Menétrey de la lire.

Lecture de la lettre:

Genève, le 24 juin 2024

Objet: démission du Conseil municipal à la date du 30 juin 2024

Chère présidente,
chères conseillères municipales,
chers conseillers municipaux,
chères habitantes et chers habitants de notre ville,

C'est avec un vrai serrement de cœur et un sentiment de devoir accompli que je vous annonce ma démission de mes fonctions de conseillère municipale de la Ville de Genève, en raison de mon déménagement à l'extérieur de la commune effectif à partir du 30 juin.

Je souhaite tout d'abord exprimer ma profonde gratitude envers les habitantes et habitants de Genève qui, en votant pour la liste Ensemble à gauche, m'ont accordé l'honneur de siéger au sein de ce Conseil municipal. Grâce à votre confiance, j'ai pu apporter ma voix, mes expériences et mes convictions à cette assemblée et, pour cela, je vous suis infiniment reconnaissante.

Je remercie également mon groupe, Ensemble à gauche, pour m'avoir soutenue et guidée tout au long de mon parcours politique. Votre confiance en moi, une femme migrante ayant surmonté les nombreux défis de l'intégration, a été une source constante de motivation et d'inspiration. Vous m'avez aidée à comprendre les rouages de la vie politique genevoise et à m'intégrer pleinement dans cet environnement.

Mon parcours personnel m'a permis d'observer de très près les obstacles rencontrés par les personnes migrantes dans leur processus d'intégration à Genève. Les différentes catégories de permis (N, F, S, L, etc.) créent des disparités inéquitables, auxquelles s'ajoutent les défis de l'insertion professionnelle, notamment dus aux barrières linguistiques et à la non-reconnaissance des diplômes et des

expériences professionnelles acquises à l'étranger. Ces expériences de vie ont solidifié ma détermination à m'investir politiquement pour lutter contre toute forme de discrimination.

Ce sont ces luttes qui doivent inspirer et guider notre action politique collective. Il est essentiel qu'à Genève, où plus de 42% de la population est d'origine migrante, nous ayons des représentantes et représentants qui comprennent ces enjeux et qui y soient sensibles. En renforçant les politiques publiques pour améliorer l'intégration des migrants, nous renforçons la cohésion sociale et enrichissons notre société grâce à ces échanges interculturels précieux.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers mes collègues des autres partis politiques du Conseil municipal. Malgré nos divergences et nos débats parfois passionnés, j'ai toujours valorisé le respect mutuel et la collaboration qui nous ont permis de travailler ensemble pour le bien de Genève. Je vous encourage à maintenir cet esprit de tolérance, d'ouverture et de solidarité, en veillant particulièrement à combattre fermement toute manifestation d'intolérance au sein de notre assemblée.

Merci également au Secrétariat qui quotidiennement développe une activité remarquable en permettant la gestion, la coordination et le bon fonctionnement de nos multiples et diverses séances de travail.

Le moment est venu pour moi de passer à une nouvelle étape; je suis heureuse que ma successeure soit également une femme migrante, engagée. Je reste profondément investie dans les valeurs que notre groupe Ensemble à gauche défend. Je continuerai à œuvrer pour une Genève inclusive, respectueuse et fière de sa diversité, même si c'est de manière différente.

Merci encore à toutes et à tous pour votre soutien et votre collaboration durant cette période intense et enrichissante.

Avec toute ma gratitude et mon respect,

Mónica Granda

(Applaudissements nourris.)

La présidente. Merci, Madame Menétréy, pour la lecture de cette lettre. Et encore un grand merci à Monica Granda d'avoir siégé avec nous pendant tout ce temps. Il est donc pris acte de cette démission pour le 30 juin 2024. Je passe à présent la parole à celles et ceux qui la souhaitent pour rendre hommage à notre collègue. Madame Brigitte Studer, vous avez la parole.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Merci, Madame la présidente. Chères et chers collègues et, surtout, chère Monica, c'est un moment difficile pour notre groupe Ensemble à gauche. Nous sommes très tristes de te voir partir mais nous devons bien l'admettre, puisque tu quittes la Ville.

En quatre ans de collaboration plus le temps de la campagne, tous les membres de notre groupe ont vivement apprécié l'échange et le travail avec toi. Nous n'étions pas de la même composante mais ici, à l'interne, ça n'a pas été un problème. Ta participation a été précieuse pour nous. Ton engagement politique est de très longue date, le tien, celui de ta famille et de tes proches – c'est une évidence pour toi. De ton expérience en Colombie, tu connais le coût d'un engagement politique. Le tien a toujours été résolument anti-impérialiste, féministe, anticapitaliste, et aussi en faveur de la culture.

Une fois à Genève, tu t'es pleinement insérée dans la réalité de ton nouveau cadre de vie, tu t'es pleinement investie dans la réalité genevoise. Au Conseil municipal, tu as représenté Ensemble à gauche dans les commissions de la culture, du sport – que tu as d'ailleurs présidée l'année de ton arrivée au Municipal – et, récemment, de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Au départ très disponible en temps, tu l'as été un peu moins par la suite, puisque tu suivais une formation; tu as ensuite obtenu un poste de travail, également exigeant en investissement personnel. Nous avons particulièrement apprécié ta clarté au niveau politique, ton ouverture, ton rayonnement, ta lumière – c'était vraiment une lumière au sein de notre groupe. Pour nous, c'était une chance de vivre cette Genève multiculturelle que nous considérons comme une richesse.

Tu vas nous manquer – on te l'a dit plusieurs fois depuis l'annonce de ta démission (*rire*). Au nom de tout le groupe, de tous les membres ici présents et aussi des deux qui ne peuvent être là ce soir, je te remercie pour ces années de collaboration, et nous te souhaitons tout le meilleur pour la suite – même si ce n'est pas en Ville de Genève. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Madame Joëlle Bertossa, vous avez la parole.

M^{me} Joëlle Bertossa (S). Merci, Madame la présidente. Félicitations pour votre nomination – je n'avais pas encore eu l'occasion de vous le dire (*rire*)... On revient quelque temps en arrière...

Je vais continuer dans l'émotion de Brigitte, que je partage. Triste jour, Monica, toi qui es si gaie... Triste jour... Toi qui as milité pour améliorer les

horaires de présence au Conseil municipal pour qu'ils correspondent mieux à la vie professionnelle, tu nous quittes, comme d'autres de tes camarades avant toi, et cela me désole.

Je t'ai réellement découverte tout au début de ma présence ici, en commission des finances. Tu étais venue, avec Leyma Milena Wisard Prado et Ana Maria Barciela Villar, défendre une motion pour la promotion de la diversité au sein de l'administration municipale et de la non-discrimination à l'embauche. Je te le dis très sincèrement, je pense que c'était un des moments les plus émouvants pour moi en commission. Vous étiez trois femmes puissantes, belles, dignes, à parler de votre parcours et c'était très admirable.

Tu as aussi été présidente de la commission des sports et, pour ça, respect éternel... Tu es journaliste de formation, tu as connu le parcours migratoire et ses embûches, tu es pudique, pertinente et tellement précieuse en commission. Tu es à notre droite (*ndlr: dans l'hémicycle*), mais toujours à notre gauche (*rires*), ce qui nous pousse à être meilleurs.

Alors rassure-toi, avant de partir, j'ai regardé le programme d'Ensemble à gauche – oui, ça m'arrive... Je cite votre programme municipal: «augmenter fortement la subvention des abonnements pour les Transports publics genevois (TPG)»: check; «municipaliser les crèches»: check; «des logements abordables»: bon, pas encore, merci la droite...; «une carte municipale pour les migrants»: Pascal (*ndlr: Holenweg*) y travaille (*rire*); «féminiser la ville»: on l'a fait un peu; «piétonniser et végétaliser l'espace public»: on l'a fait ensemble.

Bonne suite, ma chère Monica. Tu vas nous manquer et merci beaucoup pour ta joie et ta présence. (*Applaudissements.*)

M^{me} Leyma Milena Wisard Prado (Ve). Chère Monica, c'est avec un grand regret que j'apprends ton départ en raison d'un changement de commune. Je peux cependant comprendre – ce n'est pas évident –, même si je le regrette.

Nous sommes de même origine, mais ce n'est pas ce qui nous a rapprochés: ce sont tes valeurs. Je connais très bien ton engagement politique et social. Tu te bats depuis des années pour la justice, pour la paix, pour les droits humains, pour la solidarité, pour l'égalité. Nous avons travaillé ensemble sur la résolution R-284 pour la défense des droits humains en Colombie ainsi que sur la motion M-1600 pour la diversité et la non-discrimination à l'embauche, combats qui te tiennent à cœur et qui, malheureusement, ne font pas l'unanimité dans cette enceinte. Pourtant, la diversité est une force, dont tu fais partie. Tu quittes cet hémicycle, mais je sais que tu continueras le combat, où que tu sois. Chère Monica, au nom des Verts, je te souhaite le meilleur pour la suite et plein succès. Tu vas me manquer. (*Applaudissements.*)

M. Luc Zimmermann (LC). Madame la présidente, si vous me le permettez, je vais m'adresser directement à la démissionnaire.

Chère Monica, j'ai été dans deux commissions avec toi, celle des sports, que tu as présidée, et celle de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Dans les deux cas, tu étais effectivement toujours enjouée, pétillante; tu avais toujours une idée pour trouver comment modifier un objet, par exemple une motion. Tu avais toujours ce petit grain de sel supplémentaire par lequel, souvent, tu faisais – cela a déjà été dit, mais le lexique n'est pas infini – rayonner la commission grâce à tes propositions.

Tous les objets t'intéressaient; tu ne faisais jamais la moue, et je pense que c'était très apprécié par les commissaires qui, comme moi, siégeaient avec toi. Nous allons donc te regretter, ici, au Centre. Alors bon voyage – je sais que tu ne vas pas à la cité colombienne mais à la cité sarde, et dans les deux cas ce n'est pas très loin de la ville de Genève. Bon départ. (*Applaudissements.*)

M^{me} Christina Kitsos, maire. Si vous me le permettez, Madame la présidente, je m'adresserai directement à M^{me} Granda.

Chère Monica, ça a été vraiment un plaisir de vous voir siéger dans les commissions de ce Municipal et dans cette plénière. Vous y avez défendu des valeurs très fortes, telles que la justice sociale, les solidarités de proximité, en Ville de Genève, mais aussi de manière plus large, les solidarités entre les peuples.

Vous avez aussi porté une voix pour les milieux culturels, avec une véritable sensibilité pour ce levier très fort en faveur de la cohésion sociale. Comme on a pu l'entendre, votre énergie vraiment déterminante a su aussi convaincre un certain nombre de personnes de différents partis.

Je voulais vous remercier infiniment pour tout ce que vous avez apporté et vous souhaiter, au nom du Conseil administratif, le meilleur pour la suite. Merci. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Madame la maire. Monica, tu dois encore rester un tout petit peu à ta place parce qu'il y a la contrainte du don d'honneur, ici. Voilà. (*Applaudissements. M^{me} Anne Carron, deuxième vice-présidente, remet un don d'honneur à M^{me} Monica Granda. Celle-ci remercie l'assemblée.*)

6. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions:

- P-519, «Contre l’acharnement envers les SDF».

Nous avons reçu une motion d’ordre pour un traitement en débat accéléré des objets dont vous avez accepté l’urgence. (*Réactions.*)

Mise aux voix, la motion d’ordre est acceptée par 30 oui contre 26 non.

7. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d’examiner la motion du 27 juin 2022 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Valentin Dujoux, Ahmed Jama, Dorothee Marthaler Ghidoni, Pascal Holenweg, Vincent Milliard, Jacqueline Roiz, Ana Maria Barciela Villar, Brigitte Studer, Florence Kraft-Babel, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Vincent Schaller et Amar Madani: «Pour des buvettes près des aires de jeux» (M-1713 A/B)¹.

27 novembre 2023

A. Rapport de majorité de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 17 mai 2023. La commission, réunie sous la présidence de M. Christian Zaugg, l’a étudiée lors des séances des 15 juin, 28 septembre et 12 octobre 2023. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Patricia Brito Leitao, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le manque de buvettes proches d’un certain nombre d’aires de jeux et pataugeoires de la Ville de Genève à haute fréquentation des familles, telles que dans les parcs La Grange, Geisendorf, Hentsch et de Saint-Jean;

¹ *Mémorial* 180^e année: Développée, N° 64, p. 8991.

- l'importance des aires de jeux dans le développement psychomoteur et des compétences sociales des enfants;
- que la surveillance des aires de jeux et des pataugeoires est sous la responsabilité des personnes accompagnant les enfants et qu'il est primordial que cette surveillance soit optimale pour assurer la sécurité des enfants (accidents, disparition, etc.);
- le besoin de s'hydrater fréquemment durant la saison chaude, d'autant plus en période de canicule, et de se réchauffer durant la saison froide;
- le bon accueil des buvettes mobiles tant à la plage des Eaux-Vives avant l'ouverture du café-restaurant de la plage des Eaux-Vives qu'à côté de la pataugeoire des voies couvertes de Saint-Jean,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à analyser les besoins en termes de lieux, de types d'infrastructures (fixes ou mobiles) et de périodes d'ouverture afin de répondre au mieux aux besoins des personnes fréquentant les aires de jeux de la Ville de Genève;
- à mettre en place des buvettes en concertation avec les parties prenantes locales;
- à s'assurer que l'offre présentée réponde aux besoins de tous les âges (du bébé à la personne âgée) et propose des produits locaux.

Séance du 15 juin 2023

Audition de M^{me} Laurence Corpataux, motionnaire

M^{me} Corpataux indique que la motion M-1713 vient d'une demande de parents de jeunes enfants qui trouvent qu'il manque de buvettes proches des pataugeoires et des aires de jeux, ce qui entraîne un problème de surveillance. En termes de sécurité et de facilité, ce serait bien de proposer des buvettes. Ces buvettes peuvent être des triporteurs qui proposent des boissons et autres. Elle rappelle la buvette du Jardin botanique qui a été fermée et qui sera remplacée par des triporteurs. Des triporteurs seront également mis en place à la plage du quai Wilson; ils ne coûtent pas très cher et sont faciles à mettre en place. L'objectif de la motion est de demander au Conseil administratif de voir les possibilités en analysant les besoins par rapport à ce type d'infrastructures et de voir quelles seraient les périodes d'ouverture les plus logiques pour répondre aux besoins des personnes de tous les âges qui fréquentent les aires de jeux de la Ville.

Questions des commissaires

Un commissaire demande combien cela coûterait à la Ville d'avoir des indépendants qui proposent leurs services, et si cela est rentable pour ces indépendants.

Motion: des buvettes près des aires de jeux

M^{me} Corpataux répond que le coût pour la Ville serait moindre. Elle ajoute qu'il faut voir la mise en place des triporteurs en consultation avec les parties prenantes pour que les personnes ne se trouvent pas en déficit.

Une commissaire demande si des lieux stratégiques ont déjà été identifiés.

M^{me} Corpataux répond que la Perle du Lac ou encore la pataugeoire de Saint-Jean sont très fréquentées mais ne proposent pas ou peu de buvettes à proximité. Une cartographie précise n'a cependant pas encore été établie, mais elle sera à faire selon la fréquentation des lieux.

Une commissaire demande s'ils se sont intéressés aux triporteurs présents à la plage des Eaux-Vives.

M^{me} Corpataux répond qu'elle ne s'est pas renseignée sur le sujet. Elle ajoute cependant que ces triporteurs n'avaient au départ pas la concurrence des cafés et restaurants, et que la plage des Eaux-Vives est très grande par rapport aux divers parcs. Elle indique qu'ils peuvent tout de même les consulter, ainsi que la voiture qui proposait des glaces à la pataugeoire de Saint-Jean, afin de se renseigner sur la question de la rentabilité.

La commissaire s'inquiète de la question du coût pour les familles.

Le président indique qu'un problème légal peut se poser, car la plupart des aires de jeux se trouvent dans des parcs, parcs qui ont souvent fait l'objet d'un legs qui implique certaines conditions. Il n'est donc pas évident d'installer des buvettes dans les parcs pour cette raison.

M^{me} Corpataux précise qu'il s'agirait d'envisager davantage des buvettes mobiles.

Discussion, propositions d'auditions et vote

Le président demande ce que les commissaires souhaitent faire de cette motion et propose d'auditionner M. Gomez.

Un commissaire propose d'auditionner le Conseil administratif sans déterminer un magistrat en particulier.

M^{me} Corpataux indique qu'il faut nommer un département précis.

Une commissaire propose d'auditionner également M^{me} Barbey-Chappuis pour l'aspect espace public.

Une commissaire indique que cette motion dépend de plusieurs magistrats. Elle rappelle que le Conseil administratif a dernièrement tendance à faire des restrictions à cause de la question du bruit.

Une commissaire rappelle qu'il s'agit de buvettes pour les aires de jeux pour enfants, donc cela ne poserait pas de problème de nuisances sonores nocturnes. Elle ajoute qu'il serait intéressant d'avoir les trois magistrats en même temps.

Un commissaire propose de s'adresser au maire.

L'audition de M. Gomez est acceptée à l'unanimité.

Séance du 28 septembre 2023

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Jean-Gabriel Brunet, chef du Service des espaces verts (SEVE)

M. Gomez propose de clarifier lors de la discussion ce qui est attendu de la part du DFEL sur la motion M-1713. Il indique que le Service de l'espace public (SEP) devrait se charger d'analyser les besoins en termes de lieux ainsi que la rentabilité de ces buvettes. Il précise qu'un certain nombre d'aires de jeux sont actuellement déjà équipées de buvettes. Il n'est cependant pas opposé à l'idée d'aménager des lieux pour que les associations puissent s'installer temporairement. En ce qui concerne les produits locaux, il indique que cela correspond à la politique actuelle de la Ville de Genève ainsi qu'à sa charte alimentaire. Il ajoute que la demande de points d'eau est légitime s'ils n'existent pas à proximité des aires de jeux.

M. Gomez indique qu'une des priorités est de mettre en place des zones ombragées.

M. Brunet ajoute qu'il existe depuis quelques années un problème de déchets qui sont laissés dans les parcs, notamment depuis le Covid. Il faudrait donc réfléchir à la question des déchets si des buvettes mobiles ou non sont installées, afin d'éviter qu'il y ait un accroissement de la quantité de déchets dans ces zones. M. Brunet indique qu'il faut réfléchir également à la façon de mettre en place ces buvettes sans attirer d'autres publics qui ne seraient pas compatibles avec les enfants et leur surveillance ainsi que la tranquillité de l'espace public. Cela soulève entre autres la question de la vente et la consommation d'alcool.

Questions des commissaires

Une commissaire souligne la problématique des déchets. Elle trouve qu'il y a déjà beaucoup de restaurants en Ville de Genève et que si les parents vont dans un parc avec leurs enfants c'est pour passer un moment avec eux.

M. Gomez indique que la question des déchets est un problème global. Il ajoute que les poubelles à l'intérieur des parcs se remplissent et débordent

Motion: des buvettes près des aires de jeux

souvent, et que les oiseaux éparpillent ensuite les déchets. C'est pourquoi le SEVE et lui s'interrogent sur le maintien ou non des poubelles dans les parcs. Il donne l'exemple du sentier des Falaises au bord du Rhône, où il a été décidé d'enlever les poubelles et de prêter une attention particulière au nettoyage dans cette zone. Il faut faire une balance selon les lieux. Il a compris que ces buvettes seraient saisonnières, c'est pourquoi il a parlé de rentabilité. Il pense qu'il faut un dispositif relativement léger pour les parcs où il y a des pataugeoires ou aires de jeux. M. Gomez indique que les parents ne restent pas très longtemps dans les aires de jeux, contrairement aux pataugeoires où ils restent une bonne partie de la journée. Il faudrait étudier la question afin de déterminer quels dispositifs sont les plus adaptés et sous quelles conditions il est possible d'installer ces équipements dans les parcs. Il souligne également l'importance de ne pas alourdir les parcs avec trop de mobilier urbain, afin de maintenir une atmosphère agréable.

La même commissaire relève l'impact des déchets sur l'environnement. Elle ajoute que la question de la rentabilité de la buvette est importante.

M. Gomez indique que cette motion met en évidence la question de la manière d'accueillir les personnes dans les parcs et aires de jeux. L'accès à l'eau lui semble important, ainsi que la possibilité d'avoir des zones ombragées, en particulier à proximité des pataugeoires.

Une commissaire indique que les buvettes doivent être situées dans des endroits qui permettent la surveillance des enfants. Elle revient sur la question des déchets et demande si les personnes laissent davantage de déchets lorsqu'il y a une buvette dans le parc. Elle ajoute qu'il s'agit également d'une question de formation des personnes et mentionne la campagne de sensibilisation à la problématique des déchets à la plage des Eaux-Vives.

M. Gomez répond qu'il y a de nombreux mégots sur la plage des Eaux-Vives malgré la campagne de sensibilisation. Les déchets, pendant la journée, lorsque les parents sont présents, ne l'inquiètent pas vraiment, car il estime qu'ils ne vont pas les laisser par terre. Ce sont plutôt les déchets liés à des fêtes qui pourraient poser problème. Il indique ne pas avoir de réponse sur le lien entre buvette et déchets.

M. Brunet ajoute que les buvettes ne devraient pas vendre de bouteilles en PET mais avoir une vaisselle réutilisable. Il indique également que les buvettes pourraient créer des clivages entre les familles qui ont les moyens de se payer quelque chose à la buvette et celles qui n'ont pas les moyens.

La même commissaire demande de préciser quelles infrastructures dépendent du SEVE et lesquelles dépendent du SEP.

M. Gomez répond que cela dépend des endroits. Les aires de jeux relèvent du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), qui travaille avec

le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) et le SEP. Un certain nombre de buvettes dépendent du SEP, d'autres de la Gérance immobilière municipale (GIM), comme celle des Bastions et celle qui a ouvert sous une forme de projet pilote au parc des Eaux-Vives.

Un commissaire demande s'il y a systématiquement des points d'eau potable et des bancs à proximité immédiate des aires de jeux et des pataugeoires.

M. Brunet répond qu'il y a majoritairement des points d'eau à proximité des pataugeoires, et qu'il y a des fontaines d'eau dans chaque parc. Il précise que les aires de jeux sont sous la gestion du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO). Il propose de répondre plus précisément à cette question par écrit.

Une commissaire demande si la problématique des déchets ne relève pas d'un problème de prévention ou d'information, voire d'un problème lié à la société en tant que telle.

M. Gomez pense que le problème des déchets est lié au type de buvettes: si les buvettes restent ouvertes le soir, elles attireront un public festif qui laissera probablement plus de déchets. Il indique que les aménagements devraient rester légers car l'utilisation des buvettes sera temporaire.

Une commissaire remarque qu'il n'y a pas de panneaux d'information au parc La Grange concernant le retrait des poubelles du parc, tout comme dans les autres parcs de la Ville. Elle demande s'il n'est pas bénéfique de mettre en place une signalétique et des informations sur l'emplacement des poubelles.

M. Gomez répond qu'il faudrait effectivement mettre en place des informations. Cela soulève en revanche la question du nombre de panneaux à installer afin de ne pas imposer trop d'informations à la population.

M. Brunet ajoute qu'il n'y a pas encore de campagne zéro déchet dans les parcs; la majorité des parcs a donc encore des poubelles. Dans certains parcs comme le parc La Grange le nombre de poubelles a drastiquement diminué. Il indique qu'il y a quelques années, un centre de tri a été installé à l'entrée du parc La Grange afin d'enlever les déchets du parc, mais ce sont finalement les immeubles autour qui en profitaient pour jeter leurs déchets ménagers. La question des déchets dans les parcs est donc encore en cours d'étude.

Une commissaire demande si des déchets ont été laissés aux abords de la pataugeoire du parc Trembley cet été depuis la pose de toiles.

M. Brunet répond qu'il n'a pas l'impression que cela ait entraîné davantage de travail, notamment parce que les groupes qui ont pique-niqué dans ce parc étaient respectueux.

Motion: des buvettes près des aires de jeux

La même commissaire propose d'installer des petites fontaines à proximité des pataugeoires.

M. Gomez indique que l'accessibilité à l'eau est une question fondamentale. Il lui semble qu'il y a une accessibilité à l'eau dans tous les parcs, mais cela sera vérifié.

M. Brunet propose de répondre par écrit après avoir étudié les emplacements de points d'eau par rapport aux aires de jeux et pataugeoires.

Le président rappelle que la motion porte sur les buvettes.

M. Brunet indique que, étant donné que les pataugeoires sont alimentées par de l'eau potable, il serait assez facile d'installer une fontaine à proximité des pataugeoires qui ne sont pas équipées. Pour les aires de jeux en revanche cela sera plus compliqué et onéreux.

Un commissaire demande s'il est pertinent de préciser dans la motion qu'il s'agit de buvettes mobiles, sans alcool et à proximité des aires de jeux et pataugeoires.

M. Gomez répond que cela pourrait clarifier la demande.

Il demande s'il existe un dispositif imposé par la Ville qui oblige les bénéficiaires d'autorisations d'installation de buvette à utiliser de la vaisselle réutilisable, ou s'il serait possible de mettre cela en place.

M. Gomez répond qu'une discussion est en cours sur le sujet. Il pense que c'est possible d'ajouter cette condition lors de l'ouverture de buvettes mobiles temporaires. Il faut promouvoir cette façon de faire tout en laissant le temps aux personnes d'adopter cette transition. Il indique que l'expérience du 1^{er} Août quant à la vaisselle réutilisable est mitigée, car ils ont retrouvé une certaine quantité de vaisselle par terre. Il pense qu'il faudrait consigner la vaisselle afin d'éviter ce type de situation. Il relève que les grandes entreprises sont prêtes à faire tout type de transition, y compris sur la question de la vaisselle réutilisable.

Une commissaire demande s'il s'agirait de buvettes qui proposent exclusivement des boissons où s'il y aurait également des glaces artisanales par exemple.

Le président répond qu'il y aurait également de la nourriture.

Une commissaire propose d'ajouter une limite des horaires d'ouverture des buvettes dans les amendements.

M. Brunet répond qu'il faudrait établir les horaires en fonction du coucher du soleil.

Elle propose de préciser qu'il s'agit de buvettes diurnes.

Une commissaire regrette que l'offre en termes de boissons locales soit peu originale et propose que la Ville promeuve quelque chose de plus original qui respecte la santé des enfants.

M. Gomez relève que la charte municipale d'alimentation est plutôt avancée.

Le président demande à M. Gomez comment il voit la cohabitation entre buvettes itinérantes proposant des produits locaux et restaurants installés dont les produits locaux ne sont pas forcément la préoccupation première.

M. Gomez répond que cela ne s'adresse pas au même public, et que cela n'engendrera donc pas de concurrence. Il donne l'exemple de la plage des Eaux-Vives où se trouvent une buvette et un restaurant.

Séance du 12 octobre 2023

Discussion et votes

Une commissaire des Vert-e-s indique qu'elle a besoin de connaître le point de vue des autres magistrats pour avoir une vision concrète des mesures à mettre en place. Elle rappelle que le SEVE n'est pas en charge des aires de jeux et n'a donc pas pu fournir de réponse concernant la proximité des points d'eau dans ces endroits-là.

Le président estime que cela relève du travail du Conseil administratif.

Une commissaire du Parti libéral-radical pense que la CCSJ peut modifier la motion pour demander l'installation de fontaines à proximité des pataugeoires et aires de jeux, là où c'est possible. Elle indique avoir interrogé des propriétaires de buvettes à ce sujet, et elle a appris que peu de personnes allant aux pataugeoires allaient également consommer à la buvette, notamment parce que les parents viennent déjà avec ce dont ils ont besoin. Elle relève que l'installation de buvettes demande un certain nombre d'autorisations et de gestion administrative. Le Parti libéral-radical estime que l'installation de fontaines constituerait la solution idéale. Elle rappelle que certaines familles vont dans les aires de jeux parce qu'elles n'ont pas beaucoup de moyens.

Une commissaire des Vert-e-s propose les amendements suivants: remplacer l'invite 1 par «étudier la faisabilité, en termes de lieux, de périodes d'ouverture en concertation avec les parties prenantes, d'installer des buvettes temporaires diurnes mobiles au plus proche des aires de jeux non festives afin de répondre au mieux aux besoins des familles qui les fréquentent», remplacer l'invite 2 par «s'assurer que les gérant-e-s des buvettes proposeront des boissons locales sans alcool, de la

Motion: des buvettes près des aires de jeux

vaisselle réutilisable, et qu'ils seront associés aux mesures «zéro déchet» mises en place par la Ville de Genève» et remplacer l'invite 3 par «dans les endroits où il ne serait pas possible d'installer une buvette mobile temporaire, mettre en place des fontaines accessibles aux familles, au plus proche des aires de jeux».

Une commissaire du Parti libéral-radical propose l'amendement suivant: remplacer toutes les invites par une invite unique «équiper un maximum de lieux, pataugeoires, aires de jeux en fontaines d'eau potable à la disposition du public».

Proposition de remplacer les trois invites par l'invite unique «équiper un maximum de lieux, pataugeoires, aires de jeux en fontaines d'eau potable à la disposition du public».

Par 9 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 MCG) contre 6 oui (1 UDC, 3 PLR, 2 LC), la proposition est refusée.

Proposition de remplacer l'invite 1 par «étudier la faisabilité, en termes de lieux, de périodes d'ouverture en concertation avec les parties prenantes, d'installer des buvettes temporaires diurnes mobiles au plus proche des aires de jeux non festives afin de répondre au mieux aux besoins des familles qui les fréquentent».

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) et 7 abstentions (1 UDC, 1 MCG, 3 PLR, 2 LC), la proposition est acceptée.

Proposition de remplacer l'invite 2 par «s'assurer que les gérant-e-s des buvettes proposeront des boissons locales sans alcool, de la vaisselle réutilisable, et qu'ils seront associés aux mesures «zéro déchet» mises en place par la Ville de Genève».

Par 9 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 MCG) contre 1 non (PLR) et 5 abstentions (1 UDC, 2 PLR, 2 LC), la proposition est acceptée.

Proposition de remplacer l'invite 3 par «dans les endroits où il ne serait pas possible d'installer une buvette mobile temporaire, mettre en place des fontaines accessibles aux familles, au plus proche des aires de jeux».

Par 11 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 UDC, 1 MCG, 1 LC) contre 1 non (PLR) et 3 abstentions (2 PLR, 1 LC), la proposition est acceptée.

Vote de la motion M-1713 ainsi amendée.

Par 10 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 UDC, 1 MCG) contre 1 non (PLR) et 4 abstentions (2 PLR, 2 LC), la motion ainsi amendée est acceptée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à étudier la faisabilité, en termes de lieux, de périodes d'ouverture en concertation avec les parties prenantes, d'installer des buvettes temporaires diurnes mobiles au plus proche des aires de jeux non festives afin de répondre au mieux aux besoins des familles qui les fréquentent;
- à s'assurer que les gérant-e-s des buvettes proposeront des boissons locales sans alcool, de la vaisselle réutilisable, et qu'ils seront associés aux mesures «zéro déchet» mises en place par la Ville de Genève;
- dans les endroits où il ne serait pas possible d'installer une buvette mobile temporaire, à mettre en place des fontaines accessibles aux familles, au plus proche des aires de jeux.

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

29 janvier 2024

B. Rapport de minorité de M^{me} Patricia Richard.

La motion demande d'étudier la faisabilité, en termes de lieux, de périodes d'ouverture en concertation avec les parties prenantes, d'installer des buvettes temporaires diurnes mobiles au plus proche des aires de jeux non festives afin de répondre au mieux aux besoins des familles qui les fréquentent.

Pour le Parti libéral-radical, même si l'idée de mettre des buvettes saisonnières à chaque aire de jeux, pataugeoire peut être séduisante, elle est irréaliste avec la réalité économique.

Qui de nos jours a les moyens financiers de travailler quatre ou cinq mois par année, à part éventuellement autour de la rade qui est un énorme site touristique connu de par le monde entier?

Nous avons le meilleur exemple avec nos piscines des Vernets et de Varambé, qui ont toutes deux un restaurant dans le site même de la piscine, ce n'est pas avec les baigneurs, bronzes et autres qu'ils font des affaires.

Une majorité des personnes qui fréquentent ces lieux viennent avec leur pique-nique.

Elle demande également de s'assurer que les gérant-e-s des buvettes proposeront des boissons locales sans alcool, de la vaisselle réutilisable, et qu'ils seront associés aux mesures «zéro déchet» mises en place par la Ville de Genève.

Le Parti libéral-radical s'étonne qu'on demande aux gérants de régler le problème des déchets des utilisateurs, alors que les pique-niqueurs autour, eux, oublient régulièrement leurs déchets...

Quant aux boissons locales, sans alcool, à part de l'eau du robinet (fontaines publiques) et du jus de pomme, ça va être difficile, alors qu'il suffit de s'assurer que ces lieux soient équipés de fontaines accessibles aux familles.

On oublie également qu'il y a souvent des restaurants et des tea-rooms proches des aires de jeux et des pataugeoires, si les familles peuvent faire 200 mètres pour aller chercher ce qu'il leur manque.

Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical refusera de voter ce texte.

La présidente. (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, un peu de calme, s'il vous plaît. (*Remarque.*) D'accord, on vous donnera un peu de temps pour régler cela.

Je passe à présent la parole au président de la commission, M. Christian Zaugg, qui ne la prend pas. Je passe donc la parole à la rapporteuse de majorité, M^{me} Fabienne Beaud, qui ne la prend pas. Je donne la parole à la rapporteuse de minorité, M^{me} Patricia Richard, qui la prend.

M^{me} Patricia Richard, rapporteuse (PLR). Merci, Madame la présidente. Selon nous, ce texte part d'une bonne intention puisqu'il propose de mettre des buvettes près des aires de jeux et des pataugeoires, ces endroits fréquentés par les familles et les enfants. Pour le Parti libéral-radical, cependant, mettre des buvettes à chaque coin de rue, ce n'est absolument pas une solution. Il n'y a qu'à voir actuellement, après le Covid-19, le nombre de petits tea-rooms, de petits restaurants qui sont presque en faillite ou à deux doigts de fermer, parce que malheureusement le pouvoir d'achat ne permet pas forcément à tout le monde d'aller tout le temps à la buvette.

Je vais vous donner deux exemples qui expliquent pourquoi le Parti libéral-radical a refusé cette motion. Regardez la piscine de Varembeé et celle des Vernets: ces deux lieux appartiennent à la Ville, les gens peuvent aller s'y baigner, rester un moment et profiter du soleil. Ces deux lieux ont des restaurants qui proposent des prix tout à fait abordables. Malgré tout, en permanence, une grande partie des personnes qui fréquentent ces piscines arrivent avec des paniers, des chariots remplis de nourriture et de boissons; elles viennent avec leur propre pique-nique pour la simple et bonne raison qu'elles n'ont pas forcément les moyens d'aller plusieurs fois dans la journée chercher à boire et à manger. Les gens se contentent souvent d'acheter une petite glace pour leurs enfants.

En revanche, il y a un élément qui manque parfois près des pataugeoires, près des aires de jeux – et c'est une question que j'avais posée personnellement à la commission –, c'est tout simplement une fontaine, un point d'eau. En effet, on a tous des gourdes, on se promène tous avec une gourde, avec celles de nos enfants – je vois d'ailleurs le nombre de gourdes et de bouteilles qu'il y a sur vos pupitres, Mesdames et Messieurs... Il serait donc plus utile de mettre un point d'eau et de remplir les bouteilles ou les gourdes. Cette solution ne coûterait pas cher du tout.

Le Parti libéral-radical rappelle aussi qu'une buvette entraîne une patente de cafetier-restaurateur, des obligations, et que cela coûte un certain prix. Ce n'est pas en ouvrant une buvette seulement de mai à septembre qu'une buvette va faire fortune ou pouvoir ne serait-ce que payer ses charges – encore moins cette année,

Motion: des buvettes près des aires de jeux

avec le temps merveilleux que nous avons... Je crois qu'on a eu deux minutes d'été aujourd'hui...

Pour toutes les raisons que je viens de vous donner, le Parti libéral-radical a refusé cette motion. En effet, selon lui, il suffit tout simplement de mettre des fontaines aux abords de tous ces lieux. Le problème sera ainsi largement réglé et ce, à des prix tout à fait raisonnables pour les familles. Merci beaucoup.

Des voix. Bravo! (Applaudissement.)

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Je donne à présent la parole à qui la demande, selon les règles du débat accéléré: cinq minutes par groupe et pour l'ensemble des indépendants. (*Remarque.*) Oui, on a voté en faveur du débat accéléré. Merci. Monsieur Didier Lyon, vous avez la parole.

M. Didier Lyon (UDC). Merci, Madame la présidente. Certains parents de jeunes enfants ont fait part d'un manque de buvettes proches des pataugeoires et des aires de jeux en ville de Genève. Un des motifs de l'installation de ces buvettes serait la sécurité des enfants en cas de fortes chaleurs. L'utilisation de triporteurs a été évoquée par les motionnaires. Tout cela ne serait pas d'un coût extraordinaire pour la Ville, puisque ces buvettes seraient gérées par des indépendants. La question doit être aussi posée pour la récupération des déchets. Nous savons toutefois que, lors de la mise en place de ces buvettes, la Ville fera en sorte que des solutions de tri et de récupération soient mises en place. Il y aura aussi l'installation de fontaines dans les endroits où les triporteurs ne pourront être présents. L'Union démocratique du centre vous invite à accepter la motion M-1713. Merci.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Le Parti libéral-radical pense qu'il n'y aura pas de clients pour ce type de buvettes. Or, comme l'a dit mon préopinant, cette motion part d'une demande de parents qui désirent assurer la surveillance de leurs enfants qui jouent sur une aire de jeux communale ou dans une pataugeoire, tout en pouvant accéder à une buvette pour se désaltérer en été et se réchauffer en hiver. Cela pour celles et ceux qui le désirent.

Au vu du bon accueil des buvettes mobiles – ou triporteurs – à la plage des Eaux-Vives et vers la pataugeoire des voies couvertes de Saint-Jean, ces parents ont proposé d'étendre ce type de dispositifs à d'autres lieux très fréquentés par les familles, tels que les parcs La Grange, Geisendorf et Hentsch.

Le traitement de cet objet a mis en avant plusieurs problèmes pour lesquels les Vertes et les Verts se battent depuis longtemps: des aires de jeux sans danger, la diminution des nuisances nocturnes, un accès à l'eau potable pour toutes et tous, la diminution des déchets ainsi que le soutien à la production locale – malgré ce que dit le Parti libéral-radical.

Nous parlons donc ici de l'amélioration de la qualité de vie et de la santé de chacun et de chacune. Les réflexions constructives de l'ensemble des membres de la commission ont fait ressortir des solutions pour prévenir les nuisances liées au projet de base. Les Verts souscrivent totalement à la version sortie de commission, car elle s'aligne sur la stratégie climat de notre Ville; elle permet d'éviter des drames et des nuisances urbaines ainsi que de ménager l'environnement. Nous soutenons pleinement une ouverture en journée de buvettes mobiles – ou triporteurs –, qui évitera des nuisances liées notamment aux fêtes dans les parcs. Celles-ci ont surtout lieu le soir et amènent du bruit ainsi que des amas de déchets. L'utilisation de vaisselle recyclable et réutilisable a aussi son importance.

L'accès à l'eau étant primordial, nous sommes aussi favorables à la mise en place de points d'eau supplémentaires qui permettront à toutes et à tous de s'hydrater gratuitement, selon leurs besoins. En demandant que les buvettes proposent des produits locaux, on soutient également la production et l'économie locales.

Pour finir, nous souscrivons à la mise en place d'une étude de faisabilité – et je pense que cela fera plaisir au Parti libéral-radical – en termes de lieux, de type de buvettes et de périodes d'ouverture. Il faut en effet s'assurer que le dispositif choisi réponde bien aux besoins des personnes qui fréquentent les aires de jeux de la Ville de Genève, qu'il évite les nuisances pour la population environnante et qu'il soit une réelle source de revenus pour les buvettes fixes et les buvettes mobiles. Pour garantir la sécurité de nos enfants et améliorer la qualité de vie, nous vous invitons à voter en faveur de cette motion. Merci.

M^{me} Albane Schlechten (S). Je vais d'abord répondre à la rapporteuse de minorité – vous transmettez, s'il vous plaît, à M^{me} Richard. Concernant la baisse de consommation dans certains bistrot de quartier, je pense qu'elle a raison, ce constat est totalement vrai, mais cette motion ne concerne pas du tout le même type de consommation. Les familles – et je le vis presque au jour le jour – qui traînent autour des aires de jeux ne peuvent de toute façon pas faire 200 m pour aller boire un café ou un verre dans le bistrot d'à côté. En effet, jusqu'à preuve du contraire, l'enfant n'a pas une puce qui permette de l'arrêter sur image pour qu'il nous attende gentiment de l'autre côté de la route. En plus, dans les bistrots, le service se fait à table et on sait qu'en bas âge c'est compliqué de rester assis

Motion: des buvettes près des aires de jeux

ou assise tranquillement à une table de terrasse. Ici, il est question d'une buvette où, entre deux sprints pour rattraper ses enfants en train de partir dans une zone beaucoup plus dangereuse, on peut aller chercher un verre. Il n'est donc pas du tout question du même type de consommation.

Le Parti socialiste rejoint totalement cette proposition qui vient de la part des Verts et qui a été largement soutenue. La convivialité, la diversité, la sérénité... Non mais, pensez un peu à nous, parents! Neuf heures trente à pousser la balançoire (*exclamations*), épuisés, assoiffés, à goger dans un bac à sable! Oui, nous avons droit à des buvettes! (*Rires.*) Et pour compléter cette magnifique proposition de M^{me} Corpataux, que j'apprécie beaucoup par ailleurs – vous transmettez –, autant élargir le choix. La motion a été amendée en commission et il nous tient à cœur de préciser qu'on parle de boissons sans alcool, mais aussi d'un choix *a minima* de bières et de vins issus du terroir genevois dans toute sa splendeur et sa diversité.

Projet d'amendement

Modification de la deuxième invite.

- à s'assurer que les gérant-e-s des buvettes proposeront *des boissons sans alcool, des choix de bières et de vins reflétant la grande diversité du terroir genevois*, de la vaisselle réutilisable, et qu'ils seront associés aux mesures «zéro déchet» mises en place par la Ville de Genève

Une fois encore, on parle beaucoup d'intérêts, ici – les pro-bagnole, les pro-parking... –, alors ce soir pensons un peu aux parents dans les aires de jeux. Votons en faveur de buvettes avec un large choix de boissons, Messieurs-dames! Merci. (*Applaudissements et rires.*)

Des voix. Bravo!

M. Roger Gaberell (LC). Si vous le permettez, je vais, pour des raisons d'efficacité, ajouter à notre position une brève explication de notre amendement.

Le groupe du Centre acceptera la motion M-1713, dans la mesure où elle procurerait un point d'animation et d'échanges dans les parcs, promouvant la mixité sociale et intergénérationnelle. Elle ouvre en plus la possibilité de travailler à des acteurs locaux. Nous entendons bien les voix critiques du Parti libéral-radical qui considère que la faisabilité au niveau économique est discutable. C'est d'ailleurs aussi à cela que sert la motion, à vérifier cette faisabilité au cas par cas.

En revanche, on observe d'ores et déjà une valeur ajoutée à cette motion concernant les points d'eau potable, qui ont été mentionnés. C'est là-dessus que porte notre amendement. La troisième invite prévoit de mettre en place des fontaines d'eau potable à proximité des aires de jeux, là où une buvette mobile temporaire ne peut pas être installée. Or, les enfants et les familles devraient quand même avoir la possibilité de se désaltérer à proximité des aires jeux, au cas où la buvette resterait fermée, par exemple en cas de météo maussade, comme on en connaît de plus en plus. Nous pensons également aux personnes qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas consommer à la buvette, pour des raisons écologiques, économiques ou autres. C'est pour cela que nous proposons de modifier la troisième invite pour généraliser l'installation de fontaines.

Projet d'amendement

Modification de la troisième invite.

- indépendamment de la possibilité d'installer une buvette mobile temporaire, à mettre en place des fontaines accessibles aux familles, au plus proche des aires de jeux.

Je vous remercie pour le bon accueil que vous réserverez à cet amendement.

Quant à celui des socialistes, dont nous avons pris connaissance à l'instant même, nous ne sommes pas opposés à la promotion des produits locaux. On nous connaît plutôt comme bons consommateurs de ces produits, comme producteurs également. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ce rapport de motion a provoqué un très grand moment de discussion au sein de notre groupe, et j'ai été chargée de vous en faire une synthèse. Nous étions cosignataires, mais nous trouvions qu'il s'agissait d'un projet complexe.

Pour Ensemble à gauche, le plus important, c'est qu'il y ait, proche de chaque aire de jeux et de chaque pataugeoire, une fontaine d'eau potable – nous rejoignons d'autres qui en ont fait un amendement. Il faut également des zones ombragées et que les familles puissent trouver des coins, des bancs, des endroits pour s'asseoir confortablement.

Concernant les buvettes, nous avons constaté que plusieurs parcs, aires de jeux et pataugeoires en ont déjà et qu'elles sont gérées de manière différente, selon les emplacements. Parmi les aspects positifs que nous avons trouvés à ces buvettes, il y a la convivialité qu'elles favorisent pour les familles et le cadre

Motion: des buvettes près des aires de jeux

sécurisant qu'elles créent pour les parents et les enfants. Elles favorisent aussi la mise à disposition de produits locaux à des prix plutôt bas. Quant aux aménagements, ils peuvent être légers et d'utilisation temporaire; il peut aussi s'agir de buvettes mobiles.

Passons aux aspects plus critiques. Toutes les familles ne peuvent pas se permettre d'acheter des boissons ou un goûter à un tel endroit; il en découle une différence de traitement entre les enfants. Certaines expériences n'ont pas été reconduites et ce serait intéressant d'en connaître les raisons. Nos interrogations concernent aussi la gestion des buvettes: il n'est pas évident pour un indépendant qu'une telle buvette ait un minimum de rentabilité, ce d'autant plus que, dans ces lieux-là, la vente et la consommation de boissons alcoolisées n'est bien sûr pas souhaitable.

Certaines buvettes sont gérées par des associations, souvent par des bénévoles, qui risquent de s'épuiser à force de s'investir. Il faudrait voir comment on pourrait les soutenir. Nous saluons une expérience comme la Barje, qui associe un lieu et une buvette et qui est en même temps un projet d'intégration pour des jeunes en rupture. Citons aussi la buvette du parc des Franchises, qui essaie d'établir des liens, autant avec les personnes suivies par l'Hospice général que les enfants ou les adolescents qui sont dans ce parc. Il nous paraîtrait utile de réfléchir aussi à ce type de projets, qui permettent de favoriser la cohésion sociale, de faire des liens entre différentes populations.

De ce fait, Ensemble à gauche soutiendra cette motion pour que le Conseil administratif présente une analyse de la situation qui nous renseignera sur plusieurs points: quelles sont les buvettes, quels sont leurs emplacements, dans quels lieux il faudrait en rajouter. Cette analyse devra proposer de nouveaux emplacements et prendre aussi en considération l'aspect économique. Si le Conseil administratif développe des projets de proximité dans les quartier, qu'il réfléchisse aussi à un soutien par des subventions des initiatives associatives gérées par des bénévoles. C'est en sens-là que nous avons déposé l'amendement que vous avez peut-être reçu entre-temps.

Projet d'amendement

Ajout d'une invite.

- encourager le bon fonctionnement des buvettes associatives existantes proches des aires de jeux par le biais de subventions adéquates.

La présidente. On l'a bien reçu. (*Brouhaha.*) Excusez-moi, Mesdames et Messieurs, chacun parle à son tour, s'il vous plaît. Madame Danièle Magnin, vous avez la parole.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Merci beaucoup, Madame la présidente. Parmi les différentes choses que j'ai entendues ce soir, il y en a une qui m'a spécialement interpellée; cela concerne la santé de nos enfants. Avoir des buvettes – sans alcool, de préférence – qui vont vendre des sodas sucrés, des «bonbonnaileries», peut-être des glaces – encore faut-il avoir des congélos pour en mettre –, c'est anti-santé pour nos petits. C'est complètement idiot. On assiste à une vague d'obésité chez les enfants et on veut mettre des buvettes mobiles dans les endroits où ils n'auraient pas accès à des «bonbonnaileries». Mais où avez-vous la tête, je vous en prie? L'eau, il n'y a rien de tel. Il n'y a que l'eau qui est nécessaire à la vie. Vouloir rajouter du sucre et du gras, pour moi, c'est une hérésie.

Le deuxième point sur lequel je souhaite attirer votre attention, c'est qu'un certain nombre de parcs ou de promenades à Genève ont été légués avec des conditions. Je vous rappelle qu'au parc Bertrand on n'est pas supposé avoir des activités commerciales. Je vous rappelle qu'au parc La Grange il y a effectivement une petite buvette, mais que rien d'autre n'est autorisé; de plus, elle ferme le soir – de bonne heure en hiver, un peu plus tard en été. Cela implique qu'on ne peut pas avoir une activité ni commerciale au parc Bertrand, ni nocturne ailleurs, alors que c'est possible sur les quais.

Je suis d'ailleurs invitée à l'inauguration de Port Wilson. On est ravi qu'il y ait des douches pour que les gens puissent se rincer après être allés dans l'eau, mais, franchement, dans les parcs... Moi aussi je suis maman – je ne suis pas encore grand-mère malheureusement –, j'ai eu des enfants. On habitait la campagne, mais je les amenais avec leurs copains soit dans un parc, soit encore au cinéma. Mais nom d'une pipe! Quand vous avez cinq gamins, vous croyez qu'il faut avoir des ressources de quelle importance pour pouvoir acheter cinq boissons et cinq goûters dans un lieu où les gens sont supposés faire du profit, ne serait-ce que pour gagner un minimum leur vie? Eh bien non: j'emportais des petites boissons avec moi. J'ai toujours eu dans le coffre de ma voiture un carton de boissons au chocolat, de jus, etc. (*réactions*), justement parce que c'est facile à transporter. N'importe quelle maman ou n'importe quel papa peut mettre ça dans son sac et aller se balader dans un parc, s'installer sur le gazon ou près des jeux d'enfants si ça lui plaît et avoir avec soi ces petites «aides» – entre guillemets – nutritives ou désaltérantes.

Pour moi, ces buvettes sont une aberration; c'est vouloir faire dépenser aux gens de l'argent qu'ils n'ont pas. Ceux qui vont dans les parcs, c'est qu'ils n'ont pas un grand jardin à eux – excusez-moi, c'est quand même une réalité – et c'est très dommage de voir ça comme ça. On verra ce que proposeront les amendements.

En ce qui me concerne, il faut des fontaines d'eau potable et qu'elles soient munies d'un bouton sur lequel on appuie pour faire sortir l'eau, durant les saisons

où il ne gèle pas, de manière qu'elle ne coule pas en continu. Selon moi, la nécessité dans notre bonne ville, ce sont ces fontaines. Dans les villes où il n'y a plus de fontaines, on peut remarquer un certain égoïsme et – cela arrive peu dans le canton de Genève, mais ça arrive ailleurs – il n'y a plus de quoi boire un simple verre d'eau. Ici, offrons de l'eau à nos concitoyens, mais ne leur offrons pas de boissons sucrées ni de goûters sucrés et gras pour leurs enfants. Merci.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Cette fois-ci, j'interviens en tant que représentante du Parti libéral-radical. En effet, j'ai entendu beaucoup de choses ce soir et il y en a quand même une qui m'a interpellée... Quand certains d'entre vous parlent de ne pas pousser les gens à la consommation, de faire attention, d'être raisonnable, de sauver la planète, alors ça s'applique à tout, sauf aux débits de boissons dans les parcs, quand ça vous arrange.

Je vous invite quand même à aller au parc Trembley, où la Ville a remis les toiles solaires. Alors c'est vrai qu'il n'est pas extrêmement fréquenté ces temps-ci, car la météo n'est pas vraiment idéale: il fait un peu frais... Certains jours, ça pleuvine un petit peu de temps en temps, on ne sait pas trop pourquoi – mais bref. Les gens arrivent avec leurs tables, leurs bancs, leur pique-nique, ils s'installent. Il pourrait y avoir quinze buvettes autour de cette pataugeoire, au parc Trembley, elles ne vendraient absolument rien. Une buvette qui ne vend pas suffisamment de boissons va faire exactement ce que M^{me} Magnin a dit: elle va proposer des petits snacks, des paquets de chips, des petits bonbons, parce qu'il faut essayer de faire du chiffre pour pouvoir payer ses charges, au minimum.

En fait, si cette motion est acceptée et si le Conseil administratif entre en matière, cela veut dire qu'on va encore créer des lieux subventionnés et cela au détriment des autres commerces. Sauver le petit commerce ou sauver les gens qui ont soif, si on est un tout petit peu raisonnable, on en reste à un «statu quo» – entre guillemets – au niveau des ouvertures de buvettes. La Ville ne crée pas d'autres débits de boissons pour faire une concurrence un peu déloyale à ceux qui sont à 200 ou 300 m. En revanche, elle installe des fontaines à eau, comme évoqué en commission. (*Brouhaha.*) Ces fontaines sont extrêmement faciles à installer, surtout à côté des pataugeoires, parce qu'il y a déjà de l'eau; près des jeux, il y a souvent de l'eau (*brouhaha*) et comme ça, si vous avez soif, vous pouvez aller chercher de l'eau.

Arrêtons de créer des lieux qui ne vont pas tourner, qui vont créer des gens subventionnés, qui vont créer des gens qui auront beaucoup de peine à finir leur mois, parce qu'on aura créé des conditions qui sont défavorables. Je ne vous dis pas ça parce que ça me fait plaisir de vous le dire. C'est mon métier: je sais ce que signifie faire un plan de financement, je sais ce que c'est que de payer des charges à la fin du mois, éventuellement un salarié. Eh oui, mine de rien, dans

ces buvettes, on ne peut pas y être H24, sept sur sept, parce qu'on a aussi besoin de se reposer à un moment donné. Et puis la buvette ne va pas fonctionner en plein hiver, quand il y a ça de neige. Bon, c'est vrai qu'à Genève, ça n'arrive pas souvent en ce moment; okay, je vous l'accorde... En revanche, la buvette ne va pas fonctionner quand il fait trop froid, parce qu'alors les gens ne sortent pas très longtemps avec leurs enfants; ils préfèrent aller dans les musées, ils préfèrent ce genre d'activités, dans des lieux abrités où ils peuvent consommer une boisson.

L'idée aurait pu être bonne; okay, on met des robinets aux abords des aires de jeux, mais on va arrêter de créer des buvettes. Merci d'avance.

Une voix. Bravo.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Vu les tarifs pratiqués par la Ville de Genève, je pense à la fan zone où le moindre mètre carré coûte des fortunes, j'imagine, à l'organisateur puis à ceux qui louent. Vu qu'on leur demande de donner des gobelets – vous savez, les gobelets en plastique contre deux francs, on rend les deux francs, etc. Mais ce qu'on ne vous dit pas, c'est que les pauvres petits qui tiennent des stands, on leur réclame pratiquement deux francs pour nettoyer le verre qu'ils rapportent après. C'est vraiment un jeu perdant-perdant, je voulais vous le dire. L'autre aspect, c'est la concurrence que l'on fait à tous les petits cafés et bistrot, aux boulangeries, qui servent aussi des thés et des cafés aux alentours des parcs et ça, c'est vraiment déloyal. J'espère que vous n'accepterez pas ça.

Une voix. Bravo.

La présidente. Monsieur Gaberell, est-ce une erreur ou souhaitez-vous prendre une fois encore la parole?

M. Roger Gaberell (LC). Oui, Madame la présidente, ce sera très bref. C'est juste pour prendre position par rapport à l'amendement d'Ensemble à gauche, qui est arrivé peu après notre intervention. Nous ne l'accepterons pas, pour la simple raison que les subventions des différentes associations se discutent ailleurs; que les associations se présentent ailleurs. Ce n'est pas une bonne tendance que de vouloir subventionner tout et n'importe quoi. Donnons effectivement l'opportunité à des acteurs locaux – et c'est la beauté de cette motion – qui sont peut-être

déjà implantés dans le quartier. Peut-être s'agit-il d'associations qui bénéficient ou non de subventions; peut-être que ce sont des entrepreneurs locaux. Quoi qu'il en soit, offrons-leur l'opportunité de trouver un nouveau marché, sans qu'il soit nocif mais positif.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous allons procéder aux votes...

Mis aux voix, l'amendement du Centre est accepté à l'unanimité (61 oui).

La présidente. Nous passons à présent à l'amendement du Parti socialiste...
(Ndlr: la présidente peine à déchiffrer l'écriture manuscrite de l'un des auteurs)
... «des boissons sans alcool, des choix de bières et de vins reflétant la diversité du terreau genevois».

Une voix. Du terroir.

La présidente. En effet, c'est plus logique. Et cette phrase n'a pas été écrite en état d'ébriété, tout se passe bien. (*Rire. Remarques.*) Nous passons au vote...

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Mais pourquoi ils s'abstiennent? Mais oui, le Parti libéral-radical...

Mis aux voix, l'amendement du Parti socialiste est accepté par 41 oui contre 12 non (9 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement d'Ensemble à gauche est accepté par 34 oui contre 30 non.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 34 oui contre 28 non (1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à étudier la faisabilité, en termes de lieux, de périodes d’ouverture en concertation avec les parties prenantes, d’installer des buvettes temporaires diurnes mobiles au plus proche des aires de jeux non festives afin de répondre au mieux aux besoins des familles qui les fréquentent;
- à s’assurer que les gérant-e-s des buvettes proposeront des boissons sans alcool, des choix de bières et de vins reflétant la grande diversité du terroir genevois, de la vaisselle réutilisable, et qu’ils seront associés aux mesures «zéro déchet» mises en place par la Ville de Genève;
- indépendamment de la possibilité d’installer une buvette mobile temporaire, à mettre en place des fontaines accessibles aux familles, au plus proche des aires de jeux;
- à encourager le bon fonctionnement des buvettes associatives existantes proches des aires de jeux par le biais de subventions adéquates.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

8. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 7 février 2023 de M^{mes} et MM. Alain de Kalbermatten, Luc Zimmermann, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Fabienne Beaud, Fabienne Aubry-Conne, Jean-Luc von Arx, Alain Miserez, Laurence Corpataux et Brigitte Studer: «Autonomie de nos aînés, notre responsabilité» (M-1754 A)¹.

27 février 2024

Rapport de M^{me} Ana Maria Barciela Villar.

Ce projet de motion a été renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 février 2023. La commission s'est réunie sous la présidence de M^{me} Livia Zbinden le 6 avril 2023 et sous la présidence de M. Christian Zaugg les 24 août, 9 novembre et 23 novembre 2023, ainsi que les 11 et 25 janvier 2024. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Patricia Brito Leitao, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Le vieillissement de la population est un enjeu majeur pour notre société. Cela impacte de manière certaine les politiques publiques en la matière et pose de nombreux défis: socialisation, soins, autonomie, santé, notamment. Heureusement, une bonne partie de nos aînés vivent relativement en bonne santé.

Avec l'âge, la capacité à se mouvoir et à se déplacer dans son environnement (lieu de vie) tend à diminuer. Pourtant, selon l'Office fédéral de la statistique, les chutes jouent un rôle critique dans la détérioration des personnes âgées et peuvent entraîner une hospitalisation et être un motif d'entrée en établissement médico-social (EMS).

Considérant:

- que la population âgée de la Ville de Genève de plus de 65 ans avoisine les 33 000 personnes en 2022;
- que sur une période d'une année, 26% des personnes âgées en ménage privé ont fait au moins une chute et que cette proportion atteint les 33% parmi les personnes de 80 ans et plus (cf. OFS, 2017, Chiffres nationaux);

¹ *Mémorial* 180^e année: Développée, N° 44, p. 5815. *Mémorial* 182^e année: Motion d'ordonnement, N° 6, p. 485.

Motion: une politique communale en faveur des aînés

- que la RPSA-LRT-1 du 19 octobre 2022 donne la compétence aux communes de déterminer les besoins de nos aînés, dont le soutien dans les tâches de la vie quotidienne, ce qui devrait être un socle pour développer l'autonomie dans le ménage privé,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à développer un programme afin de prévenir les chutes des personnes âgées dans les lieux de vie;
- à favoriser et faciliter l'aménagement des lieux de vie dans les pièces les plus accidentogènes (salles de bain, cuisines notamment);
- à étudier dans cette politique un partenariat entre les propriétaires et régies d'immeubles, les usagers, l'Etat, les partenaires médicaux (notamment l'IMAD) et les assureurs privés afin de faciliter ces aménagements;
- à faire en sorte que la GIM et la FVGLS facilitent ces transformations dans un but d'exemplarité en partenariat avec les acteurs précités.

Séance du 6 avril 2023*Audition de M. Alain de Kalbermatten, motionnaire*

M. de Kalbermatten indique que l'autonomie des personnes âgées est un enjeu de société majeur. Il rappelle qu'il y aura de plus en plus de personnes âgées à Genève dans les années qui viennent, c'est pourquoi la mise en place d'une vraie politique pour les personnes âgées est importante, au niveau du logement ou de leur bien-être quotidien. En Ville de Genève, il y a plus de 33 000 personnes âgées de plus de 65 ans, ce qui représente un pourcentage assez conséquent qui continuera à augmenter. Il y a également des statistiques qui datent de 2017 qui montrent que 26% des personnes de plus de 65 ans sont déjà tombées dans leur logement, et 33% des personnes âgées de plus de 80 ans. Ce qui signifie que, sur une population de 33 000 personnes à Genève, un quart a déjà eu une chute, comptabilisée par le médecin traitant ou à l'hôpital, donc assez violente. Depuis le 19 octobre 2022, la loi sur la répartition des tâches (LRT) oblige les communes à déterminer les besoins des aînés, c'est-à-dire à suivre la population vieillissante dans les communes, les protéger et anticiper tous les problèmes que les personnes âgées peuvent avoir dans leur logement en particulier. Il y a donc un faisceau entre une population qui augmente, les demandes qui accompagnent cette population vieillissante et le nombre d'accidents qui augmente également. L'esprit de la motion, c'est que la Ville puisse se saisir de cette problématique et y répondre, non seulement parce qu'elle a l'obligation légale de le faire, mais aussi qu'elle soit proactive.

M. de Kalbermatten précise que les trois lieux les plus accidentogènes dans une maison sont la cuisine, la salle de bain et la chambre. Des actions simples

Motion: une politique communale en faveur des aînés

et peu coûteuses permettent de réduire les accidents de façon considérable, par exemple enlever les tapis dans le salon, mettre des tapis anti-dérapants sur le carrelage, transformer une baignoire en douche assise. Ce sont des frais qui peuvent être supportés par un triptyque d'acteurs: la Ville, l'Etat qui a l'obligation de payer, et les familles. Au niveau des familles, plus une personne reste à domicile, mieux c'est pour elles. Pour placer une personne en établissement médico-social (EMS), il faut entre 6500 et 10 000 francs par mois à charge des familles. Si une personne n'a pas le capital, c'est l'Etat qui prend en charge les coûts de l'EMS. Garder une personne chez elle quelques années de plus permet aussi un gain d'argent pour l'Etat.

M. de Kalbermatten ajoute que des associations sont intéressées, également l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) qui est un acteur important mais consiste plutôt en un partenaire médical. Il faut également écouter la magistrature, car elle a une politique publique plus développée concernant les personnes âgées, surtout avec la nouvelle LRT. Il y a aussi les multiples associations des personnes âgées et celles qui font du service à la personne, dont l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) qui est déjà relativement active dans ce domaine.

Questions des commissaires

Une commissaire rappelle qu'elle a signé la motion. Elle indique qu'il y a une page sur le site de la Ville intitulée «Être en sécurité chez soi et dans la rue quand on est senior» qui présente une partie des mesures que la Ville propose en collaboration avec certaines associations. Elle demande quels seraient les éléments à ajouter sur cette page.

M. de Kalbermatten répond que la Ville informe et guide. L'idée de la motion serait que la Ville participe dans ce triptyque.

La commissaire revient sur la question des chutes, dont un des moyens de prévention c'est mobiliser, faire marcher les personnes âgées. Elle indique que des cours sont proposés à la Cité seniors, mais aussi à la télévision. Elle a vu qu'il y avait un groupe d'experts par rapport aux chutes à l'hôpital et ajoute qu'il serait intéressant de les entendre. Ayant fait des soins à domicile, elle a été confrontée à des situations dans lesquelles le but des familles était de garder le plus longtemps les seniors à domicile pour ne pas avoir à payer un EMS, ce qui avait pour conséquence des situations de maltraitance extrêmes. Elle trouve intolérable de vouloir garder le plus longtemps possible les personnes âgées à la maison pour préserver le capital de la famille. Elle rappelle que la priorité d'une politique publique c'est améliorer les conditions de vie des personnes concernées.

M. de Kalbermatten admet qu'il y a toujours des cas particuliers impliquant des abus. Il rappelle que le réseau de l'IMAD permet un système d'alerte avancé

en cas d'abus. Il pense qu'il ne faut pas se focaliser sur ce que la commissaire a pu vivre: un bon aménagement peut soulager la famille et la personne âgée, qui peut ainsi garder son réseau social, alors qu'elle s'en couperait en allant en EMS. Il est sûr qu'il y a les mesures nécessaires pour éviter ce type de problèmes.

Un commissaire indique qu'il trouve la motion intéressante. Il a des questions sur le fonctionnement et le niveau de compétences. Avec ce qu'il voit sur la problématique des chutes des personnes âgées, il pense que la démarche devrait être interdépartementale: il y aurait le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) pour les aménagements extérieurs, le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) pour un plan d'action municipal pour les seniors. Le commissaire rappelle que la loi cantonale demande d'agir sur les prestations mais pas forcément sur les questions d'accident. Il y aurait également le Direction financière (DFIN) pour ce qui est de la Gérance immobilière municipale (GIM). Il relève aussi la demande de prise d'initiative de la Ville auprès du Canton. Il demande comment le motionnaire voit l'articulation avec les différents départements et le Canton.

M. de Kalbermatten répond que le Conseil municipal doit présenter une politique publique globale sur le vieillissement de la population, que ce soit pour l'aménagement extérieur ou dans les foyers. Il rappelle que la Ville est aussi propriétaire d'immeubles et a donc également des responsabilités vis-à-vis de ses locataires. Il y a sans doute des lois cantonales qui régissent l'aménagement extérieur pour permettre l'accessibilité à tout le monde. Il faudrait que le DACM soit plus proactif pour aller au bout de la démarche. Il donne l'exemple des signalétiques pour les personnes malvoyantes qui ne sont pas présentes partout. C'est un investissement continu pour que tout le monde puisse profiter du domaine public. Il existe des aménagements simples qui peuvent soulager la circulation, que ce soient des enfants ou des personnes âgées. Il indique qu'une des questions les plus importantes est celle des accidents et il rappelle que ce n'est pas de la compétence de la commune de répondre aux accidents, mais qu'elle se doit de les prévenir. Il précise que connaître les besoins permet d'anticiper les accidents. Pour ce qui est du propriétaire, il précise que ce n'est pas une invite qu'il a mise dès le départ, mais qu'elle a été suggérée par les Verts pour inclure la GIM et les logements sociaux. Lausanne le fait déjà, c'est donc possible aussi à Genève.

La présidente rappelle la LRT entre les communes et le Canton, en particulier ce qui est du ressort de la Ville concernant les prestations à domicile pour les personnes âgées: la participation des personnes âgées dans les domaines de la vie en société, lutter contre leur isolement, les soutenir dans toutes les tâches de la vie quotidienne qui ne sont pas de la compétence exclusive du Canton et les informer ainsi que leur entourage sur les prestations existantes. Elle exprime son intérêt pour la motion et elle demande si les aménagements concerneraient des appartements mis à disposition avec la GIM.

Motion: une politique communale en faveur des aînés

M. de Kalbermatten répond que cela concernerait les locataires. Il rappelle que la commune a pour mission d'informer et de prévenir, mais que la motion vise la prévention des risques. Il ajoute qu'il y a l'argent, car l'Etat a l'obligation de payer. Il rappelle également que la Ville de Genève n'a pas identifié ses personnes âgées.

Une commissaire indique qu'ils ont reçu une invitation de la Cinquième journée romande de collectivité pour les logements d'utilité publique et demande si M. de Kalbermatten va y aller.

M. de Kalbermatten répond que non et ajoute qu'il ne s'agit pas exactement de la même chose, car l'utilité publique concerne des éléments divers.

La commissaire ajoute que la conférence concerne aussi les logements pour les seniors.

Une commissaire indique qu'une petite partie de cette population seulement habite dans les logements de la Ville et demande quels moyens d'actions sont envisagés pour inciter les propriétaires privés à faire des travaux à leurs frais.

M. de Kalbermatten répond que toutes les installations prévues sont réversibles, comme ce qui est demandé par une régie.

La commissaire indique que l'IMAD a mis en place un programme de simulation pour aider les personnes âgées à se repérer dans l'espace et demande si c'est une idée envisagée dans la motion.

M. de Kalbermatten répond par l'affirmative et ajoute que cela fait partie d'une stratégie globale. L'aménagement des lieux de vie s'additionne aux efforts déjà faits par l'IMAD et les associations. C'est un moyen supplémentaire pour le bien-être des personnes âgées dans leur foyer. Le Conseil administratif a une vision plus concrète de la politique concernant le vieillissement de la population, il faut donc aussi lui poser la question. Il rappelle que ce n'est qu'une motion, à laquelle on peut ajouter ou enlever des invites.

Une commissaire indique qu'elle n'est pas en accord avec tout ce qui a été dit. Elle précise que la LRT concerne les prestations et non l'aménagement et rappelle qu'il y a un programme à la Ville de Genève pour la prévention des chutes. Elle ajoute que ce n'est pas possible d'aller chez toutes les personnes âgées pour installer tous les aménagements qu'ils devraient avoir, car cela rentre dans la sphère privée des personnes. Les partenariats existent déjà pour aider les personnes âgées dans leur quotidien. Elle demande comment le motionnaire envisage la gestion des changements de locataires, notamment lorsqu'une personne âgée ayant bénéficié d'aménagements quitte son appartement et que le nouveau locataire n'a pas besoin de ces aménagements.

M. de Kalbermatten répond que ce sont des aménagements réversibles.

Motion: une politique communale en faveur des aînés

La commissaire précise qu'installer une barre dans les toilettes n'est pas un aménagement léger car ce n'est pas facile à enlever et que les baignoires ouvertes sont aussi des aménagements assez conséquents. Elle ajoute que tout aménagement a un coût. Ajouter et enlever ces aménagements à chaque changement de locataire lui paraît compliqué. Il faudrait plutôt aménager des logements qui ne sont que pour des personnes âgées avec la GIM.

M. de Kalbermatten répond que l'objectif n'est pas de faire un appartement médicalisé.

La commissaire ajoute que mettre une personne en EMS ne signifie pas la priver de sa vie sociale.

Une commissaire indique être étonnée qu'on parle de personnes âgées capables d'aller sur internet pour s'informer sur les mouvements qu'ils doivent faire pour éviter de tomber. Elle ajoute que les chutes à domicile sont un réel problème, malgré la présence de l'IMAD, car la prévention est difficile à faire. Travailler en amont et faire de la prévention permettrait de résoudre une partie du problème. Aller à l'hôpital à cause d'une chute constitue un coût excessif et peut représenter un danger; il faut donc faire quelque chose. Elle demande comment construire le programme de prévention pour éviter la situation dans laquelle la personne âgée n'a pas la capacité de décider dans le cas où elle serait très atteinte.

M. de Kalbermatten admet que la promotion de ces actions sur internet n'impacte pas forcément cette population. Il ajoute que c'est important dans ces cas-là que les autres partenaires entrent en jeu, par exemple l'IMAD ou le tissu associatif, autour de cette problématique. L'idée est d'essayer de mettre en place des mesures plus adaptées en utilisant tout le réseau qui existe pour la promotion, afin que le programme propose des informations mais aussi des solutions simples comparé aux coûts en cas d'accident. Il y a également une statistique de l'hôpital: quand une personne âgée tombe et se casse quelque chose après 80 ans, sa durée de vie est ensuite d'environ un an. Il insiste sur le fait qu'il ne faut pas seulement être dans l'information, mais aussi dans l'apport de solutions.

La commissaire relève que faciliter la vie à la maison serait idéal pour permettre aux personnes qui ne souhaitent pas aller en EMS de rester chez elles. Travailler avec la prévention serait un gain pour tous. Il faut donc trouver la manière de travailler avec toutes les institutions. Elle ajoute que quand l'IMAD intervient, cela signifie que c'est déjà trop tard.

Une commissaire indique qu'elle est étonnée de la façon dont les choses sont dites. Quand les personnes ont besoin d'aide et d'aménagements à la maison, tout ce qui est prescrit par le médecin est remboursé par l'assurance-maladie.

M. de Kalbermatten précise que l'idée de la motion est d'aller en amont.

Motion: une politique communale en faveur des aînés

La commissaire demande pourquoi la Ville devrait payer alors que ce sont des éléments pris en charge par l'assurance lorsqu'ils sont demandés par le médecin.

M. de Kalbermatten relève que faire participer les assurances est intéressant.

La commissaire indique être étonnée d'entendre que la Ville ne connaît pas ses personnes âgées, car il y a chaque année le programme pour l'accompagnement des personnes âgées avec la canicule, programme pour lequel la Ville a une liste des personnes concernées, à qui elle envoie une lettre avec des informations de prévention. Elle ne voit pas ce que la Ville peut faire de plus.

M. de Kalbermatten répond qu'il faut demander à la magistrate.

La commissaire indique qu'ils en avaient déjà discuté dans le cadre d'un autre texte et que la magistrate avait dit que ses services le faisaient. Elle ajoute qu'elle a pu le vérifier avec ses parents.

M. de Kalbermatten ajoute qu'il y a certaines lacunes en termes de statistiques. Il ne s'agit pas seulement de prévenir les personnes âgées, mais d'avoir aussi un retour sur comment elles se portent, si elles ont des problèmes de mobilité. par exemple.

Une commissaire demande s'il manquerait une invite pour que la Ville fasse une enquête sur la situation des personnes âgées à domicile en Ville de Genève.

M. de Kalbermatten répond que oui.

La commissaire revient aux aménagements et à l'invite 3 (demandant d'étudier un partenariat entre les propriétaires, les régies d'immeubles et les usagers afin de faciliter ces aménagements). Elle demande si elle a bien compris: la Ville prend en charge les coûts d'aménagement dans le privé et les propriétaires privés ne prennent rien en charge.

M. de Kalbermatten répond que les locataires ont une certaine liberté d'action tant que les aménagements sont réversibles.

La commissaire demande qui va payer les démontages lorsque la personne âgée quitte le logement.

M. de Kalbermatten répond que ce sont ceux qui ont installé les aménagements. Le but serait que ce soit le triptyque qui s'en charge, et éventuellement les assurances.

La présidente revient sur le plan canicule et indique qu'une autre ligne, la ligne 65+, a été ouverte pendant le Covid pour les personnes âgées qui se sentaient isolées. Elle affirme que c'est compliqué d'aménager et que cela ne relève pas forcément de la compétence de la Ville qui est plutôt chargée de l'orientation et de l'information. La mise en place d'une ligne téléphonique pourrait être

Motion: une politique communale en faveur des aînés

intéressante, ainsi qu'une campagne d'affichage une fois. Elle ajoute que c'est difficile pour toute institution de voir exactement qui sont les personnes âgées de la Ville. Elle demande ce que le motionnaire pense d'une campagne d'affichage et d'une ligne téléphonique à disposition des personnes âgées qui se sentent dans une situation de vulnérabilité.

M. de Kalbermatten répond qu'une campagne de communication est indispensable, mais qu'il faut aussi apporter des solutions concrètes.

Une commissaire précise qu'un plan canicule c'est la détection des besoins et l'orientation, tout comme la ligne 65+. Elle repose sa question concernant la ligne téléphonique.

M. de Kalbermatten répond qu'il ne sait pas si l'assurance entre toujours en matière lorsqu'un médecin demande des aménagements, mais qu'une des solutions serait d'amener la personne âgée vers quelqu'un qui puisse venir chez elle pour faire un devis afin de sécuriser son lieu de vie. Cela peut relever du monde associatif, et relever d'une politique d'intégration pour une certaine catégorie de personnes au service et au bénéfice des personnes âgées.

Une commissaire rappelle qu'un projet de motion a été déposé en 2019 par le Centre (M-1469) concernant les nouveaux aménagements dans les bâtiments de la Ville pour les personnes âgées et qui demandait un recensement des immeubles et logements de la Ville de Genève ayant bénéficié de structures adaptées aux personnes âgées. Elle demande s'il y a eu des réponses concernant cette motion.

M. de Kalbermatten répond que non, s'il y avait eu une réponse elle figurerait sur le site. C'est une question qui peut être posée à la magistrate.

La commissaire demande si le motionnaire est au courant de l'engagement d'une personne dans le département de M^{me} Kitsos pour s'occuper de la politique des personnes âgées.

M. de Kalbermatten répond que oui. Il ajoute que le fait que cette motion soit en parallèle de l'engagement de cette personne permet au Conseil administratif de délivrer sa politique publique.

Une commissaire rappelle que la Ville a un site internet sur lequel figurent des conseils pour les chutes, de la prévention, des aménagements et qu'il existe une ligne téléphonique. Elle informe que la Ville de Genève produit l'émission «Demain» pour les seniors dans laquelle de la prévention est faite. Certaines semaines, 35 000 personnes regardent cette émission. De nombreuses choses sont donc déjà faites, notamment à la télévision, pour la prévention.

Une commissaire demande si le motionnaire s'est renseigné sur le nombre de personnes en attente d'un logement assisté.

Motion: une politique communale en faveur des aînés

M. de Kalbermatten répond que non.

La commissaire demande si ce ne serait pas mieux de demander davantage d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), qui seraient plus utiles que d'aménager des logements.

M. de Kalbermatten répond que ces logements se situent dans des bâtiments dédiés à la problématique, alors que le but de la motion serait de garder les personnes âgées dans leur environnement social le plus longtemps possible.

Une commissaire demande quelle population est visée par cette motion. Elle trouve que c'est une motion qui va loin dans la sphère privée. Elle ajoute que cela pourrait aussi englober des personnes qui sont dans la marge, qui ont des troubles psychiatriques, cognitifs, qui sont aussi à risque. Elle demande si le nombre de personnes visées par la motion a été évalué.

M. de Kalbermatten répond que ce sont des questions qui doivent être posées à la magistrate. Il ajoute qu'il ne faut pas hésiter à contacter également les associations, car elles connaissent la réalité du terrain.

Discussion

Une commissaire indique que l'utilisation du terme «vieux» la dérange, car ce sont des personnes âgées. Elle ajoute qu'elle a pu voir dans son expérience personnelle que tout était fait du côté des autorités et ne voit pas quelles mesures pourraient être ajoutées. Elle envisage l'audition de M^mc Kitsos. Elle a l'impression que le motionnaire ne connaît pas tout ce qui est déjà en place.

Une commissaire souhaiterait auditionner les ergothérapeutes, car ils sont confrontés à la réalité du quotidien.

Une commissaire dit qu'auditionner M^mc Kitsos permettrait d'obtenir un certain nombre de réponses.

La proposition d'auditionner M^mc Kitsos et le responsable de la politique à la longue vie est acceptée à l'unanimité.

La proposition d'auditionner les ergothérapeutes est mise en attente.

Séance du 24 août 2023

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Philipp Schroft, chef du Service social (SOC)

M^{me} Kitsos indique que cette motion contient des points importants identifiés par le SOC, notamment la question des chutes. Dans les actions proposées par le DCSS et en particulier par le SOC, il y a le projet mobilité-équilibre. Elle rappelle que les antennes sociales de proximité (ASP) travaillent sur cette question en collaboration avec l'hôpital de gériatrie depuis 2003. Le but est de pouvoir informer sur le risque des chutes et voir comment faire pour les éviter. Il y a dans ce cadre des cours de rythmique senior qui permettent de travailler sur les questions d'équilibre, cours proposés en partenariat avec l'Institut Jaques-Dalcroze. Elle ajoute qu'ils travaillent également avec le professeur Trombetti sur la question des préventions.

M^{me} Kitsos rappelle que les activités du programme à Cité seniors ont été élargies à tous les espaces de quartier («Activités seniors près de chez vous»), le but étant pour toutes les personnes concernées par les problèmes de déplacement et de mobilité qu'elles puissent bénéficier d'activités au sein de leur quartier. Cela leur permet d'une part d'y accéder plus facilement et d'autre part de garder des liens sociaux existants. Parmi ces ateliers, certains sont axés spécifiquement sur la prévention des chutes, comme l'atelier Activ'équilibre, l'atelier posture ou encore Café santé sur le thème de la mobilité et des chutes. Un autre point important du programme Cité seniors est le renforcement de la condition physique des seniors. Un travail est également mené sur la lutte contre la dénutrition, qui peut être liée à l'isolement. M^{me} Kitsos ajoute que le numérique a des aspects positifs, mais qu'il est important de garder des liens sociaux. Rien que le fait de se préparer pour sortir et marcher le temps du trajet a un impact positif sur la condition physique. Ces liens sociaux du quotidien ont souvent des impacts positifs plus importants que les liens sociaux découlant d'activités organisées. Il y a également des groupes de marche dans quatre parcs (Bertrand, Champel, Franchises et Baud-Bovy). La Ville a gagné le prix Ville en santé 2023 pour ce programme intitulé «Bouger entre seniors, restons dynamiques!», qui rencontre un grand succès auprès des personnes concernées.

En ce qui concerne la question de l'habitat qui s'inscrit dans la politique de la longue vie, M^{me} Kitsos indique qu'il est important de travailler de manière interdépartementale et interinstitutionnelle et de collaborer avec des architectes spécialisés dans ces questions. Ces collaborations se font souvent avec la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) et les filières de physiothérapie et de soins infirmiers de la Haute école de santé Genève (HEdS). Il est important de travailler sur tous les niveaux, car l'objectif est d'aménager le domicile des personnes âgées afin de leur permettre de rester chez elles ou qu'elles puissent rester dans leur quartier même si elles vont en EMS, pour qu'elles

Motion: une politique communale en faveur des aînés

puissent garder leurs liens sociaux. Elle ajoute qu'il existe des projets innovants de logements intergénérationnels, par exemple le quartier de l'Adret à Lancy. Le DCSS travaille avec les plateformes des associations d'aîné-e-s pour réfléchir à des nouvelles mesures.

Il existe également un partenariat avec l'Association transports et environnement (ATE), avec le programme «Etre et rester mobile», car les transports publics peuvent être stressants pour les personnes âgées, que ce soit pour prendre son billet ou monter dans les véhicules. Un nouveau projet a aussi été lancé après une longue période de réflexion, celui de proposer des transports privés aux personnes ayant de grandes difficultés de mobilité. Ce projet se met en place avec la Croix-Rouge et permet aux personnes faisant appel à ces services de se sentir en sécurité lors de leurs déplacements.

M^{me} Kitsos relève également le travail mis en place avec le DACM afin d'améliorer l'aménagement de l'espace public, notamment avec l'installation de bancs, l'adaptation des trottoirs, la modification des traversées routières, adapter les feux de circulation et installer des toilettes fonctionnelles, propres et en nombre.

M. Schroft précise que certaines prestations sont directement fournies par le SOC ou des associations subventionnées, et d'autres relèvent plutôt de la recherche, de la réflexion sur l'élaboration de projets, menés avec des partenaires institutionnels comme la HEdS, la Haute école de travail social (HETS) et l'HEPIA. Il revient sur l'exemple du quartier de l'Adret et précise qu'il s'agit d'un ensemble immobilier qui comprend des appartements, principalement des deux ou trois pièces, évolutifs, utilisables autant par des étudiants ayant toutes leurs capacités fonctionnelles que par des personnes ayant des difficultés de mobilité. Cela permet de tenir compte de l'évolution des générations et des besoins.

M^{me} Kitsos ajoute que le DCSS souhaiterait mener le même genre de projet s'il trouve un lieu approprié.

M. Schroft indique que dans le cadre du projet «Villes amies des aînés» conduit par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Ville de Genève a organisé des forums pour que les personnes puissent exprimer leurs besoins. Il précise que les aménagements tels que les bancs, les trottoirs et les traversées routières sont issus de ces consultations. Ce processus a permis à la Ville d'obtenir le label «Ville amie des aînés».

Questions des commissaires

Une commissaire demande quelles sont les possibilités d'interventions auprès des régies et propriétaires pour faciliter l'introduction de modifications dans les logements.

Motion: une politique communale en faveur des aînés

M^{me} Kitsos répond que le DCSS n'a pas vraiment les compétences pour contraindre les régies et propriétaires à apporter des aménagements. Elle ajoute que le DACM travaille avec l'association Handicap architecture urbanisme (HAU) dans le cadre de la politique d'accessibilité.

Une autre commissaire demande comment avoir davantage de structures qui permettent à des personnes de rester chez elles de façon autonome, notamment avec des partenariats privés.

M. Schroft répond que la majorité des personnes souhaitent rester à domicile le plus longtemps possible. L'enjeu est donc plutôt d'adapter le bâti plutôt que d'inventer de nouvelles structures pour répondre aux besoins des personnes.

M^{me} Kitsos ajoute qu'il serait possible de faire de la sensibilisation dans le cadre de la politique d'accessibilité, en lien avec des architectes et des régies. Elle ne voit cependant pas comment intervenir de manière directe. Elle ajoute que s'il y a des surcoûts dans la construction de logements adaptés à tous les âges, il est possible qu'un privé ne veuille pas investir. Il faudrait prendre en compte ces éléments à l'échelle de la Ville.

Le président rappelle qu'une invite de la motion demande de «faire en sorte que la GIM et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) facilitent ces transformations» et précise que les deux organismes sont sous l'autorité de la Ville de Genève.

M^{me} Kitsos indique qu'un levier existe à ce niveau et qu'il faudrait systématiquement inclure la question de l'accessibilité dans les projets de rénovation. L'accessibilité devrait être intégrée dans tous les nouveaux projets, même les projets ne concernant pas l'habitat. C'est le travail mené par le DACM dans son partenariat avec l'association HAU.

Une commissaire indique que les travaux dans les espaces publics peuvent également être stressants, notamment les échafaudages, et demande si cette question est également comprise dans la motion.

M^{me} Kitsos répond qu'un travail sur la signalisation est fait lors de travaux dans les écoles, par exemple. Le DACM serait plus à même de répondre à cette question.

La commissaire précise que cette motion demande la prise en compte de différents aspects; les différents secteurs sont donc également concernés par ce qui est demandé dans le texte.

M^{me} Kitsos répond que la Ville suit une politique interdépartementale sur l'accessibilité, selon les besoins de chacun. Les différents secteurs font attention à respecter cette politique.

Motion: une politique communale en faveur des aînés

Une commissaire mentionne la première invite de la motion («à développer un programme afin de prévenir les chutes des personnes âgées dans les lieux de vie»), ainsi que les cours proposés par la Ville à ce sujet, et indique que les inscriptions pour une partie de ces cours ne se font que par internet, ce qui peut être problématique car toutes les personnes âgées ne maîtrisent pas les outils informatiques. Elle demande ce que le département pense faire à ce sujet.

M^{me} Kitsos répond que les personnes peuvent se rendre aux Points info ou aux ASP.

Le président demande si M^{me} Kitsos considère que cette motion fait partie de la politique de consultation sociale de Pro Senectute. Il rappelle qu'une motion a été déposée afin que des ascenseurs soient systématiquement installés dans les immeubles de la GIM. Il demande si le problème peut être relancé du côté de Pro Senectute qui pratique les consultations sociales et a un regard sur les problèmes de mobilité. Il demande également si les personnes de l'Association de défense et de détente de tou-te-s les retraité-e-s et futur-e-s retraité-e-s (AVIVO) pourraient également être informées dans le but de toucher le plus grand public possible.

M. Schroft indique qu'un certain nombre de thèmes sont traités dans la consultation sociale, notamment celui de l'habitat, afin d'accompagner les personnes dans l'évolution de leurs besoins et l'adéquation de leur lieu de vie, que ce soit un changement de lieu de vie vers un IEPA ou un EMS ou un aménagement de leur lieu de vie. Pro Senectute doit pouvoir réaliser les démarches auprès des propriétaires privés, une assurance sociale ou autres fondations pour trouver des financements et accompagner ce type de démarche. Cela fait partie des prestations convenues par la Ville de Genève dans le cadre de la consultation sociale.

Le président ajoute que l'intérêt de Pro Senectute est qu'il est financé en partie par la Confédération et peut rencontrer des personnes âgées, peu importe leur lieu de vie.

Séance du 9 novembre 2023

Audition de M^{me} Sylviane Savary, du comité de la section genevoise de l'Association suisse des ergothérapeutes

M^{me} Savary se présente: elle est ergothérapeute, diplômée de l'école de Lausanne depuis 1990; elle a travaillé huit ans aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), puis vingt-deux ans à l'IMAD, et elle est désormais à la maison de retraite du Petit-Saconnex depuis quatre ans. Elle travaille comme indépendante en parallèle depuis 2008. Elle a également un contrat avec la Ligue contre le rhumatisme depuis 2014 sur la prévention des chutes chez les seniors, en partenariat avec les caisses-maladie. Elle remercie la CCSJ pour l'invitation au

nom du comité de l'association. Elle indique que la réflexion a été axée sur trois points principaux. Le premier point concerne un programme de prévention des chutes pour les aîné-e-s. Elle précise qu'il existe déjà un nombre important de programmes pour les aîné-e-s. Il est important qu'ils et elles puissent conserver une bonne mobilité, mais aussi avoir accès à toutes les informations par rapport à une bonne hygiène de vie, une bonne alimentation, un bon chaussage, entre autres, qui permettent de faire de la prévention.

M^{me} Savary indique que quand les personnes arrivent à la retraite, elles reçoivent un certain nombre de documents les informant des prestations qui existent, mais il faudrait les encourager et les accompagner pour qu'elles participent aux différents programmes.

M^{me} Savary indique que la prévention doit arriver en amont des situations à risque; il faut donc sensibiliser les personnes à la question de la mobilité le plus tôt possible, avant l'âge de la retraite. Par rapport aux formes de programmes qui existent, il y en a un certain nombre proposé par Gym seniors, notamment des cours de rythmique, mais aussi des programmes à la télévision et sur internet. Il faut se donner les moyens pour accompagner les personnes à participer à ces programmes, encourager les personnes âgées à utiliser les installations de fitness urbain, bien souvent stéréotypées comme destinées aux jeunes. Elle mentionne le cas du canton de Vaud, où certains fitness proposent des activités spécialement pour les seniors.

M^{me} Savary indique que la rythmique est très utile pour développer la coordination, l'équilibre, le renforcement musculaire, ce qui constitue la base du maintien d'une bonne mobilité et de la prévention des chutes. Il faudrait sensibiliser la population active à l'importance du maintien de l'activité, et ainsi mieux accompagner les personnes à toutes les étapes de la vie.

L'autre axe d'intervention était basé sur l'environnement et l'aménagement architectural et urbain. Il est important de toujours bien penser aux bancs, sièges, trottoirs, accès adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) et aux personnes plus âgées. Elle mentionne les nouveaux bancs mis en place, plus hauts et avec des accoudoirs, qui sont plus accessibles aux personnes âgées. Il faut également porter une attention à l'éclairage et à la différenciation lors de déplacements sur la voie publique (par exemple les trottoirs partagés avec les trottinettes et les vélos): les personnes âgées sont moins réactives et peuvent être surprises quand elles sont dépassées par un vélo ou une trottinette, par exemple. Pour l'accompagnement des PMR qui sont dépendantes d'une aide avec déambulateur ou autre, il existe des programmes tels que «Mobilité pour tous» qui accompagne les personnes qui en ont besoin dans les transports publics, ou encore la Croix-Rouge et d'autres organismes privés. Elle relève qu'il manque par exemple un accès pour les personnes avec un déambulateur dans les Transports publics genevois (TPG). Il faudrait donc faciliter cet accès.

Motion: une politique communale en faveur des aînés

L'association a également relevé que dans certaines zones, notamment les villages mais également parfois dans les villes, il y a moins de commerces de proximité et plus de grandes surfaces, ce qui allonge les trajets des personnes, multiplie les moyens de transport nécessaires et complique l'accès pour les personnes âgées: une personne âgée est isolée dans certains villages car il faut marcher pour prendre le bus et les autres transports. Au niveau des lieux de vie, l'association trouve important de faciliter et de simplifier les démarches administratives.

En tant qu'ergothérapeute, M^{me} Savary est régulièrement appelée pour sécuriser les appartements des personnes âgées et constate que les démarches nécessaires aux différentes installations prennent du temps et retardent parfois de plusieurs semaines la pose d'aménagements nécessaires à la sécurité et l'autonomie des personnes âgées qui ont besoin de ces installations. La visite de l'ergothérapeute permet de mettre en évidence les difficultés dans les logements, mais pour que cela se fasse ils doivent être appelés à intervenir, idéalement le plus tôt possible, avant qu'une chute ait déjà eu lieu.

Au niveau de la rénovation des appartements et des immeubles, cela est l'occasion de réfléchir à différentes problématiques. M^{me} Savary en soulève plusieurs: les portes d'entrée sont souvent lourdes à pousser, et cela est d'autant plus compliqué quand une personne a une canne ou un déambulateur, il y a souvent des escaliers à franchir, dans lesquels il serait possible d'installer des monte-escaliers, la rampe murale s'arrête à la dernière marche en bas et en haut, ce qui fait que la personne est en déséquilibre quand elle arrive en bas ou en haut des escaliers. Elle mentionne encore l'éclairage insuffisant qui ne permet pas un bon contraste, ou qui s'éteint trop tôt, ainsi que les seuils pour passer sur le balcon et l'agencement des cuisines qui ne correspond pas toujours aux besoins d'une personne âgée.

De petits aménagements peu chers permettraient d'augmenter la sécurité des personnes. Elle donne l'exemple des appartements du Lignon destinés aux personnes âgées, où les cuisines ont été faites entièrement en gris: cela pose des problèmes de contraste, car tout est de la même couleur et les personnes âgées ayant des problèmes de vue n'arrivent pas à voir les boutons de la cuisinière, par exemple. Il faut penser à ces détails dans la rénovation des appartements.

Un partenariat entre les propriétaires, les régies et les différents intervenants est important afin d'avoir une réflexion complète en amont pour proposer des aménagements pertinents pour les seniors. Elle rappelle que l'IMAD a une grande équipe d'ergothérapeutes, mais qu'il existe également des organismes privés.

En résumé, l'accompagnement, les moyens et le temps sont les trois prérequis fondamentaux à la réussite d'un changement. L'information, l'accompagnement et le soutien financier sont primordiaux pour favoriser la participation

des seniors aux programmes de prévention des chutes. L'environnement extérieur doit être aménagé et sécurisé afin que les personnes âgées aient envie de sortir et se sentent en sécurité hors de chez elles. Le maintien des commerces et des services de proximité est indispensable. L'aménagement et la sécurisation des lieux de vie doivent être un réflexe de tou-te-s les intervenant-e-s socio-médicaux. Ces démarches doivent être facilitées et simplifiées. Pour finir, la prise en charge financière doit être repensée pour qu'elle ne repose pas uniquement sur le senior et sa caisse maladie.

Questions des commissaires

Le président rappelle que la LRT donne une grande latitude aux communes. Il ajoute que la Ville de Genève travaille avec Pro Senectute.

Une commissaire demande si certaines caisses-maladie prennent en charge ces aménagements.

M^{me} Savary répond que les caisses-maladie prennent en charge la visite des ergothérapeutes, mais que tous les aménagements auxiliaires sont à la charge de la personne. Certaines complémentaires peuvent toutefois peut-être entrer en matière. Cela représente assez rapidement un montant important. La personne qui n'a aucun moyen financier peut demander une participation à Pro Senectute, mais les personnes qui ont de petites économies ont tout à leur charge. Certains sont au bénéfice d'une allocation pour impotence qui permet de suppléer à des frais que les personnes âgées peuvent avoir pour des questions d'autonomie.

La commissaire demande si organiser un envoi à toutes les personnes à la retraite des informations sur les programmes proposés pourrait inciter les personnes à se prendre plus en charge.

M^{me} Savary répond qu'à ce qu'elle sait, les personnes qui arrivent à la retraite reçoivent déjà un nombre important d'informations à ce sujet. Elle pense que les personnes ont besoin d'être accompagnées pour faire ces démarches. L'important est de faire comprendre aux personnes l'importance de se mobiliser, de maintenir leurs capacités d'agir et leur potentiel cognitif déjà avant l'âge AVS.

La commissaire ajoute que le principal problème est que les inscriptions à la plupart de ces activités sont numériques.

M^{me} Savary répond que c'est aussi ce type d'accompagnement qu'il faut proposer aux personnes âgées.

Une commissaire relève que certaines personnes âgées ne souhaitent pas d'aménagements spéciaux. Elle demande comment les inciter à accepter les mesures d'aide.

Motion: une politique communale en faveur des aînés

M^{me} Savary répond que dans le cadre du programme en place avec la Ligue contre le rhumatisme et les caisses-maladie, ils essaient de sensibiliser les personnes en amont à tout problème de chute. Cela consiste en une visite à domicile pour observer comment la personne se déplace et le faire remarquer à la personne, en expliquant les risques que cela implique. Ces visites permettent de sensibiliser les personnes sans enjeu, car la personne est libre d'appliquer ou non les conseils. Il faut répéter les conseils régulièrement et la personne va agir par elle-même au bout d'un moment.

La commissaire demande si les personnes âgées sont invitées à prendre rendez-vous ou si c'est la personne qui doit demander à participer à ce programme.

M^{me} Savary répond que toutes les caisses-maladie n'ont pas adhéré à ce programme, mais celles qui l'ont fait envoient l'information aux personnes et c'est à elles ensuite de décider si elles veulent y participer ou non. Quand les ergothérapeutes font la visite, ils rappellent quatre semaines après afin de prendre des nouvelles.

La commissaire demande s'il serait pertinent de proposer des formations aux familles ou proches aidants.

M^{me} Savary répond que cela peut être pertinent, mais elle rappelle qu'il y a plusieurs types de familles: celles qui veulent aider et sont parfois surprotectrices, et celles qui estiment que leur proche va bien et est autonome.

Une commissaire demande si la motion a du sens et s'il faut l'améliorer.

M^{me} Savary répond que la motion a du sens. Elle ajoute que des actions peuvent être faites au cas par cas dans les communes, comme aborder les personnes âgées pour leur présenter les différentes prestations et installations. On pourrait proposer des séances de sport très simples pour que les personnes aient envie de venir et n'aient pas peur de participer. Les personnes qui ont l'habitude de participer à des cours de gym vont venir spontanément, mais il faut aussi intéresser les autres.

La commissaire demande s'il faut être plus invasif avec les régies concernant les aménagements des immeubles.

M^{me} Savary répond que les régies peuvent faire des efforts sur ce point.

Audition de M. Philippe Fasel, directeur de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), de M^{me} Isabelle Bovay, directrice adjointe de la FVGLS, et de M. Guy Tornare, membre du Conseil de la FVGLS, président de la commission location

M^{me} Bovay indique que la réflexion actuelle de la fondation s'oriente sur la rénovation de son parc immobilier qui date des années 1950. Une première rénovation et surélévation a été entreprise à la rue Caroline, des mesures ont été prises pour que les locataires restent et un numéro de téléphone spécial a été mis en place pour contacter la régie en cas de questions. La fondation a aussi organisé des liens avec le service social de la Ville de Carouge afin de répondre à différents besoins. Ils mettront cela en place également pour la rénovation des autres immeubles à la rue des Vollandes et à la rue du Grand-Bureau. Dans ces rénovations, selon les besoins des personnes, ils installent des bacs de douche plutôt que des baignoires, par exemple; ils essaient d'être à l'écoute des besoins des habitant-e-s. Un projet d'immeuble intergénérationnel est également en cours, proposé sur des terrains en Ville de Genève avec la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) comme partenaire, avec des appartements pour seniors aménagés en fonction de leurs problématiques. Cependant, pour des raisons d'implantation, il y a eu des blocages au niveau de l'Etat et de la Ville, qui ont préavisé défavorablement le projet. Elle mentionne l'association Habitat 4 générations qui cherche aussi des terrains en ville de Genève pour mettre des immeubles intergénérationnels sur pied. Elle ajoute que les normes actuelles s'appliquent dans leurs nouvelles constructions.

Le président demande ce que les auditionnés entendent prévoir comme dispositifs d'accessibilité universelle dans leurs logements.

M^{me} Bovay répond que pour les projets en phase de réalisation, toutes les cuisines sont assez grandes pour pouvoir s'y déplacer en cas de mobilité réduite. Elles ne sont pas aménagées a priori directement pour des personnes avec des handicaps spécifiques, mais si la personne est inscrite les mesures sont prises pour s'adapter à la personne. Ils n'ont pas encore réussi à éviter les seuils entre l'appartement et le balcon, mais des mesures existent pour permettre l'accès.

M. Fasel ajoute qu'il existe des rampes pliables en carbone.

M^{me} Bovay précise que 5% des salles de bain de leurs immeubles sont équipées pour accueillir des systèmes de levage de façon à ce que l'installation des accessoires soit facilitée. Les mains-courantes d'escalier sont continues. La fondation travaille avec des bureaux d'ingénieur-e-s spécialisé-e-s pour que l'éclairage et les accès soient praticables pour les personnes qui voient mal.

M^{me} Bovay ajoute qu'il y a également des portes motorisées pour les entrées.

Motion: une politique communale en faveur des aînés

M. Fasel indique que quand un escalier mène du rez-de-chaussée au rez supérieur, un monte-personne est installé. Il ajoute qu'aucune construction neuve (post-2008) n'a d'escaliers entre le rez-de-chaussée et l'ascenseur. Il précise que l'immeuble de la rue Guye a été rénové en 2012, la rénovation et surélévation à la rue Caroline sera terminée fin 2023, et les immeubles de la rue des Vollandes et de la rue du Grand-Bureau seront rénovés entre fin 2026 et début 2027.

Questions de commissaires

Une commissaire demande s'il ne serait pas préférable d'installer automatiquement des douches sans marche au lieu de baignoires, par exemple, lors de la construction de nouveaux immeubles afin d'assurer une accessibilité pour tous.

M. Fasel répond que tous les aménagements spéciaux ont un coût. Or, quand ils construisent en zone de développement, il faut respecter le plan financier: il faut donc faire entrer le prix de revient dans les objectifs de loyers qui seront donnés par les catégories de logement qu'ils doivent produire et les charges liées à ces catégories. Une des charges principales quand on n'est pas propriétaire du terrain est la rente foncière.

La commissaire comprend la problématique, mais elle estime que les rénovations coûteront ensuite plus cher parce qu'il faudra remplacer des aménagements.

M. Fasel répond que lorsqu'ils construisent en zone de développement, ils doivent demander l'autorisation à l'Etat pour toute modification envisagée pendant la durée du droit de superficie distinct et permanent (DDP). Cela n'est pas le cas dans le parc historique.

La commissaire demande pourquoi il y a autant d'oppositions au projet d'immeuble intergénérationnel. Il lui semble que l'autorisation pour l'immeuble à Châtelaine a été rapidement obtenue.

M^{me} Bovay répond que la FPLC et les promoteurs avaient acheté un terrain en s'assurant à l'Office de l'urbanisme cantonal que ce terrain était constructible, mais il est apparu par la suite comme faisant partie d'un plan de site. La FVGLS a contacté le Service d'urbanisme (URB) de la Ville de Genève pour parler de ce projet: il avait l'air intéressé mais a donné par la suite un préavis négatif. Elle n'a pas d'autres explications. L'intérêt de ce projet était d'avoir des appartements modulables.

Un commissaire demande si un programme ou des intentions d'aménagement sont prévus pour les immeubles plus anciens.

M^{me} Bovay répond qu'il leur reste deux immeubles des années 1950 à rénover: celui de la rue des Vollandes et celui de la rue du Grand-Bureau. Cela est planifié

Motion: une politique communale en faveur des aînés

pour 2026-2027. Elle ajoute qu'il y a aussi tous les aspects énergétiques à prendre en compte. Dans ces programmes de réhabilitation sont prévues ces petites interventions. Cela est également prévu pour les autres immeubles anciens.

M. Fasel ajoute qu'ils viennent de refaire l'entrée de l'immeuble à l'avenue Liotard avec un «éclairage intelligent» et un système de détection rapide.

Une commissaire demande s'il y a encore beaucoup d'immeubles avec des escaliers avant l'accès à l'ascenseur et s'il est possible, le cas échéant, d'installer une rampe.

M^{me} Bovay répond qu'il reste l'immeuble de l'avenue Liotard, où la mise en place d'une rampe est compliquée, et à la rue Guye.

La commissaire demande s'il y a beaucoup de personnes âgées dans ces immeubles.

M^{me} Bovay répond qu'il n'y a plus de personnes âgées à la rue Liotard.

La commissaire demande si les aménagements apportés par une personne âgée dans son appartement sont laissés ou s'ils sont enlevés après son départ.

M^{me} Bovay répond que l'attribution des logements via la fondation est très réglementée, en fonction des revenus et du taux d'occupation. Tout dépend de la personne qui va arriver et prendra ce logement. S'il y a déjà des travaux, la commission essaiera de réattribuer le logement à des locataires qui correspondent à ce type de logement, mais si ce n'est pas possible ils font des modernisations.

M. Fasel ajoute que les douches à l'italienne restent de toute façon. Ils ont le cas d'une locataire qui a demandé à installer une baignoire avec une porte: ils se poseront la question à la sortie pour la réattribution du logement. L'objectif n'est pas de démonter des installations aux normes.

La commissaire demande si des logements en rez-de-chaussée seront pensés dans les nouveaux immeubles pour les PMR.

M^{me} Bovay répond que certains rez-de-chaussée ne sont pas habitables selon les projets mis en œuvre.

M. Fasel ajoute qu'il y a quatre logements au rez-de-chaussée aux Allières, en revanche le rez-de-chaussée de l'immeuble des Vernets est occupé par des activités et les logements ne commencent qu'à partir du premier étage. A la gare des Eaux-Vives, le rez-de-chaussée est occupé par la crèche, l'accès aux équipements sportifs, l'IMAD et une association culturelle. Cependant, l'accès aux étages et au sous-sol est adapté aux PMR.

Une commissaire demande si la fondation ne pourrait pas installer uniquement des douches au lieu de baignoires.

Motion: une politique communale en faveur des aînés

M^{me} Bovay répond que cela dépend du règlement d'exécution de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (RGL) qui prévoit le nombre de locaux sanitaires ainsi que le type et le nombre d'appareils en fonction de la taille du logement.

Séance du 23 novembre 2023

Audition de M. Alfonso Gomez, maire, en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Philippe Raboud, chef de service à la Gérance immobilière municipale (GIM)

M. Gomez indique que la motion M-1754 touche à une problématique qui va aller en s'accroissant: le vieillissement de la population. En 2014, 17% de la population résidante à Genève avait plus de 65 ans. Certaines courbes envisagent que presque un tiers de la population en 2040 pourrait faire partie de la tranche d'âge des seniors. Cela aura des impacts sur les politiques publiques, notamment la socialisation et les soins. M. Gomez rappelle que la Ville de Genève est Ville amie des aîné-e-s. Actuellement, M^{me} Kitsos travaille sur une politique de la longue vie pour accompagner des personnes qui vivent de plus en plus longtemps et dans de plus ou moins bonnes conditions.

M. Gomez mentionne les invites de la motion. Il n'est pas sûr de bien comprendre la première invite, notamment si cela concerne les appartements des personnes âgées, et indique qu'il s'agirait plutôt d'une politique cantonale. Il ajoute qu'il identifier les lieux les plus accidentogènes relève plus de la sphère privée, en passant éventuellement par un certain nombre de discussions avec les assurances. Néanmoins, une discussion a eu lieu avec la GIM sur les futures rénovations et constructions et les aménagements à prévoir. Il indique que les personnes âgées seules ou parfois même en couple se retrouvent dans des trois-pièces: il serait intéressant de voir comment aménager ce type d'appartement, avec peut-être des douches à l'italienne au lieu de baignoires, par exemple. Des discussions plus approfondies auront lieu avec le département concerné par ces rénovations.

M. Gomez mentionne les rénovations prévues à Cité-Jonction. Il indique que les appartements très anciens sont moins propices à des rénovations, surtout pour en assurer l'accessibilité universelle.

M. Raboud indique que la GIM a dans ses logements environ 22% de cellules familiales dont au moins une personne est à l'âge AVS. Il rappelle que c'est une population qui va de plus en plus vieillir dans cet habitat, notamment suite aux décisions prises par le Conseil municipal pour protéger les personnes âgées (il n'est plus possible de résilier les baux des plus de 65 ans pour des raisons de sous-occupation ou de revenus).

Motion: une politique communale en faveur des aînés

M. Raboud précise que la GIM travaille sur un parc historique, ce qui complique la mise en place de l'accessibilité universelle, contrairement aux nouvelles constructions, notamment avec la FVGLS, où une réflexion est possible dès le départ pour assurer une accessibilité universelle. Il ajoute que 5% des appartements de la FVGLS respectent l'accessibilité universelle.

Plusieurs normes constructives s'imposent pour les rénovations, notamment le règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses (RACI) qui s'applique aussi pour les rénovations et met en place un principe de proportionnalité. Cela signifie que le propriétaire, quand il rénove, doit avoir une approche d'accessibilité universelle, tant que ce n'est pas démesuré par rapport aux coûts: cela ne doit pas dépasser environ 20% des coûts globaux de rénovation. L'aspect constructif (escaliers, ascenseur, espaces des portes) est donc plus contraint dans un vieux parc.

Dans les rénovations faites jusqu'à maintenant à la GIM, M. Raboud mentionne l'immeuble des Minoteries qui a été adapté pour les PMR: tous les appartements ont été revus en matière d'espaces de portes et des douches à l'italienne ont été installées, mais il n'a pas été possible d'aller plus loin.

En 2023, la GIM a eu 17 demandes d'installations permettant l'accessibilité universelle provenant de locataires ou d'associations d'aides telles que Pro Infirmis ou Pro Senectute. Sur ces 17 demandes, seulement quatre demandes ont abouti et une est encore en analyse, à cause des nombreuses restrictions du DACM: il faut respecter les déposes d'autorisation, enlever les installations après, etc. et tout est à la charge du locataire. La Ville ne finance pas ces installations. Le locataire doit prendre en charge les coûts ou passe quelquefois par l'intermédiaire de Pro Infirmis ou de Pro Senectute qui ont des fonds, mais là encore ces organisations décident des situations où elles financent ou non et auront tendance à privilégier les personnes pour lesquelles il y a un suivi par leur association. La difficulté des aménagements pour les personnes âgées relève du fait qu'il n'est pas possible de prédire comment leur situation va évoluer. Il faudrait réfléchir à des typologies particulières en termes d'installation, par exemple installer des douches à l'italienne dans un certain nombre d'appartements de trois pièces, tout en respectant le principe de proportionnalité, afin d'avoir des appartements un minimum équipés.

Questions des commissaires

Une commissaire demande combien d'immeubles à Cité-Jonction ont des marches pour accéder à l'ascenseur et quelles mesures sont envisagées lors des rénovations par rapport à cette problématique.

M. Raboud répond qu'en général, lorsque cela est possible dans les projets de rénovations, des rampes d'accès sont créées pour pallier ce problème. Il ajoute

Motion: une politique communale en faveur des aînés

que dans les propositions de rénovations, la notion d'accessibilité universelle est toujours présente et il est précisé quelles mesures peuvent être prises dans ce cadre en respectant le principe de proportionnalité.

M. Gomez ajoute que c'est ce qui a été fait dans les immeubles des Minoteries.

La commissaire demande si les appartements vont être vidés pour la rénovation à Cité-Jonction.

M. Raboud répond que les premières pistes de réflexion sont de travailler avec la FVGLS qui ont de nouveaux immeubles en construction au projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), ce qui permettrait de ne pas trop déraciner les personnes en leur proposant des logements dans ce quartier.

M. Gomez ajoute que, pour que cela fonctionne, les deux projets doivent évoluer en même temps.

M. Raboud indique que la rénovation commencera par les tours, et qu'il faudra en tout cas vider la moitié d'une tour à cause de problèmes sismiques qui demandent la destruction du haut de la tour. L'idée est toutefois de faire une rénovation avec les locataires, avec un système de rocares.

M. Gomez ajoute que si des personnes acceptent de rester dans le nouveau logement, cela permettra de faire des rocares au sein même de Cité-Jonction.

La commissaire demande si les locataires ont déjà été prévenus.

M. Gomez répond qu'ils et elles n'ont pas été officiellement avisé-e-s, mais qu'ils et elles savent. Il faut d'abord avoir la proposition d'étude.

M. Raboud précise que le début des travaux est prévu pour début 2027.

M. Gomez ajoute que les discussions avec les habitant-e-s des neuf immeubles qui seront rénovés commenceront au mois de décembre.

La commissaire relève que les personnes âgées notamment ont leurs habitudes quand elles vivent depuis longtemps dans un appartement et qu'un déménagement provoque un grand bouleversement.

M. Gomez répond que les locataires devront quitter leur logement momentanément pour permettre la rénovation. La Ville accompagne les locataires lors de rénovations.

Une commissaire apprécie que des discussions soient en cours pour envisager d'installer des douches à l'italienne dans les trois-pièces, car cela est plus adapté pour les personnes âgées et mieux écologiquement parlant.

M. Gomez indique qu'il faut avoir un peu des deux (douches et baignoires), pour correspondre aux besoins de tout le monde. Il ajoute que le Direction du patrimoine bâti (DPBA) et le DACM sont conscients de ces enjeux.

Motion: une politique communale en faveur des aînés

La commissaire ajoute que penser aux questions d'accessibilité universelle dès le début d'un projet de construction est préférable, car cela évite des coûts supplémentaires lors de rénovations, qui seront en plus à la charge du locataire.

M. Gomez ajoute que c'est également plus compliqué de faire ces aménagements après coup, car les structures ne sont alors pas forcément adaptées.

La commissaire indique que la FVGLS a expliqué à la CCSJ qu'il y avait une norme fédérale qui réglementait si une douche ou une baignoire était installée.

Une commissaire indique que lorsqu'une institution comme Pro Senectute ou Pro Infirmis fait une demande d'aménagement du lieu de vie, cela signifie que la personne est déjà très âgée et ne peut pas le faire elle-même. Les installations demandées sont donc importantes. Selon les ergothérapeutes, il y a des difficultés à obtenir les autorisations pour ces changements, ce qui met en difficulté la personne âgée. L'ergothérapeute auditionnée par la CCSJ se demandait s'il n'était pas possible d'accélérer ce processus.

M. Raboud répond que quand la GIM reçoit une demande elle l'analyse selon une liste regroupant 11 critères établis par la DPBA, dont certains critères sont assez contraignants. Il pense que certaines personnes abandonnent au cours du processus. Il serait intéressant de savoir pourquoi certaines demandes n'aboutissent pas. Il propose à la CCSJ de se renseigner auprès de la DPBA.

M. Gomez ajoute qu'il faudrait discuter de la possibilité d'augmenter la compétence de la GIM sur ce point-là. En ce qui concerne le coût de la transformation, plus on intervient en amont, moins cela entraîne de coûts: si la structure est pensée dès le départ pour accueillir certains aménagements, il faudra effectuer moins de travaux et cela coûtera donc moins cher.

La commissaire indique que quand des travaux à grande échelle sont entrepris, la GIM prend en charge ces travaux, mais pas quand ce sont des petits aménagements.

M. Raboud répond qu'il y a des tables d'amortissement dans chaque appartement, utilisées par tous les bailleurs. Cependant, tout le monde doit demander l'autorisation du propriétaire pour mettre une douche à la place d'une baignoire, par exemple. Il ajoute que si le Conseil municipal veut que des aménagements d'accessibilité universelles soient faits systématiquement, dans la mesure du possible, même s'il y a des surcoûts qui dépassent les 20% déterminés par le RACI; c'est un choix politique.

La commissaire ajoute qu'on est ici dans un contexte de chutes à domicile. Si une personne âgée chute, les coûts d'hospitalisation, de suivi et de récupération sont élevés.

Motion: une politique communale en faveur des aînés

M. Gomez répond qu'on peut limiter l'incidence d'une chute, mais qu'elles restent inévitables.

Un commissaire indique qu'il souhaiterait que le débat sur le logement soit ouvert au niveau cantonal, voire fédéral. La motion demande que la Ville agisse dans la marge de manœuvre possible au niveau de ses compétences et de ses moyens. Actuellement, si on veut changer les choses pour les seniors, il faut agir au niveau réglementaire pour relever les standards. Il demande quelles normes devraient être changées pour aller plus loin que le débat municipal, pour que les propriétaires privés transforment les appartements en conséquence ou que des standards soient mis dès la construction.

M. Raboud invite à consulter le RACI qui s'applique à tout le monde depuis 2020. Le propriétaire privé va procéder à une pesée d'intérêts entre les coûts et l'opportunité. Le RACI pose un cadre, et les propriétaires peuvent aller plus loin s'ils le souhaitent. Des normes supplémentaires fédérales s'appliquent toutefois pour les immeubles destinés aux personnes âgées. Il propose à la CCSJ de se renseigner auprès de la DPBA.

Le commissaire demande s'il est possible d'aller plus loin que ce qui est posé par le RACI.

M. Gomez répond qu'il est toujours possible d'aller plus loin, mais que c'est aussi une question de coûts. Il rappelle que c'est principalement la FVGLS qui construit, et non la GIM.

Le commissaire demande quelle serait la différence de coûts.

M. Raboud répond qu'il n'a pas les chiffres, car il n'y a pas encore eu cette démarche. Dans les propositions ce calcul est probablement fait.

Un commissaire demande si beaucoup de seniors vivent dans un appartement surdimensionné.

M. Raboud répond que depuis la votation de la modification du règlement qui ne permet pas de résilier le bail d'une personne âgée en sous-occupation, lorsque ce cas se présente, il est proposé à la personne âgée un appartement plus petit, afin de réattribuer son logement à une famille. Il n'a pas le chiffre exact de seniors vivant en sous-occupation, mais une liste existe et il propose de la communiquer à la CCSJ.

Le commissaire demande si, lors de ces propositions d'échanges, ils vérifient que le logement est adapté à la personne âgée.

M. Raboud répond que cela ne se fait pas pour l'instant, aucune politique n'étant définie. Il rappelle par exemple que la question de l'ascenseur est

compliquée, car l'ascenseur permet une accessibilité universelle mais pose aussi le problème de la diminution de l'activité, néfaste pour les personnes âgées.

Séance du 11 janvier 2024

Audition de M^{me} Marie Da Roxa, directrice générale de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)

M^{me} Da Roxa indique que la motion M-1754 a le mérite de soulever une vraie préoccupation de santé, qui ne concerne pas uniquement les personnes âgées. Elle relève que les invites soulèvent des éléments intéressants en termes de sensibilité. Au niveau de l'IMAD un certain nombre d'aspects sont importants: l'alimentation, les médicaments, les dépendances, un certain nombre de problématiques telles que les douleurs aiguës. C'est une problématique multifactorielle. Il est important de mettre toutes les chances de son côté avec la meilleure prévention possible. Elle ajoute que la chute est un phénomène stigmatisant pour la personne âgée, car cela suscite une peur de rechuter, ce qui a pour conséquence que la personne sort moins et s'isole, ce qui impacte son alimentation et sa force musculaire. Toutes les mesures de prévention et de détection sont donc les bienvenues. Elle donne l'exemple de l'incontinence: une personne âgée incontinente vivant en couple qui a besoin d'aller aux toilettes pendant la nuit ne va pas forcément allumer la lumière pour ne pas déranger son ou sa conjoint-e, ce qui peut provoquer une chute. C'est un cas de figure très fréquent. Elle mentionne les nouvelles technologies qui permettent une amélioration de ces situations, telles que les chemins lumineux avec des lumières qui s'allument et s'éteignent au fur et à mesure que la personne avance. L'IMAD procède à des évaluations auprès des patient-e-s suivi-e-s, ce qui permet de mettre en évidence des alertes concernant des psychotropes ou des dépendances, par exemple.

M^{me} Da Roxa ajoute que les invites ciblent un élément très important qui est l'habitat et la sécurisation du domicile, mais également le mobilier urbain qui n'est pas toujours adapté (bancs trop bas, WC non accessibles pour les personnes âgées). Concernant les dangers dans la maison, elle indique qu'un partenariat entre les propriétaires et les régies est un élément important. Bien que des progrès aient été faits en termes d'accessibilité universelle, des questions financières freinent cette progression: par exemple, une baignoire est moins chère qu'une douche et sera donc privilégiée pour des questions financières, alors qu'elle représente une difficulté et un risque de chute pour les personnes âgées. Dès le moment où des difficultés sont identifiées au niveau de l'habitat, des ergothérapeutes accompagnent le processus, prennent contact avec les régies et les propriétaires, lesquels, pour certains, autorisent le remplacement de la baignoire par une douche, par exemple, mais à la condition que cela soit remis en l'état à la sortie. Elle relève également les difficultés à entrer dans certains bâtiments

Motion: une politique communale en faveur des aînés

de l'administration municipale à cause des marches menant à l'ascenseur, par exemple.

Questions des commissaires

Une commissaire indique qu'un auditionné avait expliqué à la CCSJ que la baignoire était obligatoire dans certains appartements. Cela pose problème dans la mesure où les personnes âgées sont souvent dans leur appartement depuis de nombreuses années et que ce sont généralement des quatre ou cinq-pièces avec baignoire. Elle donne cependant l'exemple de sa mère qui habite dans un immeuble géré par une régie très réactive pour les aménagements demandés. Elle demande ce que la Ville pourrait faire pour inciter les propriétaires et les régisseurs à autoriser ces aménagements.

M^{me} Da Roxa répond qu'elle ne connaît pas beaucoup de régies aussi réactives. Elle ajoute qu'il ne faut pas oublier que derrière les régies il y a les propriétaires, qui souvent s'opposent à ce type d'aménagements. Elle ajoute que l'on se trouve dans des logiques qui datent de plusieurs dizaines d'années, où la baignoire représentait le luxe et l'hygiène. Elle indique siéger au conseil de fondation René et Kate Block qui exploite un certain nombre d'immeubles d'encadrement pour personnes âgées: ils sont plusieurs à essayer de faire en sorte de faire cheminer et signaler un certain nombre de choses au niveau du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, également par les fondations de droit public. Finalement, elle relève que la Ville de Genève dispose d'un certain parc immobilier géré par la GIM, et qu'il serait intéressant d'y mener un projet pilote qui permette de montrer qu'il est possible de faire les choses différemment.

Une commissaire demande quelles difficultés rencontrent les ergothérapeutes au niveau de la remise en forme des personnes âgées et pour modifier les appartements.

M^{me} Da Roxa répond que la chute est un indice de prédictibilité de morbidité à partir d'un certain âge. Tout ce qui peut être fait en termes de prévention est important, mais une fois qu'on est confronté à la première chute il y a tout un dispositif à penser.

M^{me} Da Roxa ajoute qu'une fondation privée de l'IMAD dispose de fonds pour soutenir un certain nombre de ces situations. Une fondation alimente un fonds dans le cadre de la fondation de l'IMAD dédié à ces aménagements: cela va de la transformation d'une baignoire en douche en passant par le lit électrique ou l'abaissement de seuil. L'IMAD a des ergothérapeutes formés pour faire une évaluation plus complète. Actuellement, ces aménagements ne devraient pas représenter un problème financier, mais il y a des obstacles de nature administrative. D'autres dispositifs existent, notamment au niveau des prestations complémentaires.

Elle ajoute qu'il est important de dépasser la peur de rechuter. Un programme expérimental de réalité virtuelle a été mis en place avec des physiothérapeutes: il propose des exercices qui permettent de dépasser la peur et de se revaloriser. Elle précise que le nombre de chutes à Genève, mais également ailleurs, est sous-diagnostiqué à cause du phénomène de honte qui l'accompagne. Les exercices de réalité virtuelle permettent à une personne sur deux de retrouver une réassurance qui leur permet de sortir de chez elle après cinq ou six séances seulement. Ces exercices permettent également de filmer ces situations et de les montrer aux proches aidants, afin qu'ils voient ce que leur proche est capable de faire. Une réaction inattendue est celle des petits-enfants qui discutent de réalité virtuelle avec leurs grands-parents. Il est aussi important d'apprendre à chuter.

La commissaire demande qui pourrait mener les programmes proposés dans la première invite.

M^{me} Da Roxa répond que la prévention et la promotion de la santé est l'affaire de tout le monde. Elle constate qu'il y a une logique interprofessionnelle importante. Si on veut mettre en place un programme large, il doit être transversal. Elle ajoute que cela dépend de l'objectif plus ciblé souhaité et du type de population concerné. Elle indique que des champs d'expérimentation et de prestations très différents existent au niveau de la Ville et des communes. Si la question de l'aménagement et de l'habitat est privilégiée, la GIM pourrait représenter une bonne entité. Elle ajoute finalement que l'IMAD apprécie les projets pilotes car ils permettent une vision complète de l'expérience et d'en tirer des conclusions constructives.

Séance du 25 janvier 2024

Discussion et vote

Une commissaire des Vert-e-s propose les amendements suivants, envoyés également par mail: supprimer l'invite 1 car un programme cantonal existe déjà, modifier l'invite 2 comme suit: «réaménager les pièces les plus accidentogènes dans des logements existants de la GIM afin d'éviter les chutes pour les personnes âgées», modifier l'invite 3 comme suit: «lors de la construction de nouveaux logements pour la GIM, prévoir des logements avec une accessibilité universelle dans un but d'exemplarité» et finalement modifier l'invite 4 comme suit: «encourager la FVGSL à continuer à construire et à réaménager ses logements afin qu'ils soient le moins accidentogènes pour les personnes à mobilité réduite».

Une commissaire du Parti libéral-radical considère que cela concernerait tous les logements de la GIM. Elle demande s'il ne faudrait pas plutôt cibler un certain nombre d'appartements qui seraient destinés aux personnes âgées.

Motion: une politique communale en faveur des aînés

La commissaire des Vert-e-s répond qu'elle a justement choisi la formulation «dans des logements existants» pour laisser la latitude de choisir le nombre de logements nécessaires.

La commissaire du Parti libéral-radical propose alors de formuler plutôt comme suit: «veiller à prévoir un nombre adéquat de logements».

Une commissaire du Parti libéral-radical estime que demander à une personne âgée ou handicapée de déménager dans un appartement qui serait aménagé pour elle n'est pas forcément la meilleure idée car elle pourrait avoir des difficultés à trouver ses marques. En revanche, elle propose de modifier l'invite comme suit: «inciter la GIM ou la FVGLS à entrer systématiquement en matière sur les demandes d'accessibilité universelle dans les logements des personnes qui sont dans des situations dites de handicap». L'idée serait que dès qu'un médecin dit qu'une personne a besoin d'aménagements particuliers, la GIM entre en matière pour effectuer les aménagements.

Un commissaire du Parti socialiste indique que les amendements de la commissaire de Verts lui conviennent. La deuxième invite parle des pièces les plus accidentogènes et non de l'ensemble des appartements. Attendre qu'il y ait une demande des locataires de réaménager c'est ignorer que les locataires les plus âgés ne font pas eux-mêmes la demande. Concernant la proposition de la commissaire du Parti libéral-radical, elle lui paraît relever d'une autre démarche concernant les appartements nouveaux, alors que dans la proposition des Verts ce sont les appartements déjà existants qui sont ciblés.

Une commissaire du Centre abonde dans le sens du commissaire socialiste et estime que la formulation «dans des logements» est suffisamment claire. Elle estime que les travaux sont envahissants pour une personne âgée et pense que les mesures devraient être prises au plus tôt.

Une commissaire du Parti libéral-radical indique que les aménagements effectués chez une personne qui commence à se retrouver dans une situation de handicap sont généralement les suivants: une poignée dans les toilettes pour aider à se relever, enlever les seuils entre les pièces, mettre des poignées dans la salle de bain et transformer la baignoire en douche. Elle estime que ces aménagements ne doivent pas être faits d'office, mais doivent découler d'une demande des locataires.

Une commissaire des Vert-e-s indique qu'attendre la demande c'est laisser des risques et rappelle que la première chute est très souvent le point de départ de la dégradation de la situation. Elle estime que «dans des logements» est suffisamment large et craint que mettre «à la demande» ne soit prendre en main la situation trop tardivement.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que M. Gomez avait avancé lors d'une audition qu'il serait bien de mettre en priorité des personnes

Motion: une politique communale en faveur des aînés

âgées pour les appartements déjà aménagés, du moment que ce ne sont pas des cinq-pièces, afin d'éviter de devoir les retransformer.

Votes

Vote pour supprimer l'invite 1.

Accepté à l'unanimité.

Vote pour ajouter l'invite suivante: «inciter la GIM ou la FVGLS à entrer systématiquement en matière sur les demandes d'accessibilité universelle dans les logements des personnes qui sont dans des situations dites de handicap».

Par 14 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (S), l'ajout de l'invite est accepté.

Vote pour modifier l'invite 2 comme suit: «réaménager les pièces les plus accidentogènes dans des logements existants de la GIM afin d'éviter les chutes pour les personnes âgées».

Par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (PLR), la modification de l'invite 2 est acceptée.

Vote pour modifier l'invite 3 comme suit: «lors de la construction de nouveaux logements pour la GIM, prévoir des logements avec une accessibilité universelle dans un but d'exemplarité».

Par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (PLR), la modification de l'invite 3 est acceptée.

Vote pour modifier l'invite 4 comme suit: «encourager la FVGLS à continuer à construire et réaménager ses logements afin qu'ils soient le moins accidentogènes pour les personnes à mobilité réduite».

Par 12 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 1 MCG, 1 UDC) et 3 abstentions (PLR), la modification de l'invite 4 est acceptée.

Vote de la motion M-1754 ainsi amendée.

Par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (PLR), la motion est acceptée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- inciter la GIM ou la FVGLS à entrer systématiquement en matière sur les demandes d'accessibilité universelle dans les logements des personnes qui sont dans des situations dites de handicap;
- réaménager les pièces les plus accidentogènes dans des logements existants de la GIM afin d'éviter les chutes pour les personnes âgées;
- lors de la construction de nouveaux logements pour la GIM, prévoir des logements avec une accessibilité universelle dans un but d'exemplarité;
- encourager la FVGLS à continuer à construire et à réaménager ses logements afin qu'ils soient le moins accidentogènes pour les personnes à mobilité réduite.

—***—

La présidente. Le rapport est de M^{me} Ana Maria Barciela Villar. Je vous informe que M. Alain de Kalbermatten et M. Alain Miserez ont déposé un amendement le 26 mars.

Je donne la parole au président de la commission, M. Christian Zaugg, qui ne la prend pas. Je la donne donc à la rapporteuse, M^{me} Ana Maria Barciela Villar.

M^{me} Ana Maria Barciela Villar, rapporteuse (Ve). Merci, Madame la présidente. (*Brouhaha.*) Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse en février 2023. Elle a été étudiée en commission à six reprises en auditionnant, entre autres, des ergothérapeutes, des professionnels qui interviennent pour permettre aux personnes en situation de handicap de retrouver leur autonomie.

Le but de cette motion est de garantir le plus longtemps possible le maintien à domicile de la personne âgée. Selon les motionnaires, anticiper les problèmes que les personnes âgées rencontrent en termes d'aménagement dans leur logement, lorsqu'elles ont une perte d'autonomie due à l'âge, est un vrai défi pour les institutions, mais ce sera aussi une source de tranquillité pour les familles.

La motion demande que la Ville, en tant que propriétaire d'immeubles, se saisisse de cette problématique et y réponde, non seulement parce qu'elle en a l'obligation légale, mais aussi pour qu'elle soit proactive. Aujourd'hui, tous les aménagements auxiliaires à l'intérieur d'un appartement sont à la charge du

locataire. Un partenariat entre les propriétaires, les régies et les différents intervenants serait nécessaire afin d'avoir une réflexion globale en amont pour proposer des aménagements pertinents pour les seniors. Tout ce qui est fait avant que les problèmes de mobilité ne s'installent servira à garantir la sécurité de la personne âgée dans son environnement, en maintenant une qualité de vie à long terme.

Après les différents travaux de la commission, la motion a été amendée. Elle demande à la Gérance immobilière municipale (GIM) et à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) de rentrer systématiquement en matière sur les demandes d'accessibilité universelle dans les logements des personnes qui sont en situation dite de handicap, ainsi que de réaménager les logements et d'en construire de nouveaux qui soient le moins dangereux possible pour la personne âgée. Je vous remercie.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Je donne à présent la parole aux conseillers municipaux et aux conseillers administratifs qui la demandent. Je rappelle que nous sommes toujours en débat accéléré: c'est donc cinq minutes par groupe. Madame Fabienne Beaud, vous avez la parole.

M^{me} Fabienne Beaud (LC). Merci, Madame la présidente. Cette motion s'inscrit pleinement dans la politique menée par la Ville de Genève et plus particulièrement par le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), qui veut élaborer un plan pour les personnes de longue vie.

Le Centre rappelle et insiste sur le fait que la population de la Ville de Genève est vieillissante. Selon des estimations faites, d'ici 2040, 30% des habitants de notre ville seront des aînés. Lorsque nous avons auditionné des ergothérapeutes ou des intervenants de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), ils nous ont expliqué que c'était une excellente motion. En effet, vu le défi que représente le vieillissement de notre population, le maintien des aînés dans les logements et les appartements est une bonne chose, non seulement pour notre population, mais surtout pour garder nos aînés le plus longtemps possible.

Le Centre pense d'ailleurs que notre mission de miliciens politiques est de prévoir le futur de notre société et surtout son bien-être. Le Centre vous demande donc d'accepter cette motion et de voter en faveur de l'amendement que M. Alain de Kalbermatten vous présentera. Merci.

M. Christian Zaugg (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Ensemble à gauche a toujours placé la condition des aînés en tête de son programme. Nous sommes plusieurs à être sur le

Motion: une politique communale en faveur des aînés

front. Je pense à Maryelle Budry, qui est à l'Association de défense et de détente de tou-te-s les retraité-e-s et futur-e-s retraité-e-s (AVIVO), et à moi-même, qui fais partie du Rassemblement des aînés de Champel, et il y en a d'autres encore.

Je vous rappelle à cet égard la motion M-1699, que nous avons déposée, sur la consultation sociale des aînés, issue de la nouvelle loi sur la répartition des tâches préparée par les communes et votée par le Grand Conseil qui a conduit le Conseil administratif à mettre en place un partenariat avec Pro Senectute. Je rappelle que cette organisation est subventionnée par l'Office fédéral des assurances sociales, qui prend en charge la moitié des frais inhérents à la consultation sociale des aînés. Ce partenariat est de nature précisément à leur donner de l'autonomie et s'inscrit par conséquent dans cette motion.

Nonobstant, rendons à César ce qui est à César, nous remercions nos collègues du Centre d'avoir déposé la motion M-1754, mais nous ne pouvions en l'état la prendre telle quelle sans y apporter, de concert avec nos amis de l'Alternative et de la commission, quelques modifications utiles.

Notre collègue, M^{me} Barciela Villar, a rappelé le déroulement des auditions à la commission. Deux mots: nous avons auditionné M^{me} Kitsos et M. Gomez, accompagnés d'un certain nombre de collaborateurs, de représentants de la GIM et de l'IMAD. Toutes ces auditions ont conduit la commission et en particulier l'Alternative, qui a reconnu le bien-fondé de la motion, à rédiger de nouvelles invites. Celles-ci demandent à la FVGLS d'entrer systématiquement en matière pour des demandes d'accessibilité universelle destinées à des personnes en situation de handicap et, en ce qui concerne la GIM, de penser à réaménager les pièces les plus accidentogènes afin d'éviter les chutes pour les personnes âgées – et j'ajoute: de prévoir dans les nouveaux logements de la GIM des appartements permettant l'accessibilité universelle et d'encourager également la FVGLS à réaménager ses appartements, afin qu'ils soient peu accidentogènes pour les personnes à mobilité réduite. Ai-je besoin de vous rappeler que l'accessibilité universelle fait partie des priorités absolues d'Ensemble à gauche?

Ce sont là les raisons pour lesquelles notre groupe vous invite à accepter cette motion amendée, qui ne manquera pas d'avoir des effets bénéfiques pour les personnes âgées ou les personnes à mobilité réduite. Merci. (*Applaudissements.*)

M^{me} Christel Saura (S). Il nous est proposé ce soir en urgence une motion amendée et mieux ciblée. Elle a été adaptée en fonction de ce qui se fait déjà, en termes d'aménagement des logements à destination de nos aînés, grâce à l'action des institutions qui travaillent au plus près de cette population et que nous avons reçues en commission.

Motion: une politique communale en faveur des aînés

Les enjeux du maintien à domicile sont immenses. Dans toutes les projections, des plus conservatrices aux plus expansives, la population en âge de toucher l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) doublera d'ici 2050. Aujourd'hui, cette population représente plus de 33 000 personnes en ville de Genève. Il faut ajouter à cela le manque de places en établissement médico-social (EMS), bien que le placement dans ces établissements spécialisés ne concerne pas nécessairement tous les seniors: il n'est parfois ni souhaité ni souhaitable. Il convient d'ailleurs de souligner la pénurie du personnel de soins et, toujours, la sous-enchère salariale, dont elles et ils sont victimes.

En ressort donc la nécessité de rester à domicile le plus longtemps possible et par conséquent d'adapter le bâti. Là, on nous l'a dit, même si nous n'avons que peu de prise sur les propriétaires et les régies qui les représentent, il existe, entre la Ville et les professionnels, un certain nombre d'initiatives déjà appliquées. Adapter le bâti, c'est aussi miser sur la possibilité pour le plus grand nombre de rester dans son foyer. Foyer qui, parfois, a été le théâtre d'une grande partie de la vie de leurs habitantes et habitants, empreint de routines familières et rassurantes, d'un ancrage aussi bien dans ce qui était que dans ce qui est, un lien si important, notamment pour les personnes âgées souffrant de troubles cognitifs.

Néanmoins, alors que nous parlons ce soir en urgence de cet objet particulier qu'est l'adaptation du bâti de la Ville à destination de nos aînés, il semble également opportun de rappeler que les seniors n'ont pas que des besoins en maintien à domicile. Au même titre que pour l'ensemble des habitantes et habitants de notre ville, la lutte contre la précarité, due notamment à des retraites limitées, voire bien maigres, et la lutte contre l'isolement sont fondamentales. Dans ce sens, des programmes d'activités, des politiques publiques et du soutien aux associations qui créent du lien sont nécessaires afin de favoriser l'engagement social de toutes les personnes de 65 à 120 ans, afin de favoriser leur bien-être et leur assurer leur digne place dans notre cité.

Nous ne sommes pas toutes et tous les mêmes tant à 65 qu'à 95 ans, et c'est pour cela que, ce soir, nous souhaitons saluer la politique de la longue vie de la Ville. Nous saluons la nomination d'un délégué aux seniors pour la plus grande commune du canton, pour un avenir dans lequel le vieillissement est synonyme de vitalité, d'échange, d'inclusion, quel que soit l'état de santé aussi bien physique que cognitive et donc synonyme d'une certaine forme de bonheur, puisque, en aucun cas, la vieillesse n'a à être un naufrage. (*Applaudissements. Rire.*) Nous soutiendrons donc évidemment cette motion.

Je profite de ma prise de parole pour également parler de l'amendement de M. de Kalbermatten. Nous le soutiendrons, bien que selon nous il enfonce un peu des portes ouvertes: ce qui est proposé se fait déjà. Nous le soutiendrons même si, sincèrement, il nous semble assez inutile. Merci. (*Applaudissements.*)

Motion: une politique communale en faveur des aînés

M. Didier Lyon (UDC). L'autonomie de nos aînés est l'un des enjeux majeurs de notre société. Nous nous devons de mettre en place une véritable politique en faveur des personnes âgées au niveau de leur logement et de leur bien-être. Il faut faire en sorte que les risques d'accidents qui peuvent survenir à la maison diminuent drastiquement à l'avenir, notamment dans les cuisines, les salles de bain et les chambres. Ces actions ne coûtent pas cher et cela permettrait d'éviter de placer inutilement des personnes âgées en EMS. De petits aménagements peu coûteux permettraient d'augmenter la sécurité des personnes âgées. L'Union démocratique du centre vous invite à accepter la motion M-1754. Merci.

M. Jean Zahno (UDC). Je veux juste rappeler ici que l'Organisation des Nations unies (ONU) a proclamé le 1^{er} octobre Journée internationale des personnes âgées. L'ONU a voulu ainsi souligner que les personnes âgées sont une composante importante dans la vie de la société.

A Champel, en tout cas, depuis une dizaine d'années, on se réunit le 1^{er} octobre autour de thèmes choisis et on en discute. A peu près tout a déjà été dit et, le 1^{er} octobre 2023, le thème était «le plus longtemps possible chez soi pour les personnes âgées». En effet, celles-ci ont besoin d'évaluations pour leur appartement. Souvent, leurs mouvements sont plus difficiles, elles perdent quelquefois même un peu la mémoire. Une bonne évaluation est alors utile pour rester dans son appartement, en particulier quand les propriétaires d'un appartement ne financent pas les modifications et les améliorations à faire, comme c'était le cas à l'époque.

Avec les forums qui ont eu lieu ces dernières années, les gens ont pris conscience des problèmes que rencontrent les personnes âgées, et cette motion en est un peu le résultat. Il manque en effet des places dans les EMS. Si donc on maintient certaines personnes âgées à la maison, on va dans le bon sens. Si on crée des infrastructures plus adéquates – comme une simple rampe d'escalier – on peut éviter une chute. C'est d'ailleurs surtout à cause des chutes que les gens font trois mois d'hôpital. J'ai connu une dame qui, en une année et demie, s'est cassé deux fois le col du fémur. Ils vont à l'hôpital et cela coûte à la société; alors que pour quelques milliers de francs dans un appartement, on évite probablement des chutes.

Beaucoup de choses ont été dites et je pense que l'évolution de la société veut que l'on maintienne le niveau social de ces gens dans leur appartement, ce qui est une très bonne solution. Je pense que, du point de vue rentabilité dans un immeuble, il y a ce lien social qui se crée avec d'autres habitants: on s'occupe un peu d'eux et puis eux, de leur côté, apportent leur vécu, leur savoir. Je suis donc pour cette motion, elle va dans le bon sens. Je n'ai pas encore vu la modification de la motion, mais pour l'instant je recommande de voter oui à cette motion. Merci. (*Applaudissements.*)

Motion: une politique communale en faveur des aînés

M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve). Chez la personne âgée, les chutes constituent une importante cause d'hospitalisation (*brouhaha, la présidente sonne la cloche*), avec une sérieuse perte d'autonomie lors du retour à domicile. (*La présidente sonne la cloche avec insistance.*) L'âge avancé a un impact sur l'équilibre, la vue, l'audition ou encore le temps de réaction dans la mobilité.

Cette motion répond à un vrai besoin d'actions qui doivent être mises en place pour réduire les chutes à domicile des personnes âgées, comme transformer une baignoire en douche ou poser des barres de soutien dans les salles de bain... (*Brouhaha.*) Est-ce que je peux continuer, s'il vous plaît?

La présidente. Vous avez raison de le souligner. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, un petit peu de silence.

M^{me} Ana Maria Barciela Villar. Merci. Je reprends: transformer une baignoire en douche, placer des barres de soutien dans la salle de bain ou dans le couloir de l'appartement. En adaptant quelques aspects de la maison, il est possible de réduire les risques de chute, sans oublier les portes d'entrée des immeubles qui sont souvent lourdes à pousser. Cela est d'autant plus compliqué quand une personne a une canne ou un déambulateur et qu'elle a des escaliers à franchir pour arriver à l'ascenseur.

Les ergothérapeutes sont régulièrement appelés pour sécuriser les appartements des personnes âgées. Ils constatent que les démarches nécessaires aux différentes installations prennent du temps et retardent parfois de plusieurs semaines la pose de ces aménagements nécessaires à la sécurité et à l'autonomie des personnes qui en ont besoin. Tous ce que les institutions mettront en place pour garantir la sécurité de la personne âgée permettra une meilleure qualité de vie à nos aînés – et aux familles de se sentir un peu plus rassurées dans cette étape de vie de leurs proches. Mobiliser et maintenir la capacité d'agir face à l'imprévu ainsi que préserver le potentiel cognitif, déjà avant l'âge AVS, est une garantie pour bien vivre une fois que l'âge de la retraite s'installe.

Nous allons accepter l'amendement du Centre, mais effectivement, comme l'ont dit les socialistes, ces choses se font déjà. Mais c'est un plus, voilà. Le parti des Verts vous demande de valider cette motion amendée. Je vous remercie.

M. Alain de Kalbermatten (LC). Chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier les commissaires de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, qui a traité avec diligence et sérieux cette motion. Un grand merci. Un

Motion: une politique communale en faveur des aînés

grand merci pour avoir compris la majeure partie du texte (*brouhaha*), ce que je désirais lorsque j'ai déposé cette motion. Cependant, il me semble que certaines petites choses n'ont pas été bien expliquées ou pas très bien comprises par la commission.

Le but n'est pas forcément d'aider les personnes qui sont déjà en situation de handicap, mais c'est de prévenir le handicap. J'insiste là-dessus et je reprends les mots de M^{me} Kitsos, qui disait à juste titre que la prévention coûte bien moins cher que l'action. Et, ce soir, on est exactement dans la prévention. Ce soir, le but n'est pas d'aménager quand une personne est déjà en situation de handicap, mais c'est bien de prévenir toute chute, toute cause qui pourrait amener des blessures susceptibles de durer un certain temps pour la personne atteinte.

On sait que le vieillissement est un sujet crucial pour notre société actuellement. Il le sera pour des dizaines d'années encore et nous devons y répondre. Nous devons y répondre par des politiques publiques ambitieuses et ne pas les restreindre uniquement au cheptel de la Ville de Genève mais bien de les étendre à l'ensemble... (*réactions*) ... cheptel... cheptel mobilier!, d'étendre ces politiques à l'ensemble de nos communiens. En effet, toute chose qui est faite au sein de la GIM ou de la FVGLS peut aussi l'être au niveau privé. Voilà pourquoi nous proposons l'invite suivante:

Projet d'amendement

Ajout d'une invite.

- développer un programme pour l'ensemble des communiens afin de prévenir les chutes des personnes âgées dans les lieux de vie en partenariat avec la Ville de Genève, l'Etat de Genève et les bénéficiaires.

Un règlement est passé, le règlement sur les prestations de soutien aux personnes âgées délivrées par les communes, en application de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (RPSA-LRT-1), du 19 octobre 2022. Il donne une compétence aux communes pour agir pour le maintien à domicile des personnes âgées. Nous sommes tout à fait dans cette logique, nous sommes dans cette nouvelle politique publique et nous devons aller de l'avant pour essayer de répondre à ce besoin fondamental.

Nos vieux aujourd'hui – permettez-moi l'expression –, vivent bien dans l'ensemble. Ils vivent parfaitement bien. On parle d'une certaine population – 33 000 personnes sont dans cette fourchette en ville de Genève –, qui va augmenter. Si on arrive à éviter le moindre séjour à l'hôpital, le moindre séjour à l'EMS, c'est une victoire pour l'ensemble de la société.

Motion: une politique communale en faveur des aînés

Nous essayons aujourd'hui de rattraper le retard que nous avons pris avec les crèches. Aujourd'hui nous n'avons pas le droit de perdre du temps dans l'application de cette nouvelle politique publique qui s'impose à nous et qui justement met en avant la préoccupation que nous avons vis-à-vis de nos personnes âgées. Aujourd'hui on court après les places de crèche, on essaie de trouver des solutions, ça fait près de trente ans qu'on essaye de créer des places de crèche.

Aujourd'hui nous avons la possibilité concrète d'anticiper un besoin ou d'y répondre immédiatement pour être à la pointe le plus rapidement possible. Et c'est en acceptant cette motion qui a été amendée en commission – et je tiens une fois encore à remercier les commissaires – et cet amendement. Je pense qu'il est temps de mettre une certaine pression au niveau du Conseil administratif et aussi du Conseil d'Etat.

Aujourd'hui, la prévention, on la trouve partout, tout le monde en parle. Après l'échec de la votation sur les 10%, après l'échec de la compression des coûts de la santé, tout le monde en parle, même les assureurs, qui disent y être favorables. Un assureur est capable de venir vers nous et de nous proposer de l'argent pour aider au maintien des personnes âgées à domicile. C'est un fait: le coût de la santé augmente et cela ne va pas s'arrêter.

Aujourd'hui, le seul moyen pour réduire les coûts liés au vieillissement, c'est d'aider les personnes âgées à rester chez elles. Il s'agit d'ailleurs d'une politique publique transversale puisqu'elle concerne la santé et le social. Nous sommes donc dans le trend, si vous me permettez, nous sommes au moment avec un M majuscule de pouvoir insuffler une vraie politique publique en Ville de Genève. Nous ne devons pas nous contenter d'adapter le patrimoine immobilier de la Ville mais inciter l'ensemble de nos communiers à nous imiter. Nous pouvons expliquer aux propriétaires qu'il est possible de sécuriser l'appartement d'une personne âgée de manière réversible, en aménageant les lieux accidentogènes comme la salle de bain ou la cuisine – cela a été très bien dit – avec des objets facilement retirables, dès qu'elle le quittera, pour le louer à une famille qui s'installe.

Malgré le travail exceptionnel de la commission, je dois avouer que j'ai l'impression d'avoir deux sons de cloche totalement différents, entre la lecture du rapport et ce que j'ai entendu ce soir. En effet, les amendements qui ont été faits en commission concernent principalement le handicap – il s'agit là d'une politique et d'une voie tout à fait louables et je ne les remets pas en question. Ce qui manquait toutefois dans les amendements rédigés au sein de la commission, c'est justement la prévention pour les personnes âgées – il ne s'agit pas d'ouvrir à tous. Il est vrai qu'il y a déjà des politiques, il y a même des lois, qui entourent l'accessibilité universelle, mais pour les personnes âgées rien ne se fait, il n'y a pas de prévention, ou très peu.

Motion: une politique communale en faveur des aînés

Aujourd'hui, la commune a la possibilité de faire quelque chose, et je crois qu'on ne doit pas louper cette occasion. Certes, ce n'est qu'une motion, ne soyons pas dupes, et le Conseil administratif en fera ce qu'il voudra, avec les moyens et surtout la volonté qu'il a. C'est une motion, mais au moins marquons une ambition, ayons une vision et essayons d'aider cette population qui ne fera que croître. Je pense que c'est rendre justice aux personnes qui ont construit notre cité et c'est les aider à être bien chez elles, tout simplement. (*Applaudissements.*)

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je voudrais d'abord rebondir sur un propos que j'ai entendu à gauche sur les efforts qu'on devrait faire pour lutter contre la précarité. Je vous signale qu'il y a des droits sociaux dans notre pays basés sur la Constitution fédérale qui sont le droit à l'AVS et aux prestations complémentaires. Elles peuvent être fédérales, cantonales et, à Genève, communales en Ville de Genève – ce qui est magnifique. On ne doit donc pas parler de la précarité des personnes âgées, parce qu'elles ont les aides dont elles ont besoin: elles peuvent recevoir une allocation au logement, elles peuvent recevoir un subside de caisse-maladie plus ou moins étendu, etc.

S'agissant de la sécurité dans les logements, il existe en Suisse un Bureau de prévention des accidents dont les publications nous évitent d'enfoncer des portes ouvertes. Je tombe là sur physioswiss.ch, qui donne la liste de tout ce qu'il faut vérifier, tout ce qu'il faut préparer pour prévenir les chutes. Je vous signale que lorsque par exemple un médecin décide qu'une personne âgée a besoin d'une intervention de l'IMAD, la première chose que fait cet institut, c'est d'envoyer un ergothérapeute pour vérifier qu'il n'y ait pas, par exemple, des tapis sur lesquels les personnes âgées risquent de trébucher, de tomber, de se casser la jambe ou le bras, les poignets, etc.

Ensuite, je voudrais parler de mes interventions auprès du propriétaire de mon immeuble ou en tout cas de la régie. Certaines ont été suivies, d'autres pas. Il y a par exemple six marches entre l'entrée de l'immeuble et le niveau de l'ascenseur. Il y a eu des accidents: une petite vieille dame s'est cassé la figure, justement à un moment où il n'y avait personne pour entendre ses appels au secours. C'était un petit peu tragique; elle est heureusement encore vivante. Toutefois, concernant cet escalier de six marches, j'ai demandé – des années avant cet accident – qu'on mette une rampe. On m'a répondu qu'on ne pouvait pas, parce que la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) imposait une pente maximum et qu'on n'arrivait pas à mettre une rampe à cet endroit-là. Même chose pour l'escalier: les gens qui n'arrivent pas à franchir cet escalier avec leur déambulateur descendent au premier sous-sol... (*remarque*) oh, ben écoute! ... ils descendent au premier sous-sol et, là, j'ai fait mettre une rampe car il n'y en avait pas.

Motion: une politique communale en faveur des aînés

Maintenant ce que je voudrais ajouter, c'est qu'on pourrait être cynique et se dire que les propriétaires sont peut-être ravis de voir des personnes âgées quitter un logement qu'elles occupent depuis quarante ans: ils peuvent alors le rafraîchir, le rénover et en doubler le loyer. Il faut réfléchir à ça, et je pense que ce ne sera pas plus mal que M. Sormanni prenne la parole – je lui ai laissé du temps – et rappelle que, sur le plan cantonal, on devrait exiger un peu plus. Merci.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Nous avons suivi ce texte avec beaucoup d'intérêt. Il y a quand même eu six séances au cours desquelles on s'est rendu compte qu'au niveau de la Ville M^{me} Kitsos était déjà au taquet et qu'elle faisait déjà un maximum de son côté; on s'est aussi rendu compte que beaucoup de choses existaient déjà: c'est vrai qu'on a enfoncé pas mal de portes ouvertes... Mais bon, on a traité ce texte qui a été accepté à la quasi-unanimité.

Ce soir, nous sommes tous en train de parler pour dire tout ce qu'on pense de positif ou non de la politique en faveur des personnes âgées ou de ce texte – reste qu'il a été accepté à la quasi-unanimité. (*Brouhaha.*) En effet, nous sommes tous conscients, et nous en sommes tous d'accord, que mettre des sécurités chez une personne qui perd un peu de son autonomie, c'est plus qu'important car cela lui permet de rester dans un cadre où elle se sent bien, en sécurité, où elle a toutes ses amitiés, toutes ses connaissances et, ça, c'est aussi un plus. On sait très bien que dès que les personnes d'un certain âge commencent à perdre le moral, la santé suit.

Le Parti libéral-radical était très content d'apprendre énormément de choses; nous étions très contents de traiter ce texte. Une personne chez nous s'est absentue, parce qu'il lui manquait juste une réponse qui n'avait pas encore donnée au moment du vote – elle l'a été par la suite. Mis à part cela, nous allons comme d'habitude voter oui, parce que les personnes âgées sont très importantes et qu'on doit tout faire pour les garder dans les meilleures conditions possible chez nous. Merci beaucoup.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Monsieur Sormanni, vous avez deux minutes. (*Remarque.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Non, ce n'est pas la moitié, mais ça suffira... Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, évidemment que cette motion part d'une bonne intention, mais une fois de plus on traite ici des problématiques qui sont cantonales. Evidemment, la Ville fait son job avec le mandat à Pro Senectute, mais pour tout le reste vous avez zéro

Motion: une politique communale en faveur des aînés

influence sur les constructions des immeubles: ce sont des normes cantonales. Adressez-vous au Canton, à l'Office cantonal du logement et de la planification foncière. C'est là qu'il faut modifier des règles, si vous voulez qu'il y ait plus d'aménagements dans les immeubles.

Des règles ont été établies, mais on se heurte aussi à une certaine réalité: on ne peut pas faire tout un immeuble avec des appartements prévus pour des personnes à mobilité réduite et donc, fatalement, parfois il en manque. Je pense que c'est au niveau cantonal qu'il faut agir. Il y a dans cette salle des députés: eh bien, agissez sur les normes cantonales pour obliger les propriétaires et les promoteurs à améliorer les choses dans ce domaine-là, avec des normes plus sévères.

En outre, vous savez que les Fondations immobilières de droit public proposent des immeubles avec encadrement pour personnes âgées qui sont justement construits dans ce but avec les normes les plus avancées dans ce domaine-là. Il faut aussi demander à ces fondations ainsi qu'à l'Etat de trouver plus de terrains, d'avoir plus d'argent et de construire plus d'immeubles. Autrement, dans les bâtiments privés et dans ceux qui existent déjà, vous avez zéro influence.

Je termine là: je trouve dommage qu'on n'ait pas entendu l'association Handicap architecture urbanisme (HAU) à cette commission. C'est en effet elle qui dialogue avec le Département du territoire pour fixer les nouvelles normes. Une fois de plus, on enfonce des portes ouvertes, en votant des textes qui sont de nature cantonale – j'en suis navré et désolé.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Madame la maire, vous avez la parole.

M^{me} Christina Kitsos, maire. Merci, Madame la présidente. Il est vrai que nous sommes dans la société de la longue vie, ce qui pose un certain nombre de défis aux Villes et aux Cantons, à la Suisse et de manière générale à l'Europe.

Nous avons d'une part le phénomène de multi-génération, avec un allongement de la vie des personnes – plus les années passent, plus on observe que l'espérance de vie augmente –, d'autre part nous avons un nombre toujours plus important de personnes de plus de 65 ans. C'est là que réside la difficulté.

Il est vrai qu'à une certaine époque, on disait qu'on était senior à partir de 65 ans, et puis c'était un fait. Par ailleurs, on l'a vu durant le Covid-19, c'était souvent très stigmatisant et même vécu difficilement par certaines personnes.

Force est de constater qu'il y a d'énormes différences et d'énormes écarts d'une personne à l'autre, d'une génération à l'autre. Il y a maintenant de jeunes

retraités qui sont souvent des proches aidantes, des proches aidants, qui s'occupent aussi des petits-enfants. Certains sont très engagés et contribuent à la vie de la cité: ils sont bénévoles, ils font des marathons ou du yoga, etc.

Seulement voilà, nous ne sommes pas toutes et tous égaux face à l'âge: il existe aussi des personnes qui rencontrent des problèmes de santé, qui se trouvent dans des problématiques d'accessibilité, de précarité, d'isolement, de finance, etc. On constate un certain nombre de fractures, si on peut dire, de ruptures sociales, mais aussi au niveau du numérique, de la santé, toutes des problématiques qui vont souvent apparaître un peu plus tardivement. Quand on prend en compte l'ensemble de ces différentes générations, la prévention des chutes – on en a beaucoup parlé ce soir – est, je pense, vraiment une problématique connue et identifiée par le Service social (SOC) de la Ville, sur laquelle nous travaillons. Il y a par exemple le projet MOBEQ, mobilité et équilibre, mené par les antennes sociales de proximité de la Ville de Genève. Celle-ci a mis en place des collaborations, notamment avec l'hôpital de gériatrie, en particulier avec les professeurs Reto Kressig et Andrea Trombetti. L'idée est vraiment d'informer le public sur le risque des chutes et les conséquences qu'elles entraînent et aussi d'apporter des moyens d'atténuer ces risques. Cela a débouché sur la création de cours de rythmique senior, notamment au sein de l'Institut Jaques-Dalcroze mais aussi au sein de Cité Seniors et des espaces de quartiers.

Depuis 2020, des cours dispensés de façon permanente visent à prévenir ces chutes, notamment avec l'atelier Activité et équilibre, l'atelier Postures et le Café santé sur le thème de la mobilité et des chutes. L'autre point important, ce sont tous les entraînements de walking hebdomadaires ou encore le projet «Restons dynamiques!» (*brouhaha*), qui a lieu chaque semaine (*la présidente sonne la cloche*) dans les quatre parcs de la Ville de Genève, dans les différents quartiers et pour lequel la Fondation Radix et la Confédération nous ont décerné le prix Ville en santé 2023. Ce projet rencontre un véritable succès. Il nous permet de bouger, d'être dynamiques et en mouvement; des infirmières en santé communautaire sont également présentes pour accompagner les personnes, leur transmettre des informations et assurer une forme de prévention. Bien entendu, il y a aussi des cours de sport et de gymnastique, qui permettent également de renforcer la musculature et, de fait, de prévenir les chutes. Cela dit, il est vrai qu'on doit toujours se montrer attentive et attentif, et renforcer ce type de programme.

Les questions d'habitat, de mobilité et d'accessibilité constituent l'un des sept axes de la politique de la longue vie. Des collaborations ont été mises en place avec les architectes de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture et les filières physiothérapie et soins infirmiers de la Haute école de santé Genève. Ils ont monté des projets pilotes pour adapter les logements occupés par les personnes âgées. On a soutenu par exemple une recherche menée par les

Motion: une politique communale en faveur des aînés

Hautes écoles spécialisées de Suisse occidentale sur ces questions de santé mais en y incluant un volet technique pour définir la façon d'adapter les logements pour que les personnes puissent y rester autonomes. C'est vraiment là le but recherché, que les personnes vivent non seulement le plus longtemps possible, mais aussi le mieux possible. Pour atteindre ce but, il faut essayer de prolonger le maintien à domicile en retardant un éventuel placement en EMS et, pour ce faire, comme vous l'avez dit dans la motion, il faut qu'il y ait des rénovations, des adaptations; il faut améliorer la fonctionnalité des appartements. C'est vraiment crucial. Je crois d'ailleurs que le Canton aimerait mettre en place un fonds spécifique pour pouvoir investir et apporter ces aménagements dans les logements.

Un autre point important, ce sont les projets de logements intergénérationnels. Il y a dans ce sens un accord avec la commission Habitat seniors, la plateforme des associations d'aînés à Genève et, là, la Ville a un rôle à jouer auprès des constructeurs, des propriétaires ou des fondations. Ce travail est porté par ma collègue Frédérique Perler (*cloche*) ici présente, avec le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM). Nous sommes aussi ensemble sur ces politiques d'accessibilité, chacune avec ses compétences propres. Sur cette question, de nombreuses réflexions sont menées; des subventions sont octroyées à la commission Habitat seniors en lien avec la plateforme des associations d'aînés. Une brochure a été publiée en juin 2021, qui présente la typologie des différents logements adaptés existant dans le canton. L'idée est d'avoir un référentiel commun, basé sur une série de critères qui permettent de distinguer les modèles en fonction des besoins. Durant cette législature, tout un travail a été effectué pour prendre en compte les vies multiples, les réalités, les parcours et les besoins de toutes ces personnes de plus de 65 ans.

En outre, des projets de sensibilisation portent sur les questions de mobilité avec l'Association transports et environnement. Un cours intitulé «être et rester mobile» a été mis en place. Je ne vais pas vous redire tout ce qui a été fait mais je vous donnerai un exemple: la ligne TPG 35 – je pense que ce Municipal a suivi cette affaire avec attention, puisqu'elle a été portée avec détermination au sein de cet hémicycle. La bonne nouvelle, c'est que la ligne 35 est maintenant pérennisée par les TPG. Il y a encore peu, c'est le fonds Zell qui la finançait. Maintenant, elle fait partie du réseau TPG. On voit donc que le Municipal a quand même un rôle à jouer quand il s'agit d'améliorer le quotidien des personnes âgées, d'identifier leurs besoins en termes de mobilité et de logement. Par la suite, on arrive aussi à faire bouger les lignes au niveau cantonal. Je pense qu'il faut le saluer et c'est vraiment grâce à la mobilisation du Municipal qu'on a réussi à intégrer cette ligne qui répond à un vrai besoin de nos citoyennes et de nos citoyens.

Dernièrement, nous avons monté avec la Croix-Rouge genevoise un projet de transports privés pour les personnes de plus de 65 ans. Il s'agit d'un réseau de

bénévoles qui vont chercher les personnes à leur domicile et qui les accompagnent à leurs rendez-vous. C'est une première; on doit encore évaluer le dispositif. Pour lors on est vraiment dans un dispositif de transport privé. A terme, l'idée est d'arriver à avoir des réseaux par quartier pour que les personnes âgées puissent faire des activités ou des sorties dans la nature et de ne pas être seules dans leurs activités. Pour le moment, seul le volet mobilité est déployé: nous voulons aussi développer le volet solidarité et création de lien. J'ai entendu des personnes dire qu'elles avaient aussi envie de sortir le soir pour se rendre à des événements, qu'elles veulent participer à la Fête de la musique, par exemple. Mais elles ont souvent peur de sortir et de rentrer seules, d'une part; d'autre part, elles n'ont pas envie d'y aller seules. Il y avait donc quelque chose à créer au sein des quartiers autour de la mobilité pour, *in fine*, y créer des liens: on se rend ensemble à un événement. On est en train de travailler sur ce point particulier, même si ce transport privé fonctionne déjà. Les personnes doivent quand même payer cette prestation – 5,40 francs pour l'aller simple, 10,80 francs pour l'aller-retour. Quand il y a des personnes en situation de précarité, le SOC prend en charge ces montants, après analyse du dossier de la personne.

De son côté, le DACM entreprend aussi des démarches pour améliorer l'espace public...

La présidente. Excusez-moi, Madame la maire...

M^{me} Christina Kitsos, maire. C'est trop long, c'est ça? (*Assentiment de la présidente.*) C'est le dernier point, c'est ce qui est assuré par ma collègue Frédérique Perler – je ne veux pas prendre la parole à sa place, mais nous nous sommes mises d'accord pour que je mentionne ces points très rapidement...

Vous avez vu que des bancs ont été installés pour les personnes âgées; ils sont vraiment plébiscités par les citoyennes et les citoyens – c'est donc un excellent projet que ma collègue Frédérique Perler a mis en place. Les trottoirs ont été adaptés pour faciliter les déplacements sécurisés; les traversées routières ont été modifiées. Ces projets, on le voit au niveau du SOC, sont salués par la plateforme et par l'ensemble de la population. Tous les espaces publics ont été rénovés avec notamment l'installation de toilettes publiques fonctionnelles – les usagères et usagers en sont vraiment reconnaissants.

Autre nouveauté: nous faisons partie du label Ville amie des aînés, ce qui fait que nous participons aussi à l'Organisation mondiale de la santé sur ces questions. On a rénové 4000 points lumineux en y mettant des leds, cent arrêts de bus avec des rehaussement de trottoirs pour faciliter l'accès aux aînés. Ce sont des aspects importants.

Motion: une politique communale en faveur des aînés

Enfin, dernier point – désolée, Madame la présidente, je vous ai un peu assommée, je crois, avec mon laïus... Je dois dire que je me fatigue moi-même... (*Rire.*)

La présidente. C'est juste que nous avons encore du travail après. Je vous demande de faire un peu plus court, c'est tout.

M^{me} Christina Kitsos, maire. C'était pour témoigner de tout ce qui a été fait. M. de Kalbermatten a quand même dit – vous transmettez, Madame la présidente – qu'il allait mettre la pression au Conseil administratif. Je voulais lui dire que nous n'avons pas besoin de pression pour travailler (*réactions et rires*), nous sommes de bonnes élèves et de bons élèves à l'exécutif (*applaudissements*). Même quand il n'y a pas de pression, nous travaillons et nous avons du plaisir à monter ces projets. J'ai d'ailleurs le plaisir de vous informer que la plateforme interdépartementale a été remise sur pied; elle est pilotée au niveau du DCSS, et maintenant nous traitons toutes ces questions de manière transversale. Ça avait été interrompu et ça a repris. Je suis ravie que cette politique soit soutenue par l'ensemble des départements et par l'ensemble du Conseil administratif. Merci de votre attention et désolée d'avoir été longue. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement du Centre est accepté sans opposition (60 oui et 1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (61 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à inciter la Gérance immobilière municipale (GIM) ou la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) à entrer systématiquement en matière sur les demandes d'accessibilité universelle dans les logements des personnes qui sont dans des situations dites de handicap;
- à réaménager les pièces les plus accidentogènes dans des logements existants de la GIM afin d'éviter les chutes pour les personnes âgées;

Motion: une politique communale en faveur des aînés

- lors de la construction de nouveaux logements pour la GIM, à prévoir des logements avec une accessibilité universelle dans un but d'exemplarité;
- à encourager la FVGLS à continuer à construire et à réaménager ses logements afin qu'ils soient le moins accidentogènes pour les personnes à mobilité réduite;
- à développer un programme pour l'ensemble des comuniers afin de prévenir les chutes des personnes âgées dans les lieux de vie en partenariat avec la Ville de Genève, l'Etat de Genève et les bénéficiaires.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

La présidente. Nous passons au point suivant. Je cède la parole au premier vice-président, M. Ahmed Jama.

(La présidence est momentanément assurée par M. Ahmed Jama, premier vice-président.)

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

9. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 17 mai 2023 de M^{mes} et MM. Maxime Provini, Florence Kraft-Babel, Nadine Béné, Pierre de Boccard, Jean-Luc von Arx, Luc Zimmermann, Fabienne Beaud, Daniel Sormanni, Daniel Dany Pastore, Christo Ivanov, Pascal Altenbach, Didier Lyon, Vincent Schaller, Marie-Agnès Bertinat et Kevin Schmid: «Pour accélérer la réalisation des aménagements sportifs au centre sportif de Frontenex» (M-1771 A)¹.

2 mai 2024

Rapport de M. Timothée Fontolliet.

Cette motion a été renvoyée en urgence et sans débat à la commission des sports lors de la séance plénière du 26 juin 2023. La commission s'est réunie, sous la présidence de M^{me} Joëlle Bertossa, les 14 et 22 septembre ainsi que le 7 décembre 2023. Les notes des séances ont été prises par M. Nicola Nicastro, que le rapporteur remercie chaleureusement.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

La zone résidentielle aux alentours de la zone sportive de Frontenex se développe depuis plusieurs années. Néanmoins, les installations du centre sportif semblent ne pas évoluer à la même vitesse que le quartier. Pourtant, la rénovation des infrastructures sportives de Frontenex figure au plan financier d'investissement (numéro PFI 050.014.19).

Considérant:

- les réponses liées à l'interpellation écrite IE-121 du 5 octobre 2022 qui demandait pourquoi le centre sportif de Frontenex n'est pas rénové;
- le fait que la rénovation du stade de Frontenex figure au PFI depuis 2016 et qu'elle n'a toujours pas débuté;
- le développement démographique important des quartiers de Frontenex et de la Gradelle;
- la forte demande des enfants et adolescents de pouvoir pratiquer le football,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter en 2024, soit une année plus tôt que l'agenda actuel, le crédit d'investissement de

¹ *Mémorial* 181^e année: Développée, N° 6, p. 767.

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

3 500 000 francs au Conseil municipal tel qu'inscrit à la page 59 du 18^e plan financier d'investissement 2023-2034 sous le numéro 050.014.19 afin de pouvoir accélérer la réalisation des aménagements prévus de longue date au centre sportif de Frontenex.

Séance du 14 septembre 2023

Audition de M. Maxime Provini, motionnaire

M. Provini explique que la Ville s'est engagée depuis 2016 à rénover et entretenir ce stade. Il y a actuellement sur le site un logement de cinq pièces qui est inoccupé et une buvette considérée depuis vingt ans comme «temporaire» qui mériterait mieux que ce statut «temporaire». Il s'agirait donc de faire basculer cet investissement, qui figure dans les projets actifs, pour qu'il soit déposé en 2024 au lieu de 2025. Tout en sachant qu'en 2023, il était inscrit que cette rénovation aurait lieu en 2024, pareil en 2022, etc. Cette motion propose donc d'adresser la rénovation de ce stade plus rapidement que prévu.

Un commissaire explique s'être rendu au centre sportif de Frontenex il y a quelques mois, ce qui lui a permis de constater le désastre de la buvette. Cette dernière est dans un état vétuste. De plus, il y a un problème avec le logement de cinq pièces qui est vide.

Le même commissaire demande à M. Provini si la motion est un crédit d'étude.

M. Provini répond que non.

Le même commissaire dit qu'il est mentionné «étude et rénovation». Il demande donc si le crédit d'étude a déjà été voté.

M. Provini répond qu'il ne le pense pas. Ces 3,5 millions comprennent l'étude et la rénovation.

Le même commissaire demande s'il est prévu de casser l'anneau qui a été peint par terre, là où les cyclistes roulaient.

M. Provini répond qu'il ne sait pas. Les rénovations concernent les vestiaires, l'entretien du bâtiment, la buvette et des aménagements pour le tennis de table.

Le même commissaire demande ce qui est prévu pour le tennis de table.

M. Provini dit qu'il est prévu de faire en sorte que les joueurs de tennis de table puissent jouer sur le site, notamment avec un vestiaire à leur disposition.

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

Un commissaire dit se souvenir d'une prise de parole de M^{me} Bonvin à ce sujet. Dans le projet, il était prévu de construire les vestiaires en face des gradins et de tout refaire en souterrain, puis de refaire l'espace historique.

La présidente dit que la commission des sports aura la possibilité d'auditionner d'autres personnes pour avoir d'autres détails sur le sujet.

Un commissaire dit qu'il faut éradiquer le bâtiment de la buvette et non pas uniquement le rénover. Celui-ci avait été fait très précocement à l'époque.

Le même commissaire ne comprend pas pourquoi le crédit d'étude ne serait pas augmenté, dans le but de pouvoir faire un restaurant/brasserie en lieu et place de cette buvette. Les vestiaires sont à rénover également. Cependant, la somme du crédit indiquée à l'heure actuelle est insuffisante pour pouvoir faire quelque chose de correct.

Le même commissaire en conclut que la commission des sports ne pourra pas procéder à un vote, car la somme est insuffisante pour pouvoir faire du bon travail.

M. Provini répond que pour déclencher ces discussions, il faut que ce projet soit sorti des projets actifs du plan financier d'investissement (PFI) et qu'il soit déposé par le Conseil administratif pour que l'on puisse réellement s'en saisir et en parler.

M. Provini explique que c'est l'unique demande qu'il fait à travers cette motion.

Le même commissaire demande s'il est possible d'envoyer l'objet au Conseil administratif, pour que ce dernier puisse se faire une nouvelle idée de la situation selon le procès-verbal qui est en train de s'établir.

M. Provini explique que si la commission des sports traite cet objet rapidement et que l'ensemble de la commission pense que c'est une bonne idée d'accélérer le dépôt de ce crédit, la proposition pourra être faite au moment du budget.

Une commissaire interrompt M. Provini en disant qu'il s'agit d'investissement.

M. Provini répond que c'est justement au moment du budget qu'il est possible de demander que cet objet soit déposé en 2024 au lieu de 2025 et qu'il figure donc dans le projet de budget 2024.

Un commissaire dit que ce stade mérite rénovation, car c'est un petit bijou classé au patrimoine genevois. Il aimerait savoir pourquoi prioriser ce stade plutôt que tous les autres objets figurant dans le PFI.

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

M. Provini explique que plusieurs objets dans le PFI mériteraient d'être déposés plus rapidement, mais que son choix s'est porté sur le centre sportif de Frontenex.

Un autre commissaire demande à M. Provini d'expliquer pourquoi il a choisi ce lieu en priorité.

M. Provini explique s'être rendu compte de l'état déplorable du stade après l'avoir visité.

Un autre commissaire demande à M. Provini s'il a procédé à un arbitrage particulier dans son choix.

M. Provini répond que ce projet peut aller relativement vite, car il s'agit de la rénovation d'un appartement, de vestiaires et d'une buvette.

Une commissaire dit s'interroger sur la procédure et sur la possibilité évoquée par M. Provini de faire passer l'objet dans le cadre de la discussion sur le budget en augmentant la jauge des investissements. Elle ajoute que cela lui paraît être arrangé comme «des noix sur un bâton» et se demande pourquoi ne pas faire un projet de délibération avant le budget.

M. Provini explique que c'est une possibilité. Cependant, la jauge des 180 millions sur les investissements ne serait jamais atteinte (cette jauge est d'ailleurs trop élevée actuellement, car la moyenne depuis 2003 est de 120 millions).

M. Provini dit ne pas avoir l'expérience suffisante pour dire quelle serait la meilleure façon de faire au moment du budget pour que l'objet passe en 2024 au lieu de 2025.

La même commissaire dit que l'explication qui revient ponctuellement pour justifier le fait que la jauge des investissements n'est pas atteinte chaque année est le manque de personnel dans les services.

M. Provini explique qu'il s'agit du problème principal. Le retard général peut être constaté en lisant le PFI.

La même commissaire aimerait savoir qui occupait l'appartement actuellement vide du centre sportif de Frontenex.

M. Provini lui répond qu'il s'agissait de la personne en charge de l'entretien, l'ancien concierge. A l'heure actuelle, il n'est plus nécessaire que cette personne habite sur place, d'où le fait qu'il soit vide.

La présidente explique qu'ils attendent les travaux prévus avant de remettre une personne à l'intérieur de cet appartement.

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

Une commissaire dit être favorable à l'idée de rénover les stades. Cependant, elle aimerait savoir s'il y a actuellement un danger au niveau de la pratique du sport sur ce lieu, pour comprendre le degré d'urgence de la rénovation. Elle explique qu'un potentiel danger au niveau de la pratique du sport est ce qui rendrait la rénovation urgente.

M. Provini répond que les pelouses des terrains de football ont été refaites il y a quelques années.

Cette même commissaire dit que M. Provini n'a pas répondu à sa question. Elle aimerait savoir s'il y a un danger sur les terrains et en termes d'équipements.

M. Provini répond que, les terrains ayant été refaits, il n'y a pas de risque au niveau de la pratique du sport.

Un commissaire rebondit en disant que l'anneau pour vélos en béton est inutile et presque dangereux.

Un commissaire dit que la carte montre que les terrains se situent dans la commune de Coligny. Il aimerait donc savoir si c'est dû à un historique que ceux-ci appartiennent à la Ville de Genève.

M. Provini répond que c'est une infrastructure qui se situe sur la commune de Coligny, mais qui appartient et est gérée par la Ville de Genève.

Le même commissaire demande si un dialogue est en cours avec la commune de Coligny au sujet d'un potentiel cofinancement.

M. Provini dit qu'il est trop tôt pour parler de cofinancement, car le projet n'est pas encore déposé. Après le dépôt, les discussions à ce sujet pourront débiter.

Un commissaire explique que le FC Geneva (club de Coligny) jouait à l'époque à Frontenex, mais que le club évolue dorénavant sur les nouvelles infrastructures de Belle-Idée, construites par les communes des Trois-Chêne. Actuellement, plus aucun club de Coligny ne joue à Frontenex.

Un commissaire explique qu'Urania Genève Sport (UGS) est le seul club évoluant à Frontenex actuellement.

Un commissaire aimerait savoir s'il est possible de rajouter un vestiaire féminin dans le cadre de la mise en conformité des vestiaires.

M. Provini répond qu'il n'a pas ce pouvoir de décision et qu'il faudra poser la question à M^{me} Barbey-Chappuis.

La présidente explique que M^{me} Barbey-Chappuis a déjà dit qu'il y aura des vestiaires féminins.

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

La présidente demande à M. Provini si l'urgence de ce projet vient des usagers et des clubs sportifs directement ou si l'urgence a été constatée uniquement après lecture du plan d'investissement.

M. Provini explique qu'il a également discuté avec le président d'UGS et que des usagers lui ont directement fait part de leur agacement quant au retard des rénovations. Il explique que, même si le projet ne sort pas du PFI en 2024, celui-ci aura au moins été rediscuté.

La présidente demande à M. Provini s'il souhaite que cet objet puisse être discuté lors de l'arbitrage du budget.

M. Provini confirme. Si possible, il souhaite que l'étude de cette motion soit faite assez rapidement pour que l'objet puisse être intégré au moment du budget 2024. Cela permettra, quoi qu'il en soit, de rappeler au Conseil administratif que ce projet fait partie des objets urgents.

Un commissaire dit que cela fait depuis 2015 que ce projet est décrit comme urgent et pourtant rien n'a été fait depuis. Il explique que les joueurs de football doivent se changer dans une cahute. De plus, l'absence ponctuelle de buvette pose aussi problème. Ce n'est pas normal d'avoir un endroit pareil à Genève.

Un commissaire demande si des choses auraient pu être faites depuis 2016, notamment en termes de petites rénovations ou petits entretiens, qui auraient permis d'éviter d'en arriver à la situation actuelle. La Ville a tendance à sous-évaluer les besoins en entretien courant de son patrimoine financier administratif.

M. Provini dit que poser la question, c'est déjà y répondre. Cela dépend de la manière dont le Conseil administratif amène ses propositions. Le Conseil administratif a récemment déposé une proposition pour rénover des blocs d'immeubles. Il faudrait peut-être faire de même pour le sport, avec une proposition qui regrouperait l'entretien de plusieurs bâtiments d'infrastructures sportives, dans le but d'entretenir tout cela de manière plus pérenne et avec un peu de budget.

Un commissaire répond que les vestiaires du centre sportif de Frontenex ont été rafraîchis.

Un commissaire demande à M. Provini s'il y a une sous-dotation générale de l'entretien courant dans le budget.

M. Provini confirme, il le dit chaque année depuis 2020, date de son premier budget. Cela peut également être dû à un manque de personnel.

Un commissaire explique avoir eu une discussion avec M. Chobaz, l'un des grands patrons de l'Office cantonal des bâtiments (OCBA) et président de l'Association cantonale genevoise de football (ACGF), au sujet du retard au niveau des

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

infrastructures sportives et des stades. De plus, le centre sportif de Frontenex est un lieu patrimonial. Il y a donc une urgence à remettre tout cela en état. Il dit qu'il faudrait modifier l'invite, car le 18^e PFI a été mentionné en 19^e.

M. Provini confirme, il faut mettre cela à jour.

Le même commissaire dit qu'il proposera un amendement sur l'invite.

Discussion et vote

La présidente émet l'idée d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis directement sur place, au centre sportif de Frontenex. En allant sur place, il y aura la possibilité de se rendre compte de la nécessité de cette urgence.

Un commissaire propose de faire «d'une pierre deux coups» lors de la commission des sports du 22 septembre et d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis sur cette motion, en plus du budget.

La présidente dit qu'elle pourra proposer cette option à M^{me} Barbey-Chappuis mais, selon son expérience à la commission des sports, la discussion sur le budget prendra quelques heures.

Un commissaire dit qu'une audition sur place à Frontenex a déjà eu lieu en 2016. Cela n'a pas fait accélérer les choses et les rénovations n'ont pas eu lieu pour autant depuis.

La présidente dit qu'elle souhaiterait relire le projet, car la demande principale de celui-ci n'est pas de rouvrir le dossier, mais uniquement que le projet soit anticipé d'une année. La question est de savoir si ce projet est assez urgent pour vouloir en avancer la concrétisation d'une année.

Un commissaire dit avoir de nombreuses propositions. Il souhaiterait que la commission des sports auditionne le patron d'UGS, ce dernier étant la personne la mieux placée pour parler des besoins. Deuxièmement, il demande si la commission des sports peut aller visiter le site en compagnie de la commission des travaux et des constructions.

La présidente rappelle qu'il ne s'agit pas de discuter du projet en lui-même, mais de décider à quel moment il faut le faire. La commission des travaux et des constructions n'est donc plus concernée.

Un commissaire dit que l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis sur le sujet doit être faite le plus rapidement possible, idéalement lors de la commission des sports du 22 septembre. Si l'audition ne peut pas avoir lieu lors de la prochaine commission des sports, il propose de faire l'audition directement au centre sportif de Frontenex.

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

Le but est de traiter cet objet assez rapidement, car la demande est uniquement d'accélérer ce projet d'une année. La commission des sports peut rapidement voter sur cet objet sans avoir besoin d'auditionner d'autres personnes que la magistrate.

Un commissaire propose que le président d'UGS soit présent en cas de visite des lieux par la commission des sports.

La présidente dit que l'idée d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis sur ce projet est pertinente. Cependant, M^{me} Barbey-Chappuis répondra certainement que la concrétisation du projet dépend de M^{me} Perler et non pas d'elle directement.

Un commissaire répond que tout le projet de rénovation dépend de M^{me} Barbey-Chappuis.

La présidente dit qu'elle proposera à M^{me} Barbey-Chappuis de rajouter un point de quinze à vingt minutes lors de la commission des sports du 22 septembre afin de discuter de cet objet.

Un commissaire dit que le but est que M^{me} Barbey-Chappuis explique à la commission des sports quel est le projet de rénovation dans ce PFI.

La présidente met au vote l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis sur la motion M-1771.

Acceptée à l'unanimité par les membres de la commission des sports.

La présidente précise que les prochaines propositions seront mises au vote après l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis.

Un commissaire explique que la visite du site n'aura pas à être effectuée si M^{me} Barbey-Chappuis peut être auditionnée sur ce sujet lors de la prochaine commission des sports. Dans le cas contraire, le commissaire propose d'effectuer la visite du site et l'audition de la magistrate le même jour.

La présidente met au voix la proposition suivante: l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis sur la motion M-1771 au centre sportif de Frontenex, en compagnie du président de l'UGS (dans le cas où l'audition de la magistrate ne peut pas avoir lieu lors de la commission des sports du 22 septembre).

Acceptée à l'unanimité des membres présents.

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

Séance du 22 septembre 2023

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO)

M^{me} Barbey-Chappuis commence en expliquant que le Conseil administratif a déjà répondu à l'époque à une motion concernant le centre sportif de Frontenex. Elle explique accueillir favorablement tout projet allant dans le sens d'une rénovation d'infrastructures sportives mais que cela ne doit pas se faire au détriment d'autres investissements prévus en matière de sport. Elle précise que la Direction du patrimoine bâti (DPBA) doit faire face à énormément de demandes, donc il ne sera peut-être pas envisageable d'accélérer sur Frontenex.

M^{me} Barbey-Chappuis conseille à la commission des sports d'auditionner la magistrate M^{me} Perler et la DPBA pour les entendre sur le calendrier.

Un commissaire aimerait entendre M^{me} Barbey-Chappuis sur l'urgence sportive du projet, car celui-ci date de 2016. Il aimerait savoir si cela vaut la peine d'accélérer tout cela d'une année.

M^{me} Barbey-Chappuis explique que, de manière générale, les infrastructures sportives ont peu été entretenues ces dernières années. Aucune n'est en parfaite santé. Nous souhaiterions toujours que ce soit plus rapide, mais l'objectif est qu'un arbitrage soit fait entre tous les départements et tous les projets.

M^{me} Bonvin explique que le terrain synthétique du centre sportif de Frontenex sera changé probablement l'année prochaine. La commission des sports sera prochainement saisie par une proposition-cadre à ce sujet qui est en finalisation auprès de la DPBA. Dans cette proposition, la Ville a échelonné sur dix ans tous les changements des terrains synthétiques et des objets extérieurs. Cela permet d'avoir un séquençage qui tient le rythme de l'usure des infrastructures de la Ville.

M^{me} Bonvin ajoute que le DSSP est le premier à demander d'accélérer tous les projets, mais il y a déjà du retard concernant le «Plan directeur des équipements sportifs» qui date de 2017. Un projet peut donc commencer uniquement quand le projet qui le précède est terminé, car il est primordial de ne pas péjorer l'offre.

De plus, concernant Frontenex, des travaux d'entretien sont faits régulièrement (par exemple les vestiaires ont déjà tous été refaits). Un bureau et du tennis de table ont été ajoutés au site. La buvette a également en partie été refaite. Le SPO essaie de faire tout ce qu'il peut pour améliorer ce qui existe.

Dans le cadre de l'étude pour la rénovation de ce site, le SPO est censé ajouter du tennis de table, potentiellement du judo, en plus de tous les objets actuels. Ce

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

sera donc une étude assez complexe, car il s'agit d'un espace contraint, d'un point de vue architectural et naturel (dû à la forêt).

M^{me} Bonvin explique que le SPO travaille sur le programme, que le crédit d'étude devrait être déposé selon les dates annoncées par la DPBA.

M^{me} Barbey-Chappuis explique que le Bout-du-Monde est la priorité du moment afin d'avoir un nouveau bassin qui permettra de refaire les piscines des Vernets et Varembe sans péjorer les prestations pour les nageurs.

Une commissaire aimerait savoir s'il y a un potentiel danger à Frontenex au niveau des infrastructures sportives pour les usagers.

M^{me} Bonvin répond que le site est entretenu et tout est aux normes selon la DPBA.

M^{me} Barbey-Chappuis explique que le nouveau centre sportif des Eaux-Vives ne pourra pas répondre à toutes les demandes venant de clubs ou d'associations, donc Frontenex pourrait être une solution pour quelques associations sportives qui cherchent des solutions, pour autant que l'étude qui y sera faite démontre la faisabilité des options envisagées. La Ville est donc aussi active sur ce dossier.

Un commissaire dit que Frontenex devrait être rénové, mais c'est également le cas de plein d'autres infrastructures (sportives ou non). Le commissaire remercie M^{me} Barbey-Chappuis de dire qu'il faut faire des arbitrages entre tout cela.

M^{me} Barbey-Chappuis précise que si le sport pouvait avancer plus rapidement, elle en serait la première ravie.

Le même commissaire demande à M^{me} Barbey-Chappuis si elle confirme que Frontenex ne représente pas une urgence absolue, par rapport aux priorités que le département des sports a dessinées.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le département tient compte de la capacité à faire du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) et, en l'espèce, de la DPBA.

Elle précise que si cela ne tenait qu'à elle, toutes les infrastructures sportives seraient rénovées, car elles en ont toutes besoin. En revanche, il faut être réaliste et il n'est pas possible de demander d'arrêter tous les autres projets pour rénover uniquement les infrastructures sportives. Le plan directeur des équipements sportifs a été élaboré pour avoir un séquençage adéquat.

Cependant, il faut préciser que dans le PFI, le sport représente un pourcentage modeste. Il faudrait que ce pourcentage augmente. Néanmoins, on ne peut pas demander l'impossible à la DPBA.

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

En fonction de tous ces arbitrages, le département de la sécurité et des sports met la priorité sur le Bout-du-Monde, car il permettra ensuite de rénover les Vernets et Varembe qui en ont vraiment besoin. L'objectif est de ne pas revivre une situation comme celle de la piscine de Carouge, où il a fallu fermer cette dernière pendant trois ans sans solutions de rechange pour les usagers et les clubs.

Une commissaire rappelle que le centre sportif des Eaux-Vives est prévu pour 2026. Cette motion M-1771 a donc été faite car il n'y a plus beaucoup d'infrastructures disponibles et adéquates dans le quartier des Eaux-Vives.

M^{me} Barbey-Chappuis répète qu'elle salue toutes les motions qui mettent du «vent dans les voiles» des projets sportifs. Cependant, il y a le principe de réalité et la DPBA ne peut pas tout faire en même temps. Il y a donc certains arbitrages à faire et il faut espérer que le calendrier prévu sera tenu. Tout le monde fait le maximum pour faire avancer les projets. Il faut reconnaître qu'il y a eu un manque d'investissements dans le sport pendant des années. L'on essaye de rattraper ce retard aujourd'hui, mais il n'est pas possible de mener tous les chantiers en même temps.

La même commissaire aimerait savoir quelles infrastructures feront partie du centre sportif des Eaux-Vives.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il y aura une salle de grimpe, un bassin de 25 m et une salle omnisports.

La même commissaire demande quels sports seront pratiqués dans la salle omnisports.

M^{me} Bonvin répond que toutes les activités de la Queue-d'Arve y seront déplacées temporairement, car la Queue-d'Arve sera fermée pour faire des travaux incluant la création d'une salle de 3500 places avec des gradins. A la fin des travaux, ces activités réintégreront la Queue-d'Arve et d'autres clubs occuperont cette salle omnisports. A savoir qu'au vu des travaux prévus au Bout-du-Monde, il faudrait peut-être accueillir temporairement certains clubs au centre sportif des Eaux-Vives. La gestion des projets d'investissement pour le sport est un jeu de domino car il ne faut pas péjorer les activités sportives dans la mesure du possible.

M^{me} Bonvin ajoute que la Ville estime que la rénovation de Frontenex est importante, mais elle explique qu'en raison du retard pris durant des années au niveau des infrastructures sportives, il y a d'autres priorités, comme le Bout-du-Monde, où il y a de l'eau qui coule du plafond dans la salle lors des jours de pluie.

Toujours la même commissaire dit savoir que des demandes avaient été faites pour le hockey sur gazon, qui occupe actuellement la salle du Bout-du-Monde.

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

Elle aimerait donc savoir si le hockey sur gazon pourrait utiliser la salle du futur centre sportif des Eaux-Vives.

M^{me} Bonvin répond que c'est envisageable et qu'il faudrait étudier cela avec le club le moment venu. A savoir que le hockey sur gazon se pratique sur une courte période l'hiver et qu'il faut voir pour ne pas bloquer la salle durant toute la saison d'hiver.

Un commissaire explique que Frontenex ne passera pas devant le projet du Bout-du-Monde. En revanche, c'est un message politique que peut envoyer la commission des sports pour prioriser Frontenex par la suite et pour aller plus rapidement en besogne, selon les capacités des services de M^{me} Perler de traiter cette demande.

Ce même commissaire dit comprendre la transhumance qu'il y aura du Bout-du-Monde jusqu'à la salle polyvalente des Eaux-Vives, mais d'autres choses viendront s'y rajouter temporairement (comme les activités du Bout-du-Monde, celles de la Queue-d'Arve et celles prévues aux Eaux-Vives). Il y a donc un goulot d'étranglement qui risque de péjorer des clubs et des activités sportives.

Le même commissaire demande s'il serait possible d'envisager, dans le but d'absorber cette masse qui va arriver à un seul endroit, de faire une structure provisoire sur le stade de Richemont.

M^{me} Bonvin répond que selon une étude qui a été faite il y a quelques années cela n'était techniquement pas possible. La saison d'hiver ne se joue pas sur du gazon, il faudrait donc recouvrir le terrain avec un plancher et techniquement cela ne semblait pas faisable.

De plus, les travaux de la Queue-d'Arve ne dureront qu'un hiver, cela devrait donc jouer. Le but de la Ville est de pouvoir offrir des infrastructures à toutes les associations.

M^{me} Bonvin ajoute que le concours du Bout-du-Monde a été malheureusement décalé de six mois, en raison d'arbitrages. La Ville fait tout son possible pour qu'il n'y ait pas de péjoration de l'offre.

Le même commissaire dit ne pas comprendre quel serait le problème avec le poids sur le terrain de Richemont.

M^{me} Bonvin explique que lorsque l'on met un plancher sur la largeur d'un terrain, il faut mettre des poutres au milieu et celles-ci appuient sur le gazon.

M^{me} Barbey-Chappuis dit qu'elle pourra demander des confirmations à la DPBA sur cette question de poids. Elle suggère également à la commission des sports d'auditionner la DPBA sur cette motion M-1771.

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

Un commissaire revient sur les propos d'un autre commissaire qui disait qu'il n'y avait pas d'urgences à Frontenex. Il précise que des rénovations doivent être faites depuis trente ans, la question est donc plutôt urgente. A l'époque, UGS était le premier club de football genevois. Cependant, ils n'ont plus les structures et les aides qu'ils avaient à l'époque, d'où la péjoration de leurs performances.

Ce commissaire aimerait aussi savoir d'où vient l'argent pour les rénovations de Frontenex. M^{me} Barbey-Chappuis répond que cela dépend s'il s'agit de travaux d'entretien ou non.

Ce commissaire dit qu'au lieu de dépenser de l'argent sur des élargissements de trottoirs, cet argent serait mieux utilisé ailleurs, comme dans la rénovation de Frontenex.

Discussion

Un commissaire propose d'auditionner M^{me} Perler et ses services pour l'entendre sur ses capacités d'action sur la question.

La présidente explique que M^{me} Perler sera présente lors de la prochaine commission des sports le 12 octobre; elle ajoute qu'elle demandera à M^{me} Perler de rester plus longtemps pour parler de la motion M-1771.

Séance du 7 décembre 2023

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), et de M. Christian Pesch, adjoint de direction à la DPBA

M^{me} Perler explique qu'elle va procéder à une présentation.

Cette motion demande que le Conseil administratif présente en 2024 (une année plus tôt que prévu) un crédit d'investissement tel qu'il est inscrit au PFI, afin de pouvoir accélérer la réalisation des aménagements prévus au centre sportif de Frontenex.

M^{me} Perler continue en disant qu'avec M. Meylan, ils vont présenter comment le département envisage de faire en termes de rénovation des centres sportifs. Concernant le stade de Frontenex, il convient, avant de présenter un crédit d'étude comme demandé, d'étudier une faisabilité du programme durant l'année 2024, car il y a une demande d'intégrer à la fois le judo et le tennis de table. Il faudra donc examiner comment compléter ce programme judo et tennis de table et savoir s'il faudra envisager une nouvelle construction ou si cela pourrait être intégré avec le stade de Richemont.

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

M^{me} Perler explique que 14 projets concernant la gazinière pour le sport seront présentés également. Il y a cinq chantiers en cours. Il faut savoir que tous ces projets sont imbriqués les uns dans les autres.

M. Meylan énumère les cinq chantiers en cours: la réalisation de la halle de tennis du Bois-des-Frères; le chantier de Vernier 115 pour lequel un bâtiment est dédié au squash, au tennis de table et au judo; l'Olympic Boxing Club (OBC) à la gare des Eaux-Vives; la centrale de froid de la patinoire; le stade de Varembe (notamment les revêtements des sols souples et la modification des éclairages sportifs).

M^{me} Meylan explique que les périmètres concernés par la discussion de la motion sont les périmètres de Frontenex avec les deux terrains de football, le périmètre de Pré-Picot, ainsi que le périmètre de Richemont avec du hockey sur gazon et un peu de pétanque. Les raisons qui font qu'il faut prendre du temps afin de réaliser la faisabilité avant de pouvoir déposer un crédit d'étude sont les suivantes: il y a déjà toute une série de projets en cours et il faut aussi, outre la remise en état du bâtiment du stade de Frontenex, pouvoir intégrer des éléments complémentaires, qui consistent en un espace pour le judo et le tennis de table. Il faudra également des vestiaires complémentaires. Une fois que la DPBA aura en sa possession ces données quantitatives, il faudra plancher sur une faisabilité pour les intégrer. La marge de manœuvre en termes de terrain est très faible. Il faut donc prendre le temps d'étudier cela pour être certain de la faisabilité avant de pouvoir déposer une demande de crédit d'étude, raison pour laquelle cette dernière est fixée dans le PFI en 2025.

Un commissaire explique ce qu'il entend des «réflexions» concernant ce stade depuis 2015. L'échéance est au final tout le temps repoussée.

Le commissaire a l'impression que le stade a été abandonné après l'installation de l'école de commerce Raymond-Uldry à côté: le bus ne passe plus par là-bas, la buvette n'est jamais ouverte les matins des matches, etc.

M^{me} Perler dit comprendre ce sentiment. Cependant, la Ville n'a pas abandonné ce lieu puisqu'une étude de faisabilité sera faite en 2024. Ensuite, M. Meylan a décliné les gros projets en cours pour le sport. Sur les 14 projets, cinq sont soit en chantier, soit en début de chantier. Des arbitrages ont donc été opérés avec le département de M^{me} Barbey-Chappuis pour décider des priorités. En revanche, cette étude de faisabilité sera de toute façon faite.

Le même commissaire demande si, au niveau patrimonial, il y a une volonté d'aller de l'avant rapidement afin de préserver ce lieu. Il s'agit d'un bâtiment historique en Ville de Genève.

M. Meylan confirme ce que dit le commissaire et explique que ce bâtiment a un intérêt certain. La volonté est de le remettre en valeur dans le cadre du projet.

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

En attendant, de l'entretien est fait, voire plus: une cabine de WC pour personnes à mobilité réduite (PMR) a été installée dernièrement sur l'arrière de la façade du bâtiment.

Le même commissaire dit que le vélodrome n'est pas protégé.

M. Meylan confirme. Cependant, il a une note intéressante à l'inventaire.

Le même commissaire demande si quelque chose pourra être fait par rapport à ce vélodrome.

M. Meylan répond que oui. Des esquisses ont déjà été réalisées. Aujourd'hui, cependant, ce bâtiment n'est pas dans les priorités données par M^{me} Barbey-Chappuis et tous les collègues du Conseil administratif de M^{me} Perler. Tout ne peut pas être fait en même temps. M. Meylan confirme que l'étude de faisabilité concernant Frontenex sera faite en 2024.

M^{me} Perler assure que cet équipement n'a pas été abandonné.

Enfin, le commissaire explique que l'aménagement actuel pose un problème aux parents, notamment pour venir voir leurs enfants.

Un autre commissaire aimerait savoir si des parcelles autour du centre sportif pourraient être acquises par la Ville. Dans le temps, une vieille tribune en bois était présente entre les deux terrains et selon lui, quelque chose pourrait être construit sur cette surface.

M. Meylan répond que la faisabilité démontrera cela ou non.

Le commissaire aimerait savoir ce qu'est devenu l'étage de la tribune principale.

M. Meylan répond que celui-ci est mis à la disposition du SPO qui l'utilise comme local administratif lorsqu'ils passent un moment sur place.

M^{me} Perler répond à la première question du commissaire en expliquant que l'acquisition de parcelles autour du centre sportif pourrait faire partie de l'étude de faisabilité.

Le commissaire demande quand ce projet sera lancé.

M. Meylan répond que la faisabilité aura lieu en 2024 et le crédit d'étude mi-2025. Ensuite, si la Ville ne peut pas construire de bâtiments neufs, il s'agira d'une rénovation standard, mais s'il faut construire des bâtiments neufs, il y aura certainement un concours.

La mise à disposition tourne aux environs de 2031.

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

M^{me} Perler explique que si l'étude de faisabilité aboutit plus rapidement et que tout fonctionne comme le SPO le souhaite, le crédit d'étude arrivera avant mi-2025.

Un commissaire aimerait savoir combien mesure la bande entre les deux terrains.

M. Meylan répond qu'elle mesure une dizaine de mètres.

Le même commissaire explique que la seule solution pour faire quelque chose de nouveau serait de faire sauter le vélodrome, ce qui permettrait d'être au niveau des terrains et de faire de nouveaux vestiaires en dessous pour gagner de la place.

Le commissaire indique que l'état du terrain est désastreux. Il ajoute que cela lui paraît problématique de mettre le judo et le tennis de table dans le centre sportif, car il ne semble pas y avoir de place. Il faudrait peut-être envisager des vestiaires entre la forêt et le terrain.

Il conclut en disant que le Conseil municipal avait voté en faveur de l'intérim de deux ans dans la salle des Eaux-Vives pour le club de judo. Cependant, d'après les dernières informations, le judo ne s'y rendra pas.

M. Meylan explique que le Conseil municipal a voté un projet de délibération pour étudier la faisabilité de mettre le judo dans la salle des Eaux-Vives. La conclusion a été la suivante: c'est faisable, mais il y a un montant de l'ordre de 400 000 francs pour installer cela et pouvoir rouvrir. L'idée est de revenir au Conseil municipal avec cette information supplémentaire pour que celui-ci puisse en discuter.

Une commissaire explique qu'à Paris, il y a le siège social de la Suez qui entoure complètement un hôtel particulier. Elle aimerait savoir si cela serait envisageable, pour ce type de bâtiments avec des problèmes de place, de construire autour et au-dessus, tout en préservant le bâtiment.

M. Meylan explique qu'au vu de la volumétrie du bâtiment, mettre quelque chose au-dessus sera très compliqué. Ce sera plus simple de mettre des vestiaires en dessous de ce bâtiment qu'au-dessus.

Une commissaire demande si la Ville de Genève a déjà réfléchi à faire ce type d'architecture.

M. Meylan explique que la Ville se permet des extensions sur des bâtiments anciens, mais il faut le faire avec élégance et intelligence.

La même commissaire ajoute que Genève est moins audacieuse que Paris.

Un commissaire aimerait savoir, lorsqu'on parle de tennis de table, s'il s'agit du club UGS-Chênois.

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

M. Meylan confirme.

Un commissaire demande si le département de M^{me} Perler essaye de voir comment faire rentrer les demandes de la part du SPO dans un programme de construction-rénovation-entretien.

M. Meylan confirme que c'est l'objectif.

Le même commissaire continue en disant que la buvette doit être traitée directement par le SPO ou par le club et non par le département de M^{me} Perler.

M. Meylan confirme. En revanche, le programme buvette sera intégré dans la faisabilité.

Le même commissaire explique avoir une crainte concernant la proposition. Le stade est un bijou et mérite rénovation, mais il se demande s'il n'y a pas un risque, concernant les propositions qui traficotent le PFI, de casser des arbitrages qui sont faits au niveau du Conseil administratif et qui émanent des différents départements. Le commissaire pense que des écoles ou d'autres bâtiments publics doivent aussi être rénovés urgemment. Il demande à M^{me} Perler si elle voit également ce risque.

M^{me} Perler dit que le Conseil administratif a mis une priorité sur des rénovations. S'agissant du sport, sur 14 projets en cours, cinq sont en chantier, il faut donc aussi les suivre. Le Conseil administratif a dû faire des choix. Le Conseil administratif a beaucoup chargé le PFI et ce dernier est présenté au Conseil municipal chaque année. Le Conseil municipal a ensuite la possibilité de faire différentes recommandations. En revanche, il ne sera pas possible pour la DPBA de tout faire en même temps. La Ville essaye de résorber ce retard, mais plus de vingt ans de retard ne se résorbent pas en quelques années.

M. Meylan complète en disant que cinq des nouveaux projets concernent des nouveaux bâtiments. Pendant que de nouveaux bâtiments sont faits, il n'est pas possible de rénover. Tout ne peut pas être fait en même temps. La Ville ne laisse pas tout tomber pour faire de la rénovation.

M^{me} Perler donne un exemple avec les piscines. La Ville manque de piscines. La Ville programme la rénovation et/ou la construction d'une piscine de sorte à ne pas en fermer une autre. Les rénovations seraient faites plus rapidement en cas de fermeture de trois piscines, mais cela ne serait pas acceptable. La Ville essaye de maintenir la prestation de manière constante, c'est donc un jeu de domino.

La présidente aimerait savoir si, selon l'expertise de M. Meylan, il y a urgence concernant une rénovation dans le centre sportif de Frontenex.

M. Meylan répond que non. La sécurité est assurée.

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

Un commissaire souhaiterait revenir sur la question de la priorité, car cette motion demande de pouvoir gagner une année. Il explique que cela ne posera pas de problèmes à la Ville d'un point de vue financier. En plus, la réforme de la taxe professionnelle entre en force le 1^{er} janvier 2024 et les communes vont gagner 20 à 30 millions de plus. Ce qui veut dire que la Ville touchera entre 10 et 15 millions de plus.

Ce commissaire aimerait savoir si, dans le cas où le Conseil municipal vote ce texte et avance d'une année le planning des travaux, cela pose un problème sur le plan humain à la Ville.

M^{me} Perler répond que dans les rénovations, quel que soit le site, ce n'est pas un problème d'argent mais de capacité à faire. Surtout si la Ville souhaite ne pas diminuer les prestations. La Ville doit programmer ce qui doit être fait en premier et en deuxième par rapport à l'état de vétusté.

Concernant Frontenex, une fois l'étude de faisabilité faite en 2024, les services seront très attentifs et agiles. Dès qu'il y en aura la possibilité, ils élaboreront la proposition pour l'étude. Tout le monde souhaite que cela aille plus rapidement.

M. Meylan complète en expliquant que son département a tout de même une limite de capacité à faire. Il y a une centaine de projets sur la table des architectes au PFI qui sont actifs à des degrés divers. Les études de faisabilité seront de toute façon effectuées, mais elles peuvent conduire à la conclusion que ce n'est pas possible de continuer. Tout cela demande des négociations et des compromis. Cela prend du temps.

De plus, le monde politique ne se rend pas compte que la DPBA n'a pas que de l'investissement à faire, mais aussi de l'entretien, qui concerne 16 000 factures par année. Cela n'apparaît pas dans le PFI. C'est un travail très conséquent effectué par les chefs de projets. Ces missions permettent de maintenir les bâtiments en état.

Le même commissaire demande si la Ville est propriétaire du terrain où il y a le parking. M. Meylan confirme.

Le commissaire ajoute qu'il y a peu de places pour que les gens puissent se parquer. Il faudra mettre cela dans la réflexion de l'étude de faisabilité. Il remercie M. Meylan et M^{me} Perler pour leur travail et leur présentation.

Une commissaire dit qu'avec le réchauffement climatique, il sera potentiellement compliqué de faire du sport en extérieur suivant les saisons. Elle demande si la Ville a pensé à construire un centre sportif fermé qui permettrait à l'avenir de faire du sport toute l'année en étant abrité.

M. Meylan dit qu'il faut poser la question au SPO, qui n'a pas fait cette demande. Le SPO a besoin de terrains extérieurs.

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

Un commissaire demande aux auditionnés s'ils possèdent de vieilles archives de ce bâtiment. M. Meylan répond que oui.

Le même commissaire demande s'ils en ont avec la buvette de l'époque, car une partie a déjà disparu. Il y avait des baies vitrées dans la buvette qui permettaient de bien voir les matchs à l'abri. Il demande si dans le futur projet, ce serait réalisable de remettre ces baies vitrées.

M. Meylan répond que c'est une hypothèse de travail.

M^{me} Perler rappelle qu'au sein du département, la Conservation du patrimoine est consultée sur tous les projets qui concernent des bâtiments classés à l'inventaire. En fonction des propositions de l'étude de faisabilité, la Conservation du patrimoine pourra indiquer si les propositions sont pertinentes ou non.

Une commissaire dit qu'à Genève, il n'y a pas la culture des terrains couverts. Pourtant, ces solutions pourraient alléger pas mal de problèmes (en cas de pluie ou de grosses chaleurs). La commissaire se demande pourquoi cela ne rentre pas plus dans les traditions de construction de créer des ombrages. Elle aimerait savoir si des terrains couverts pourraient être envisagés.

M. Meylan répond qu'il faut demander cela au SPO.

M^{me} Perler ajoute que c'est une entreprise délicate d'insérer des gros volumes dans des espaces verts tels que le plateau de Frontenex.

M. Meylan ajoute que ce besoin n'a jamais été demandé par le SPO.

La même commissaire dit qu'une très grande majorité des gens pratiquant du sport à l'extérieur seraient en faveur de cela. Il n'y a pas un seul terrain couvert à Genève.

M. Meylan dit ne pas connaître de tels terrains en Suisse.

La même commissaire explique que la Suisse est un des seuls pays au monde sans terrains couverts de football ou de basketball.

M. Meylan précise que l'on parlait uniquement de terrains de football.

M^{me} Perler ajoute que c'est au SPO de dire si cela serait faisable et répondrait à une potentielle demande.

Discussion et vote

La présidente demande aux commissaires de la commission des sports s'ils souhaitent se rendre au centre sportif de Frontenex.

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

Un commissaire explique qu'il y est déjà allé en 2017 et que cela ne servirait strictement à rien.

Un autre commissaire dit que M. Meylan a mentionné à plusieurs reprises que «cela dépend du SPO». Il se demande donc s'il faudrait réauditionner le SPO.

La présidente propose de faire des prises de positions par groupes avant de voter.

Un commissaire des Vert-e-s dit avoir une proposition d'amendement pour cette motion M-1771. En lieu et place de l'invite unique, il propose de la modifier et de déposer une invite qui dit: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter, en 2024, les résultats de l'étude de faisabilité pour la rénovation du centre sportif de Frontenex, selon le programme et les priorités définies par le Service des sports.» Le but de cet amendement est de ne pas inviter directement à passer au crédit d'investissement, ce qui semble un peu précipité, mais au moins avoir les résultats de l'étude de faisabilité en 2024, en précisant que cela est fait conformément au programme et aux priorités définies par le SPO.

La présidente met au vote cet amendement de la motion M-1771 proposé par les Vert-e-s.

Par 10 oui (2 Ve, 4 S, 1 EàG, 1 MCG, 1 UDC, 1 LC) et 3 abstentions (PLR), l'amendement est accepté.

Prises de position et vote

Un commissaire de l'Union démocratique du centre explique que son groupe, cosignataire de ce texte, soutiendra l'amendement général déposé et négocié suite à l'audition du département qui a permis de clarifier beaucoup de choses et de donner un peu d'énergie à ce texte. L'Union démocratique du centre votera dès demain ce texte amendé.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois approuve à 100% ce qu'a dit le commissaire de l'Union démocratique du centre.

Un commissaire du Parti libéral-radical explique que son groupe s'est abstenu car il considère qu'il y a une problématique avec ce stade de Frontenex. Ce dernier a été laissé à l'abandon et une partie du patrimoine de la Ville s'y trouve. Le Parti libéral-radical souhaite que cela avance plus vite et qu'en 2024 le département puisse mettre les bouchées doubles pour au moins rénover le bâtiment historique et la buvette. Le Parti libéral-radical s'est abstenu car il considère peut-être que cet investissement serait bon et que l'amendement des Verts est bon également.

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

Une commissaire du Centre explique que son groupe est aussi cosignataire de ce texte. Elle souhaite saluer le travail effectué par les deux départements concernés par les rénovations des infrastructures sportives, soit les départements de M^{me} Barbey-Chappuis et de M^{me} Perler. Le Centre a conscience que le projet du Bout-du-Monde est une priorité, mais cela n'est pas une raison pour laisser de côté le projet de Frontenex. En votant cette motion, le Centre compte donner une impulsion pour que la rénovation de ce stade se fasse plus rapidement.

Un commissaire des Vert-e-s explique que son groupe souligne l'intention de cette motion. Les Vert-e-s sont conscients qu'il y a beaucoup d'objets et de centres sportifs qui méritent rénovation ou un effort d'entretien massif. Il y a un retard important d'entretien et de rénovation sur l'ensemble du patrimoine immobilier de la Ville, qui est aussi avéré pour les installations sportives. Les Vert-e-s trouvent toutefois dangereux de traficoter dans le PFI. Néanmoins, les Vert-e-s voient que la rénovation de ce centre sportif de Frontenex est déjà dans l'agenda du DACM et que l'étude de faisabilité devrait être faite l'année prochaine. Dans ce sens, les Verts appuient les actes et la volonté du département des sports et du DACM et voteront la motion avec l'amendement.

Une commissaire d'Ensemble à gauche explique que son groupe a été très content d'entendre, lors de l'audition de M^{me} Perler, que cette étude de faisabilité sera faite l'année prochaine. Il y a des priorités, mais cet objet a été longtemps en stand-by. Il est donc important d'avancer à petits pas, tout en respectant d'autres priorités et urgences. Ensemble à gauche votera donc en faveur de la motion et la motion amendée.

Un commissaire du Parti socialiste dit que son groupe comprend l'idée derrière cette motion qui souhaite accélérer les choses. Cependant, suite aux divers avis des services sur le sujet, le Parti socialiste a été rassuré d'entendre que le centre sportif de Frontenex n'est pas oublié et qu'il y aura une progression dès l'année prochaine avec l'étude de faisabilité. Le Parti socialiste a également été rassuré d'entendre que les utilisateurs ne sont pas en danger. Avec tout cela, le Parti socialiste trouve délicat de modifier le PFI, l'amendement proposé va donc dans le sens du Parti socialiste qui approuvera cette motion amendée.

La présidente propose de voter la motion M-1771 amendée «Pour accélérer la réalisation des aménagements sportifs au centre sportif de Frontenex».

Par 13 oui (1 EàG, 4 S, 2 Ve, 1 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC), la motion amendée est acceptée à l'unanimité.

A l'unanimité des membres présents, la commission des sports recommande donc au Conseil municipal d'accepter la motion M-1771 amendée par la commission.

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter, en 2024, les résultats de l'étude de faisabilité pour la rénovation du centre sportif de Frontenex, selon le programme et les priorités définies par le Service des sports.

—***—

Le président. Je vous rappelle que nous sommes en débat accéléré. Je donne parole au rapporteur, M. Timothée Fontolliet, s'il la souhaite... Il la prend.

M. Timothée Fontolliet, rapporteur (S). Avec plaisir, merci, Monsieur le président de séance. Voici le rapport, pour ceux que cela intéresse à ces heures tardives... (*Brouhaha.*)

Le sujet a été traité – une fois n'est pas coutume – par la commission des sports, entre septembre et décembre 2023, lors de trois séances, présidées à merveille par la présidente en fonction. On a donc évidemment commencé par l'audition du motionnaire, M. Provini, qui nous a expliqué, en résumé, que la Ville s'était engagée depuis 2016 à rénover et à entretenir ce stade de Frontenex. Sur le site, il y a actuellement un logement de cinq pièces qui reste inoccupé, une buvette considérée depuis vingt ans comme temporaire et qui mériterait mieux que ce statut. La proposition de M. Provini était de faire basculer cet investissement qui figure dans les projets actifs pour qu'il soit déposé en 2024 au lieu de 2025.

La commission, dans sa grande sagesse, a ensuite auditionné M^{me} Marie Barbey-Chappuis et le Service des sports (SPO). Ces derniers nous ont expliqué que, de manière générale, les infrastructures sportives souffrent d'une certaine ancienneté – c'est aussi le cas du stade de Frontenex. Un arbitrage doit cependant être fait entre tous les projets de rénovation, et pas seulement ceux qui concernent les installations sportives. M^{me} Barbey-Chappuis a précisé qu'en ce moment la Direction du patrimoine bâti (DPBA) doit faire face à énormément de demandes. Il ne sera donc peut-être pas envisageable d'accélérer sur Frontenex. Il a été cependant précisé que le site était entretenu et aux normes. Dans le cadre de l'étude de rénovation, le SPO est de plus censé ajouter le tennis de table et potentiellement aussi du judo, tout cela en plus des activités actuelles. On nous a également indiqué que nous serions bientôt saisis d'une proposition cadre qui permettrait de changer l'ensemble des objets extérieurs et des terrains synthétiques – donc aussi celui de Frontenex –, le tout étalé sur une dizaine d'années. Voilà pour l'audition du SPO et de M^{me} Marie Barbey-Chappuis.

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

Nous avons ensuite auditionné M^{me} Frédérique Perler ainsi que la DPBA. A leur tour, ils nous ont expliqué qu'il y avait beaucoup de choses à faire dans le département; qu'avant de demander un crédit d'étude, il était nécessaire d'étudier la faisabilité du projet. Ils nous ont confirmé les programmes de tennis de table et de judo, qui sont à l'étude. Ils nous ont présenté les cinq importants projets de travaux sportifs actuels, qu'il est peut-être pertinent de nommer: la halle de tennis du Bois-des-Frères; le chantier de Vernier 115, pour lequel un bâtiment sera dédié au squash, au tennis de table et au judo – encore eux –; le centre sportif de la gare des Eaux-Vives; la centrale de froid de la patinoire des Vernets et, enfin, le stade de Varembe. Ces cinq projets de travaux importants remplissent le pipeline, si je puis dire.

Après les auditions, nous avons eu une discussion au terme de laquelle un amendement a été proposé. Je le lis rapidement: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter, en 2024, les résultats de l'étude de faisabilité pour la rénovation du centre sportif de Frontenex, selon le programme et les priorités définies par le Service des sports.» Cela en remplacement de l'invite qui demandait au Conseil administratif de «présenter en 2024, soit une année plus tôt que l'agenda actuel, le crédit d'investissement de 3,5 millions de francs au Conseil municipal». Voilà, en gros.

Cet amendement a été accepté puis la motion ainsi amendée a été soumise au vote. Elle a été acceptée par deux Verts, quatre socialistes, une personne d'Ensemble à gauche, un représentant du Mouvement citoyens genevois, une personne de l'Union démocratique du centre et un membre du Centre. Les trois représentants du Parti libéral-radical se sont abstenus sur cet objet. Voilà. Merci beaucoup.

Le président. Merci, Monsieur le rapporteur. Je précise que la présidente de la commission ne souhaite pas prendre la parole. Je donne à présent la parole aux conseillères et aux conseillers municipaux ainsi qu'aux membres du Conseil administratif qui la demandent. Monsieur de Kalbermatten, vous avez la parole.

M. Alain de Kalbermatten (LC). Merci, Monsieur le président de séance. Le Centre tient à saluer l'excellente motion de Maxime Provini, du Parti libéral-radical, qui montre cette volonté forte d'accélérer l'aménagement sportif à Frontenex. C'est vrai qu'au sein du collège du Conseil administratif, il y a à chaque fois des arbitrages au niveau budgétaire, lors de crédits de réalisation. Peut-être que la magistrature en charge des sports n'a pas toujours été écoutée, parce qu'il y a peut-être d'autres priorités, d'autres majorités... Ainsi, l'aménagement de Frontenex a été repoussé aux calendes grecques. C'est pourquoi nous sommes vraiment

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

heureux de participer à cet élan du Conseil municipal, représentant du peuple, pour dire: «Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, pour le bien-être de la population genevoise, nous voulons attirer votre attention et pousser ce projet en avant, parce que nous sommes convaincus qu'il y a des besoins.» Des besoins, Mesdames et Messieurs, il y en a énormément.

Les plus jeunes d'entre vous – quand je dis les plus jeunes, je veux dire les plus récents – ne savent peut-être pas qu'il y a un certain temps ce plénum a beaucoup milité, à gauche comme à droite, pour que le club de ping-pong, le CTT UGS-Chênois, soit correctement installé. Ce club se trouve en ce moment à la caserne des pompiers des Eaux-Vives, dont il est, si vous voulez, locataire. Or aujourd'hui, les pompiers travaillent déjà sept sur sept et vingt-quatre sur vingt-quatre; ils ont maintenant besoin de plus de place pour pouvoir habiter dans la caserne et assurer ainsi une permanence pour la sécurité de la population. En revanche, les 300 membres du club n'ont pas de solution de rechange et Frontenex pourrait être un point de chute.

Souvenez-vous, beaucoup plus récemment, M. Ivanov a déposé le projet de délibération PRD-353, «Mise aux normes des locaux vides dans l'école des Eaux-Vives au bénéfice du Judo Club des Eaux-Vives et d'autres associations selon le compromis issu du projet de délibération PRD-301», qui était également porté par le Centre. Aujourd'hui, on essaie de trouver une solution à court terme pour que les 300 jeunes que compte ce club puissent s'entraîner dans des conditions décentes à défaut d'être optimales. A terme, le club de judo des Eaux-Vives serait également mieux loti à Frontenex.

On voit que le futur centre de Frontenex est un outil extrêmement utile pour le développement des activités sportives des Eaux-Vives. Il est donc impératif que nous, en tant que collectivité, nous puissions y répondre le plus vite possible. C'est pourquoi nous demandons que ce qui se trouve un peu plus loin dans le calendrier des investissements soit mis aujourd'hui dans la feuille de route du Conseil administratif. Pour répondre à la demande criante de la population et des clubs des Eaux-Vives en particulier, le Centre s'associe au Parti libéral-radical et apporte son soutien infaillible à cette motion. Merci.

Une voix. Bravo.

M. Christo Ivanov (UDC). Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, cette motion a en effet été déposée il y a une grosse année, le 17 mai 2023, par le Parti libéral-radical et cosignée par votre serviteur et beaucoup de personnes dans cet hémicycle. Cette motion demande au Conseil administratif de présenter en 2024 un agenda actualisé ainsi qu'un

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

crédit d'investissement de 3,5 millions de francs au Conseil municipal, tel qu'inscrit dans le 18^e plan financier d'investissement (PFI) 2023-2034, afin d'accélérer la réalisation des aménagements prévus de longue date au centre sportif de Frontenex.

Mon préopinant, Alain de Kalbermatten, a planté le décor avec raison. En effet, deux clubs sont véritablement sinistrés: le CTT UGS-Chênois, qui se trouve actuellement dans des locaux de la caserne des pompiers des Eaux-Vives, et le Judo Club des Eaux-Vives, pour lequel j'ai déposé une motion afin de trouver une solution avant qu'il ne déménage, nous l'espérons, en 2028, pour Frontenex. Un nouveau bâtiment est en effet prévu pour accueillir le judo et le ping-pong.

Contrairement à ce qu'a dit notre rapporteur de majorité, M. Fontolliet, l'amendement avait été voté en commission et la motion amendée a été acceptée à l'unanimité de la commission des sports: il n'y a pas eu d'abstentions. Je tenais, Monsieur le président de séance, à corriger ce fait. Je vous remercie.

Le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera cette motion amendée car il y a un tel retard dans les infrastructures, dans notre canton, dans les communes et spécialement en Ville de Genève, qu'il convient de le rattraper. Comme je le dis toujours, à Genève, malheureusement, ce n'est pas le tiers monde au niveau du sport, mais le quart monde. Je vous remercie.

M. Vincent Milliard (Ve). Je remercie le Parti libéral-radical d'avoir proposé cette motion, qui demandait notamment d'avancer d'une année le projet de rénovation du stade de Frontenex, qui est déjà dans le PFI pour l'année 2025.

Il est vrai que le travail en commission a permis d'auditionner notamment le service de M^{me} Marie Barbey-Chappuis. La magistrate elle-même nous a dit qu'en fait des arbitrages étaient effectués notamment au sein de ses services; que ces derniers avaient jugé que le stade de Frontenex n'était pas la priorité; et que par conséquent ce n'est pas ce projet qu'elle avait défendu au niveau du collège du Conseil administratif. De fait, je m'inscris en faux par rapport à ce qui a été dit par M. de Kalbermatten: c'est la magistrate en charge qui fait ses propres arbitrages au sein de son département puis qui va les défendre au Conseil administratif. Et ce dernier, à son tour, doit effectivement arbitrer sur les projets qui sont présentés.

Les besoins sont nombreux, ce qui ne veut pas dire que le stade de Frontenex ne nécessite pas une rénovation. Cela dit, il y a dans notre patrimoine immobilier des écoles et des logements qui méritent des rénovations urgentes. En outre, modifier le PFI, c'est toucher des arbitrages faits au sein des départements et validés par le Conseil administratif – il est important de le dire aussi. Le travail en commission a tourné autour de ça. M^{me} Marie Barbey-Chappuis a dit notamment, je cite, qu'«en fonction de tous ces arbitrages, le département de la sécurité et des

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

sports met la priorité sur le Bout-du-Monde, car il permettra de rénover ensuite les Vernets et Varembe qui en ont vraiment besoin». Le département a défini ses propres priorités: il faut en prendre acte et accepter les arbitrages faits au sein du département de la sécurité et des sports (DSSP).

Pour rebondir sur la question du Judo Club des Eaux-Vives et apporter peut-être une petite clarification, on a aussi discuté sur le devenir de ce club. En effet, la commission des sports travaille sur un nouveau texte, qui demande que le Judo Club des Eaux-Vives soit éventuellement temporairement installé dans la salle municipale des Eaux-Vives. Je cite donc le rapport sur ce point; M. Meylan «explique que le Conseil municipal a voté un projet de délibération pour étudier la faisabilité de mettre le judo dans la salle des Eaux-Vives. La conclusion a été la suivante: c'est faisable, mais il y a un montant de l'ordre de 400 000 francs pour installer cela et pouvoir rouvrir. L'idée est de revenir au Conseil municipal avec cette information supplémentaire pour que celui-ci puisse en discuter.» Ça avance mais c'est compliqué; encore une fois, ça demande des arbitrages et des moyens. Encore une fois, les arbitrages se font au niveau du DSSP et du collège du Conseil administratif. Je pense qu'il était important de préciser que le travail est fait, que les discussions sont menées mais qu'il n'est pas possible de tout faire en même temps.

Des priorités sont définies. La question se pose: est-ce qu'on doit mettre la priorité sur le stade de Frontenex ou sur des bâtiments scolaires et des logements qui nécessitent urgemment d'être rénovés? Je pose la question et chacun se fera sa propre idée. Cette question doit être posée car les besoins sont effectivement nombreux et les moyens insuffisants. Pour que ces projets aboutissent plus rapidement, il devient vraiment nécessaire de créer des postes au sein du DACM, de les voter au niveau du budget – on verra donc, à la fin de l'année, qui votera pour mieux doter le département de M^{me} Perler afin de faire aboutir les projets plus rapidement. Il est important de le dire aujourd'hui.

M^{me} Perler et ses services nous ont d'ailleurs informés qu'une étude de faisabilité sur le stade de Frontenex aurait lieu en 2024, étude qui est donc déjà inscrite au PFI et planifiée pour 2025. En fonction de ces éléments, la commission a décidé d'amender la motion qui voulait bousculer les arbitrages faits par le DSSP et le Conseil administratif. Grâce à cet amendement, nous sommes arrivés à quelque chose qui respecte les arbitrages, qui dit que nous en avons pris acte mais que nous demandons au Conseil administratif de nous tenir au courant sur l'étude de faisabilité concernant la rénovation du stade de Frontenex. Nous souhaitons donc être régulièrement informés et que l'on puisse aller de l'avant, selon ce qui a été inscrit dans le PFI...

(La présidence est reprise par M^{me} Livia Zbinden, présidente.)

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

La présidente. Il vous faut conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Vincent Milliard. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à voter en faveur de cette motion amendée. De plus, nous soutiendrons la proposition très bienvenue de M. Provini et du Parti libéral-radical. Je vous remercie.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal.

M. Maxime Provini (PLR). Merci, Madame la présidente. Brièvement – vous transmettez –, je ne suis pas à cent pour cent d'accord avec les propos de mon collègue qui vient juste de parler. Je pense cependant que ce n'est pas le moment d'en débattre.

Je tiens en revanche à souligner que nous avons le droit, nous, élus municipaux, d'émettre chaque année des recommandations sur les objets qui figurent au PFI. C'est ce que nous avons d'ailleurs fait au moment du vote du budget: il y a eu une recommandation pour que ce point précis, la rénovation du stade de Frontenex, soit présenté le plus tôt possible. Bien que nous le regrettions, nous prenons acte que cela ne sera de nouveau pas possible cette année. La raison d'être de cet amendement est de continuer à souligner qu'il faut rénover le stade de Frontenex et le faire le plus rapidement possible – je crois d'ailleurs qu'il y aura justement une belle unanimité sur ce sujet.

Je tiens également à souligner que ce projet a été inscrit au PFI en 2016: on arrive gentiment à la barre des dix ans... Je pense que nos infrastructures sportives méritent plus d'attention. En parallèle – et vous l'avez bien souligné, Monsieur Milliard –, il faudrait aussi rénover les logements. Rappelez-vous qu'au stade de Frontenex il y a un logement de cinq pièces qui reste inoccupé parce qu'il n'est pas en état. Avec cette motion, voyez-vous, on pourrait faire d'une pierre deux coups, logement et sport. C'est une petite remarque à votre attention... (*Remarque.*) Ben oui, un seul logement... Mais, écoutez, un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

Le Parti libéral-radical se réjouit évidemment qu'on puisse voter cette motion. On garde cependant une petite note d'amertume parce que ça n'ira pas plus vite... On sait que le temps politique est long, on sait que les départements sont chargés comme ils peuvent l'être, mais, comme je l'ai dit, ce projet de rénovation est inscrit au PFI depuis déjà 2016. Espérons que cette motion sera la dernière à être déposée en faveur du stade de Frontenex et qu'on puisse recevoir dans une année en commission une présentation sur sa rénovation.

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

Projet d'amendement

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter, en 2025, les résultats de l'étude de faisabilité pour la rénovation du centre sportif de Frontenex, selon le programme et les priorités définies par le Service des sports.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Daniel Dany Pastore, vous avez la parole.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). C'est formidable... C'est mon heure...

La présidente. Vos cinq minutes...

M. Daniel Dany Pastore. J'ai malheureusement perdu la page... J'aurai donc un petit peu d'hésitation. Je vais cependant quand même vous rappeler une chose, puisque certains ont l'impression que ce n'est pas urgent. Le FC Urania a été formé en 1826; il a ensuite fusionné avec le FC Genève pour devenir l'Urania Genève Sport.

A l'époque, il n'y avait pas la télévision couleur, il n'y avait pas internet ni les portables et, le dimanche, les gens allaient voir le football. Je vous prie de croire que le stade de Frontenex fonctionnait fantastiquement. C'était un peu la sortie du dimanche après-midi, parce que les gens à l'époque allaient encore à la messe – ce qui n'est plus le cas aujourd'hui...

Une voix. Ils allaient au culte.

M. Daniel Dany Pastore. ... au culte, oui, bon, à chacun sa religion... Ce stade aujourd'hui oublié et abandonné brillait alors sur le championnat suisse de football – je parle du football.

Le Servette, qui était très sympathique, était surtout constitué des ouvriers de chez Tavano-Elna, à la rue de Lyon. Ils n'avaient qu'un terrain vague qui leur servait de stade. Ce n'était qu'un petit club de quartier, le Servette – c'est d'ailleurs pour ça qu'il s'appelle ainsi. Je vous rappelle qu'à l'époque, l'Urania Genève Sport était champion suisse – en deuxième, il y avait Inter, aussi (*brouhaha*)...

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

Une voix. C'était en 1929.

M. Daniel Dany Pastore. Mettre encore en standby ces gens, ce club, ce terrain, ces tribunes... Je trouve que c'est vraiment le moment que ça se réveille. Tout à l'heure, quelqu'un a prononcé le mot «buvette» (*rire*)... Ce n'est pas une buvette, c'est une grange! Et elle est vraiment obsolète. Je crois donc qu'aux «Eaux-Vives» – entre guillemets, parce que le stade se trouve juste au-dessus –, eh bien il est vraiment temps de s'occuper de ce terrain de football. Je vous remercie.

M. Christo Ivanov (UDC). En effet, contrairement à ce qu'a dit M. Pastore, ça m'étonnerait quand même que le club ait été créé en 1826, puisque le premier club genevois, Servette, a été fondé en 1890. UGS a gagné la Coupe suisse en 1929. Rendons donc à César ce qui est à César...

M. Daniel Dany Pastore. En 1896.

M. Christo Ivanov. Oui, ce n'est pas en 1826, c'est en 1896... (*Remarque de M. Pastore.*) Tu as dit 1826... Bon, peu importe.

Madame la présidente, vous transmettez à mon préopinant, M. Vincent Milliard: concernant la réfection de la salle de l'école des Eaux-Vives, dans le cadre du projet de délibération PRD-301, accepté par ce plénum, nous avons voté en faveur d'un montant de 50 000 francs; dans le texte que j'ai déposé, le projet de délibération PRD-353, il est question de 350 000 francs. Or, si on additionne les deux sommes, on obtient 400 000 francs. C'est exactement le montant évoqué par M. Meylan, lors de sa venue à la commission des sports, pour étudier la faisabilité de l'installation du judo dans la salle des Eaux-Vives. Je lis: «La conclusion a été la suivante: c'est faisable, mais il y a un montant de l'ordre de 400 000 francs pour installer cela et pouvoir rouvrir.» J'espère donc que le Conseil administratif entendra son excellent directeur de la DPBA et soutiendra le texte que j'ai déposé en commission des sports. Je vous remercie.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Je tiens à rassurer immédiatement M. Ivanov. La politique du sport est menée par M^{me} Marie Barbey-Chappuis, qui fait un certain nombre de commandes auprès du département que je préside, ... mais je vois que cela ne l'intéresse pas beaucoup... Je passe donc à autre chose, Madame la présidente... Voilà...

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

Mesdames et Messieurs, croyez bien que mon rêve aurait été de tout rénover et de répondre à toutes les demandes et tout cela en même temps. (*Réactions et remarques.*) Hé! La réalité, la vraie vie est tout autre. (*Remarques.*) Oui, la Ville s'est engagée à rénover. Peut-être que certains se souviennent de l'époque où je siégeais avec eux dans ce Conseil municipal. J'étais assez active avec l'un de mes collègues Verts, Mathias Buschbeck, au niveau du sport. J'avais du reste pris le rapport sur tous les retards et sur tout ce qu'il y avait à entreprendre dans ce domaine. Je goûte donc avec quelque amertume certains propos que j'ai entendus dans cet hémicycle sur le fait que M^{me} Marie Barbey-Chappuis ne serait pas toujours écoutée au sein du collège – non mais, vous ne me dites pas ça!

La problématique n'est pas seulement liée au temps long politique, elle n'est pas forcément liée à un problème de financement: elle est surtout liée à un problème d'organisation. Vous pouvez me donner autant de postes que vous voudrez à la DPBA pour s'occuper du sport, il y a quand même quelque chose que vous devez comprendre: un certain nombre de nos infrastructures sont insuffisantes; de plus, la magistrate Marie Barbey-Chappuis a plusieurs projets, qu'on peut réaliser. En revanche, quand on fait des rénovations, c'est comme pour les écoles: les infrastructures sont si saturées qu'avec la DPBA, le SPO et sa magistrate, je mets tout en œuvre pour éviter de fermer quoi que ce soit – une piscine, un stade, etc. Il y a aujourd'hui quatorze projets sur le feu et tous se tiennent entre eux. J'ai entendu que l'idée de cette motion était de chambouler les priorités de M^{me} Barbey-Chappuis, pour mettre en avant cette rénovation tout à fait nécessaire du stade de Frontenex. Là, en bousculant les arbitrages, vous auriez semé un gros désordre – ce que nous cherchons à éviter, parce que tous les projets se tiennent entre eux... (*remarque de M. Ivanov*) – mais oui, Monsieur Ivanov.

M. Christo Ivanov. Mais non.

La présidente. Je transmets, Madame la conseillère administrative.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. On évite une diminution et une dégradation de la prestation. Si vous me dites de fermer tel endroit, pas de problème; si vous le dites à M^{me} Barbey-Chappuis, pas de problème: on peut le faire. Mais alors vous aurez tout le domino qui va s'écrouler. Cet élément-là vous a été très précisément expliqué en commission et vous devez en tenir compte.

Plutôt que de dire que la magistrate n'est pas écoutée au sein du collège, saluez plutôt le fait que ce Conseil administratif a réussi à mettre une priorité sur la rénovation des infrastructures sportives, sans parler des quatorze projets que j'ai évoqués. Je vous en cite les six principaux, qui sont déjà en cours: la mise en conformité de la patinoire des Vernets; la remise en état des surfaces sportives de

Motion: accélérer la réalisation des aménagements sportifs
du centre sportif de Frontenex

Varembé; la construction d'une nouvelle halle de tennis au Bois-des-Frères; la transformation de la salle omnisports en salle multisports à la Queue-d'Arve; la réalisation du bâtiment de Vernier 115 – tennis de table et judo; la réalisation de l'équipement sportif du LOT BC à la gare des Eaux-Vives avec une piscine, une salle triple et une salle de grimpe – tout ça pour environ 140 millions de francs.

En outre, les deux départements travaillent ensemble sur le concours pour la nouvelle base nautique à la Jonction. Ils travaillent aussi sur un crédit de pré-études en vue de la rénovation du centre sportif des Vernets et de la piscine de Varembé, ainsi que sur un crédit de pré-études pour le pavillon des sports du Bout-du-Monde. Ce dernier est un immense morceau, compte tenu des contraintes que nous avons, puisque nous sommes dans un espace de nature, un espace protégé. Dire qu'il ne se passe rien n'est donc pas recevable.

Maintenant, je vous ai tout expliqué; pour 2024, on attend; j'espère que d'ici la fin de l'année on en saura plus sur cette pré-étude pour la faisabilité pour le centre sportif de Frontenex. Quoi qu'il en soit, je ne suis pas certaine qu'on arrivera à présenter tout à la suite un nouveau crédit d'études, même en mettant les bouchées doubles. (*Brouhaha.*) J'entends des «bon, bon, bon... mais oui... ne nous racontez pas des histoires»... Demandez donc à la magistrate – et elle est d'accord – de faire des prévisions différentes pour le stade Frontenex, elle vous expliquera la même chose que ce que je viens de vous dire.

Cela étant, cette motion vient bien évidemment en soutien à la politique menée essentiellement par la magistrate en charge du sport. Quant au DACM, eh bien à l'instar des autres départements, il essaie de courir après le temps, comme après tous ces projets – mais c'est là le travail auquel je suis assignée. Je vous remercie.

Mis aux voix, l'amendement de M. Provini est accepté à l'unanimité (54 oui).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (53 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter, en 2025, les résultats de l'étude de faisabilité pour la rénovation du centre sportif de Frontenex, selon le programme et les priorités définies par le Service des sports.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

10. Motion du 24 juin 2024 de M^{mes} et MM. Livia Zbinden, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Maryelle Budry, Corinne Bonnet-Mérier, Christian Zaugg, James Berclaz-Lewis, Charlotte Meierhofer, Monica Granda, Théo Keel et Valentin Dujoux: «L'installation de douches sur les sites de baignade de la Perle du lac et au Port et plage Nautica, c'est maintenant» (M-1835)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les espaces dédiés à la baignade autour de la rade du lac Léman, notamment devant la Perle du lac (au parc Mont-Repos), et le Port et plage Nautica;
- la forte fréquentation de ces espaces déjà aménagés pour l'accès au lac;
- les puces de canard et autres organismes ou déchets présents sur les baigneurs et baigneuses au sortir de la baignade dont il est important de se débarrasser²;
- l'installation temporaire de douches lors de la 5^e Biennale insulaire des espaces d'art de Genève pendant l'été, du 23 juin au 9 juillet 2023³,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à installer immédiatement des douches sur les différents espaces mentionnés dans les considérants, à savoir devant la Perle du lac et au Port et plage Nautica;
- à envisager pour les prochaines périodes estivales l'installation de douches dans d'autres espaces aménagés pour la baignade au bord du lac ou au bord du Rhône là où des douches manquent.

Annexes:

- plage de la Perle du lac (annexe 1)
- Port et plage Nautica (annexe 2)

¹ *Mémorial* 182^e année: Annoncée et motion d'ordonnancement, N° 6, p. 487.

² <https://www.ge.ch/plages-lieux-baignade-eaux-vives-geneve/puces-canard> (consulté le 24 juin 2024)

³ <https://bigbiennale.ch/a-propos/> (consulté le 24 juin 2024)

Motion: installer des douches à la Perle du lac et à Nautica

1



2



—***—

(La présidence est momentanément assurée par M. Ahmed Jama, premier vice-président.)

Le président. Je donne la parole à la motionnaire, M^{me} Livia Zbinden.

Motion: installer des douches à la Perle du lac et à Nautica

Préconsultation

M^{me} Livia Zbinden (EàG). Merci, Monsieur le président de séance, c'est gentil. Il s'agit d'une motion vraiment toute simple. En gros, on souhaite que les Genevois qui se baignent à la Perle du lac et au Port et plage Nautica, des sites largement connus, ne se grattent pas trop à cause des puces de canard. On demande donc simplement que des douches soient installées pour qu'on puisse se rincer après la baignade. Il y en a déjà sur la plage des Eaux-Vives. Ce serait donc bien d'en installer sur ces sites qui sont très fréquentés. En effet, cela fait des années que plein de gens vont se baigner au Port et plage Nautica et à la Perle du lac.

Voilà. Toute simple, la motion demande tout simplement que des douches soient installées pour que toutes ces personnes puissent se rincer et qu'elles ne se grattent pas trop après la baignade. Merci beaucoup, Monsieur le président de séance. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je sou mets au vote l'entrée en matière.

Une voix. Est-ce qu'on vote le renvoi en commission ou pas? (*Réactions.*)

Le président. Vous pouvez toujours refuser l'entrée en matière. On verra après le vote.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée sans opposition (50 oui et 1 abstention).

Le président. Je donne la parole aux membres du Conseil municipal et aux conseillers administratifs qui la souhaitent. Monsieur de Kalbermatten, vous avez la parole.

M. Alain de Kalbermatten (LC). Merci, Monsieur le président de séance. C'est une excellente motion: on ne peut que souscrire à cette volonté de mettre une douche. Des questions se posent cependant. Je ne sais pas si cela relève de la même logique que l'urgence climatique – vaporiser de l'eau dans la ville ou quoi que ce soit –, pour s'y prendre à la veille de l'été ou même en été. Toujours est-il qu'il faut étudier la chose car il y a quand même des questions au

Motion: installer des douches à la Perle du lac et à Nautica

niveau des compétences. Est-ce que c'est du ressort de l'Etat? De celui de la Ville? Comme il s'agit d'investissements importants, je pense qu'il y a quand même des réflexions à mener. En effet, si on est respectueux des deniers publics, la chose la plus sage à faire est de renvoyer cette motion en commission pour y travailler *a minima*. Commission de l'aménagement et de l'environnement, commission des travaux et des constructions – comme vous voulez. Moi, je vais miser sur la seconde, parce que c'est une commission que j'affectionne particulièrement. Selon moi, si on veut effectuer un travail sérieux pour le bien-être de notre population, il faut renvoyer la motion en commission au plus vite. Merci. (*Remarque.*)

M. Alpha Oumar Dramé (Ve). En ce qui concerne cette motion, elle répond selon nous à une nécessité, celle de rendre les installations de baignade conformes aux règles d'hygiène, conformes aussi à la loi. Elle répond à une nécessité: on en a besoin. Comme on a rendu le lac accessible aux habitants de la ville de Genève, il est tout à fait indispensable de mettre à disposition tous les équipements nécessaires pour que la baignade puisse se passer dans les meilleures conditions. Pour ces raisons et compte tenu de ce que nous savons tous maintenant que le lac est nécessaire pendant la période d'été, nous préférons voter cette motion sur le siège; les Verts la soutiendront. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M^{me} Livia Zbinden (EàG). J'aimerais apporter un petit complément. Monsieur le président, vous transmettez à M. Alain de Kalbermatten que je salue le fait qu'il trouve que c'est une bonne motion... tant mieux.

Le président. Je transmettrai.

M^{me} Livia Zbinden. Après, concernant l'urgence climatique, la question ne se pose pas sur la plage Eaux-Vives ni sur la rive gauche, où on a installé des douches – donc ne nous la posons pas dans ce contexte. Je pense que ce n'est pas vraiment l'argument qui devrait peser pour la rive droite, sachant que ce sont des sites très utilisés. Urgence climatique et aménagement des rives ne devraient pas être en corrélation. Il est clair que le parc Mon-Repos et le Port et plage Nautica sont sur le territoire de la Ville de Genève. Encore une fois, il s'agit d'une motion, c'est tout simple, c'est vraiment histoire de rectifier le tir au niveau de l'hygiène et de permettre aux gens qui viennent se baigner de le faire dans de bonnes conditions. Voilà, c'est tout. Merci beaucoup.

Motion: installer des douches à la Perle du lac et à Nautica

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. (*Brouhaha.*) S'il vous plaît, s'il vous plaît, nous aurons fini dans quelques minutes. Je passe la parole à M^{me} Paule Mangeat.

M^{me} Paule Mangeat (S). Merci, Monsieur le président de séance. Très rapidement: nous multiplions actuellement les lieux de baignade. Il s'agit d'un vrai projet pour Genève. Il faut évidemment penser à la sortie de bain et à la possibilité pour la population de laisser la vie et la biodiversité foisonnantes du lac dans le lac. Je suis l'heureuse détentrice de l'un des records pâquisards: huit secondes de baignade, 103 piqûres de puces de canard, à l'âge de 8 ans (*remarque*) – oui, c'est impressionnant, je sais (*rire*). Je ne souhaite pas ce souvenir aux enfants de Genève. Le Parti socialiste soutient bien évidemment cette motion. Merci. (*Remarque et applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Je pense que M. de Kalbermatten a raison: il faut renvoyer cette motion en commission. Sur la base de quelle ligne budgétaire croyez-vous que la magistrate, qui n'est pas là – c'est déjà un manque de respect –, va pouvoir installer des douches en deux mois, pour cet été? Non! Ce ne sera de toute façon pas possible; il fallait vous y prendre plus tôt (*réactions*). C'est la même chose que les brumisateurs. En conséquence, il faut renvoyer cette motion en commission et revenir à la rentrée avec un projet et peut-être même une proposition du Conseil administratif. Il faudra de l'argent pour installer ce type d'équipement (*brouhaha; cloche*). La magistrate ne pourra pas le faire cet été sur la base de la motion, qui ne consacre aucun crédit. Merci.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La magistrate en charge de ce projet est là. Je donne donc la parole à M^{me} Perler.

M. Daniel Sormanni. Je parlais de M^{me} Barbey-Chappuis.

Une voix. Mais ce n'est pas elle qui s'en occupe.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Oh mais vous savez très bien que les constructions, ce n'est pas du ressort de M^{me} Barbey-Chappuis... (*Remarque.*) Mais non... Mais bon, je ne vais pas vous contrarier...

Motion: installer des douches à la Perle du lac et à Nautica

Mesdames et Messieurs, installer des douches sur les lieux de baignade est clairement de la compétence de la Ville. Bien sûr que cette motion est tout à fait bienvenue, je ne voudrais pas doucher vos espoirs... Même si l'été est censé avoir commencé, je peux vous concéder qu'on ne l'a pas encore vraiment vu arriver... Toutefois, on ne sait pas de quoi demain sera fait, et il risque de faire très chaud. Je comprends tout à fait qu'il faille des douches, même très simples. Il faut cependant apporter un petit peu d'attention. Vous savez qu'à Genève on a un certain niveau d'exigence, et le tuyau raccordé à une fontaine ne va pas satisfaire la population qui voudra se doucher. Evidemment, j'en ai discuté avec mes services et j'ai immédiatement demandé dans quels délais on pourrait réaliser ce projet.

Avant toute chose, il faut aller chercher l'eau. S'il y a une conduite d'eau à proximité, on gagne du temps; s'il n'y en a pas, il faut que les Services industriels de Genève (SIG) entament des travaux pour aller chercher l'eau – vous voyez l'ampleur de la tâche...

Il y a quand même un petit souci de bactéries dans les tuyaux: il ne faudrait pas, pour éviter des puces de canard, s'exposer à d'autres problématiques. Pour garantir la salubrité de l'eau, il faudrait installer une purge. De plus, il n'y aurait pas d'évacuation sous la douche. Il faudra commander du matériel.

Enfin, pour bien faire les choses, éviter des réclamations et les risques de maladie, ce sera un peu compliqué de tout faire dans les quinze prochains jours, même avec toute ma bonne volonté. Vous pourriez décider de suspendre l'un de mes projets chéris, que j'aimerais voir naître, mais voilà, il faut tenir compte des adjudications. Vous savez que nous sommes une collectivité publique et que nous ne pouvons pas faire les choses n'importe comment. Ce projet coûtera quelque chose, certes pas grand-chose mais tout de même. Vous savez d'ailleurs que j'ai des budgets extrêmement serrés. Ce que je peux toutefois vous dire, c'est que c'est réalisable pour l'automne; pour l'été, en revanche, je ne peux rien vous garantir. Je ne peux que vous assurer qu'on essaiera. (*Applaudissements.*)

Le président. Le renvoi à la commission des travaux et des constructions a été demandé.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des travaux et des constructions est refusé par 33 non contre 20 oui.

(*Brouhaha.*)

Motion: installer des douches à la Perle du lac et à Nautica

Une voix. C'est une motion! C'est pas grave!

M. Daniel Sormanni (MCG). Et puis alors? Vous voulez le faire avec quel argent?

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (51 oui).

(Applaudissements.)

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à installer immédiatement des douches sur les différents espaces mentionnés dans les considérants, à savoir devant la Perle du lac et au Port et plage Nautica;
- à envisager pour les prochaines périodes estivales l'installation de douches dans d'autres espaces aménagés pour la baignade au bord du lac ou au bord du Rhône là où des douches manquent.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

(La présidence est reprise par M^{me} Livia Zbinden, présidente.)

La présidente. Merci à notre cher vice-président d'avoir remplacé comme un chef durant ce moment-là. Nous allons finir la session avec la lecture des nouveaux objets. *(Brouhaha. La présidente sonne la cloche.)*

11. Propositions des membres du Conseil municipal.

La présidente. Nous avons reçu la motion et le projet de délibération suivants:

- M-1837, de *M^{me} et MM. Cathy Jacquier, Jean Zahno, Vincent Schaller, Pascal Altenbach et Christo Ivanov*: «Pour que les sacs poubelles de la Ville ne soient plus illustrés par le drapeau suisse»;
- PRD-359, de *M^{me} et MM. Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Christian Steiner, Gabriela Sonderegger et Jean-François Albanesi*: «Proposition du Conseil municipal en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 65 millions de francs destiné à aider les familles en 2024. Aidons les ménages, jusqu'à la classe moyenne».

12. Interpellations.

La présidente. Nous avons reçu l'interpellation orale et les interpellations écrites suivantes:

- IO-353, de *M^{me} Yasmine Menétrey*: «La vaisselle utilisée dans les manifestations est-elle vraiment écologique et ergonomique?»;
- IE-141, de *M. Luc Barthassat*: «Décision du Conseil administratif d'interdire la diffusion télévisée des matchs de l'Euro 2024 sur les terrasses des établissements de la Ville de Genève, la politique concernant les autorisations pour manifestation et non-respect des règlements et procédures de la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) en application de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD)»;
- IE-142, de *M. Maxime Provini*: «Communications de la Ville auprès des habitants et des commerçants: quelle est la procédure?».

13. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Nous en avons terminé avec cette dernière session avant la pause estivale. Nous nous retrouverons donc en septembre. Je vous souhaite un bon été et de bonnes vacances, pour celles et ceux qui partent. Merci. (*Applaudissements.*)

Séance levée à 23 h 05.

SOMMAIRE

1. Exhortation	962
2. Communications du Conseil administratif	962
3. Communications du bureau du Conseil municipal	962
4. Questions orales	962
5. Démission du Conseil municipal	966
6. Pétitions.	971
7. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 27 juin 2022 de M ^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Valentin Dujoux, Ahmed Jama, Dorothée Marthaler Ghidoni, Pascal Holenweg, Vincent Milliard, Jacqueline Roiz, Ana Maria Barciela Villar, Brigitte Studer, Florence Kraft-Babel, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Vincent Schaller et Amar Madani: «Pour des buvettes près des aires de jeux» (M-1713 A/B).	971
(Interventions).	982
8. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 7 février 2023 de M ^{mes} et MM. Alain de Kalbermatten, Luc Zimmermann, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Fabienne Beaud, Fabienne Aubry-Conne, Jean-Luc von Arx, Alain Miserez, Laurence Corpataux et Brigitte Studer: «Autonomie de nos aînés, notre responsabilité» (M-1754 A)	993
(Interventions).	1023
9. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 17 mai 2023 de M ^{mes} et MM. Maxime Provini, Florence Kraft-Babel, Nadine Béné, Pierre de Boccard, Jean-Luc von Arx, Luc Zimmermann, Fabienne Beaud, Daniel Sormanni, Daniel Dany Pastore, Christo Ivanov, Pascal Altenbach, Didier Lyon, Vincent Schaller, Marie-Agnès Bertinat et Kevin Schmid: «Pour accélérer la réalisation des aménagements sportifs au centre sportif de Frontenex» (M-1771 A)	1039
(Interventions).	1060

10. Motion du 24 juin 2024 de M ^{mes} et MM. Livia Zbinden, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Maryelle Budry, Corinne Bonnet-Mérier, Christian Zaugg, James Berclaz-Lewis, Charlotte Meierhofer, Monica Granda, Théo Keel et Valentin Dujoux: «L'installation de douches sur les sites de baignade de la Perle du lac et au Port et plage Nautica, c'est maintenant» (M-1835)	1070
(Interventions)	1071
11. Propositions des membres du Conseil municipal	1077
12. Interpellations	1077
13. Questions écrites	1078

Le mémorialiste:
Gérard-Philippe Riedi